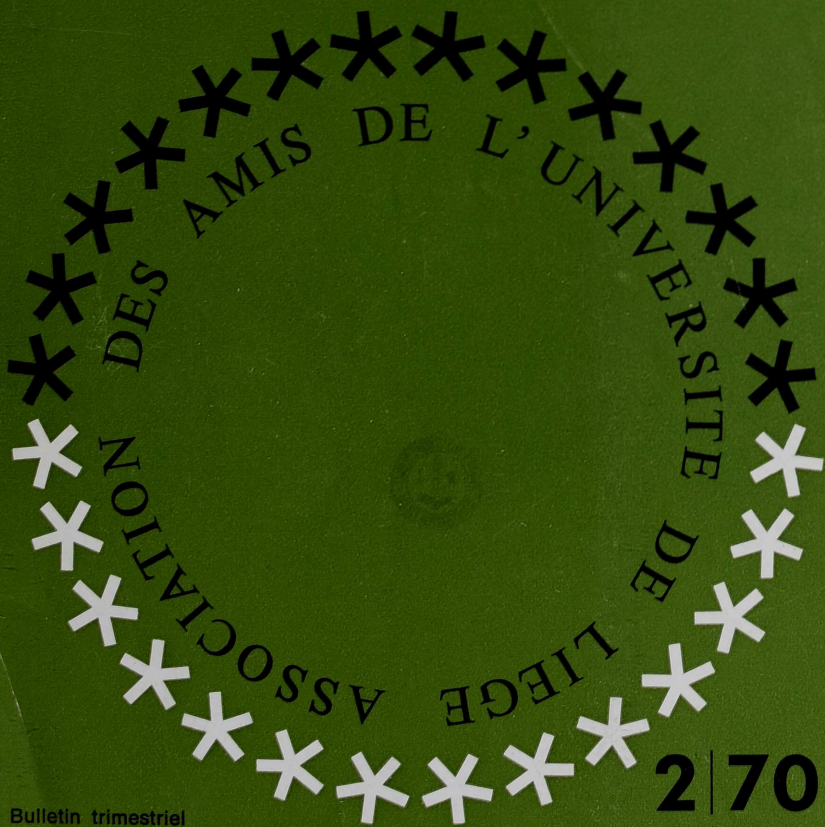


P 1196 B

B

Universitaire de Liege

42² / 43¹ 1970
71



Bulletin trimestriel

42^e année, numéro 2/1970

43^e année, numéro 1/1971

2 | 70
1 | 71

Association des Amis de l'Université de Liège

a. s. b. l.

objectifs

Servir l'Université, tout particulièrement dans sa mission humaine et sociale vis-à-vis du public, de ses étudiants — présents et futurs — et de ses diplômés
Servir ses membres, notamment par des publications et autres activités d'information

ont présidé l'association depuis sa fondation

† Emile Digneffe (1929-37); † Jules Duesberg (1937-47); † Albert Dewandre (1947-61)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : M. A. LEROUX, Ingénieur A.I.Lg., Administrateur de sociétés.

Vice-Présidents : MM. M. DUBUISSON, Recteur honoraire de l'Université de Liège, et J. REY, ancien Président de la Commission exécutive des Communautés européennes.

Secrétaires : MM. R. CLEMENS et J. STASSART, Professeurs à l'Université.

Treasorier : M. A. FETTWEIS, Professeur à l'Université.

Membres : MM. M. ALBERT, Premier Président de la Cour d'Appel de Liège; J. ANDRE, Directeur Général de la Société provinciale d'Industrialisation; L. CAMU, Président de la Banque de Bruxelles; P. CLERDENT, Gouverneur honoraire de la Province de Liège; J. CONSTANT, Procureur Général à la Cour d'Appel de Liège, Professeur émérite à la Faculté de Droit; L. DABIN, Professeur à la Faculté de Droit; Th. DARRAS, Docteur en médecine, ancien Président de l'Association des Anciens de l'U.Lg. à Kinshasa; J. DELCIEVALERIE, Directeur Général à l'Université de Liège; E. DELEIXHE, Docteur en médecine; G. DELEIXHE, Sous-Directeur adjoint à la Banque de Bruxelles, Fondateur-responsable de la Section Bruxelloise de l'Association des Amis de l'U.Lg.; G. DELREE, Docteur en médecine, Président de l'A.M.Lg.; J. DEMBOUR, Professeur à la Faculté de Droit; R. DEPREZ, Ingénieur A.I.Lg., Secrétaire Général de l'A.I.Lg.; A. DE SCOVILLE, Chargé de cours à la Faculté de Médecine, ancien Président de l'Association des Anciens de l'U. Lg. au Katanga; N. DESSARD, Ingénieur A.I.Lg.; P. DEVAUX, Inspecteur Médecin vétérinaire, Bourgmestre de Neufchâteau; Ch. DONNAY, Ingénieur à l'usine d'Athus de la S. A. Cockerill, Président de la Section du Sud-Luxembourg de l'Association des Amis de l'U. Lg.; W. ESSER, Professeur à la Faculté de Médecine; P. EVRARD, Professeur à la Faculté des Sciences appliquées, Président de la S. C. Maison des Etudiants; L. G. FRAIGNEUX, Directeur des ventes honoraire de la S. A. Usines à Tubes de la Meuse, Président de l'A.L.D.Lg.; F. GRAINDORGE, Administrateur-Délégué de la S. A. Etablissements F. Graindorge; R. GROSIJEAN, Président du Conseil universitaire du Personnel scientifique; P. HARSIN, Professeur émérite à la Faculté de Philosophie et Lettres; J. LABARBE, Doyen de la Faculté de Philosophie et Lettres; P. LALOUX, Professeur honoraire à la Faculté de Droit, Président du Conseil d'administration de la Société royale Asturienne des Mines; R. LALOUX, Administrateur-Directeur Général de la Fabrique Nationale Herstal; A. LOUSSE, Recteur honoraire et Doyen de la Faculté de Médecine vétérinaire; R. MARECHAL, Professeur à l'A. R. de Liège I, Président de l'Association des Mathématiciens A.M.U.Lg.; E. MASQUELIER, Ingénieur A.I.Lg., Régent honoraire de la Banque Nationale de Belgique; Ch. MASSONNET, Professeur à la Faculté des Sciences appliquées; E. MERSCH, Directeur du siège de Liège de la Banque de Bruxelles; R. MUSHIGO, Conseiller à la Cour d'Appel de Kinshasa, Président de l'Association des Anciens de l'U.Lg. à Kinshasa; J. NAGELMACKERS, Banquier à Liège; J. NYS, Président de la Société provinciale liégeoise de Médecine vétérinaire; J. NYST, Vice-Président de la Société des Transports Intercommunaux de la Région Liégeoise, Trésorier de l'A.I.Lg.; L. OLIVIER, Consul Général de Belgique, Président de l'Association des Anciens de l'U.Lg. à Lubumbashi; R. RAMACKERS, Secrétaire Général de la Société générale Coopérative; A. RINGLET, Docteur en médecine, Président de l'Association Namuroise des Anciens de l'U.Lg.; J. ROSKAM, Professeur émérite à la Faculté de Médecine; A. SAMBON, Docteur en médecine, Président de la Section de Mons-Borinage de l'Association des Amis de l'U.Lg.; H. SARLET, Directeur du Laboratoire de contrôle et de recherches à la S. A. Carideng, Président de l'Association des Chimistes A.C.Lg.; C. STAINIER, Professeur émérite à la Faculté de Médecine, Président du Cercle scientifique des Anciens élèves de l'Institut de Pharmacie Gilkinet; G. STIENNON, Directeur-adjoint au Centre d'Etudes Nucléaires de Mol, Président de la Section de Campine de l'Association des Amis de l'U.Lg.; G. VANDERSMISSEN, Directeur de la Fondation A. Renard; M^{me} J. WATHELET-WILLEM, Chef de Travaux à la Faculté de Philosophie et Lettres, Présidente de l'Association des Romanistes A.R.U.Lg.; MM. A. WILEUR, Secrétaire Général de la S. A. Le Grand Bazar de la Place Saint-Lambert; L. WINAND, Professeur à la Faculté des Sciences.

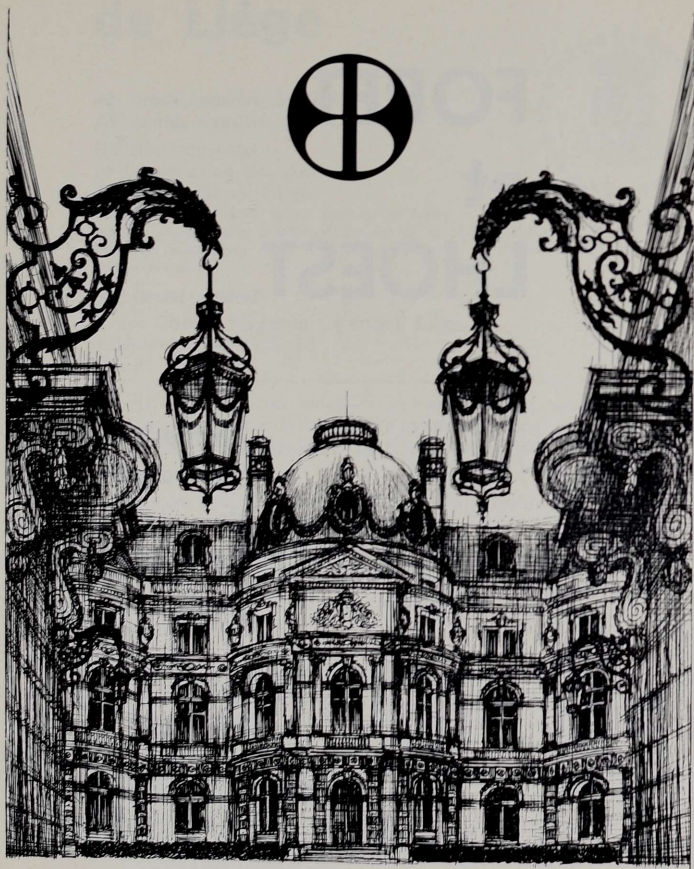
Commissaires : MM. P. FRAIPONT, Professeur émérite à l'Université, et P. MARTIN, Président émérite du Tribunal de Première Instance de Liège.

SECRETARIAT PERMANENT

Secrétaire Général : M. J.-M. TEHEUX, Docteur en droit.

Secrétaire d'administration : M^{me} M.-C. GERMAIN-POCHET, Docteur en droit.

Secrétaire adjointe : M^{me} P. HUSKIN-HANSOUL, Assistante sociale.



Banque de Bruxelles

Plus de 950 agences

FORET et LHOEST

TELEPHONES : { (019) 540.20
(019) 542.48

**Entreprises
générales
de
Travaux
publics
et
privés à
BOVENISTIER**

4370 WAREMME

Réalisateurs du Gros Œuvre
du HOME DES ETUDIANTS - GUSTAVE RUHL,
du Home et Restaurant de Bavière,
des trois Halls pour Laboratoires d'Essais au Val-Benoît
et de l'Institut d'Education Physique au Sart-Tilman

Revue Universitaire de Liège

42^e année, numéro 2/1970

43^e année, numéro 1/1971

Bulletin trimestriel
de l'Association des Amis
de l'Université de Liège

(Association générale des anciens étudiants de Liège)

A.S.B.L. placée sous la présidence d'honneur de Sa Majesté le Roi

Périodique publié avec l'aide financière du Ministère de l'Éducation Nationale et de la Culture française



Secrétariat général

2, rue Charles Magnette (2^e étage), Liège

Téléphone : 04/23.98.20

C.C.P. : 1507.13

La REVUE prie ses aimables lecteurs de bien vouloir excuser la parution très tardive de la présente livraison. Celle-ci couvre une période allant approximativement de la rentrée de 1970 au printemps de 1971.

Un numéro se rapportant aux 2^e et 3^e trimestres de 1971 est déjà sous presse et paraîtra très prochainement.

D'avance, nous remercions vivement les Amis de l'Université de leur bienveillante compréhension.

Sommaire

	Pages
• A tous les Amis de l'Université de Liège	5
• Problèmes de développement de l'Université de Liège, par M. Marcel Dubuisson, Recteur de l'Université	7
• L'organisation budgétaire de l'Université, par M. Pol Libion, Chef du service financier de l'Université	13
... Un système de gestion périmé, par M. Marcel Dubuisson, Recteur de l'Université	33
• La sélection à l'Université. II. Méthodes d'enseignement et d'exams, par Mlle Thérèse Poot et MM. D.P. Bobon et D. Leclercq	35
• Les étudiants de deuxième candidature en médecine et la réforme, par M. D.P. Bobon et Mlle Micheline Jacquemin	47
• Les études érasmiennes à l'Université de Liège, par M. Jean-Pierre Massaut, Maître de conférences à l'Université	51
• La réforme de l'enseignement secondaire	57
• <i>Au fil des jours...</i>	
Section liégeoise de la F.B.F.D.U.	71
Association des Diplômés d'Éducation physique ADISEPUL	72
Un cinquantième anniversaire	73
Direction générale de l'Enseignement supérieur	74
Des échantillons de lune étudiés au Sart Tilman	74

La rentrée académique de 1970	74
Hommages à M. Paul Harsin	75
La coopération entre les universités européennes	75
Pour la défense de l'histoire	76
L'Association et la réforme des structures de l'Université	77
La coopération entre les pays de langue française	78
Association Namuroise des Anciens	78
Un nouveau Commissaire du Gouvernement près l'Université	79
Contact avec les diplômés libanais	79
Séances d'information sur les carrières	80
Centre-Carières Reine Elisabeth de Belgique	81
M. Jean Rey, Président de la Société d'études et d'expansion	81
Théâtre universitaire	82
L'élucluable métamorphose : essai sur la démarche pédagogique	82
L'AUPELF a dix ans	83
La nouvelle loi relative aux universités de l'Etat	83
Une nouvelle polyclinique chirurgicale	83
Accueil des rhétoriciens à l'Université	84
Assemblée générale de l'A.I.L.G.	84
A l'Institut d'Astrophysique	85
Association des Anciens à Lubumbashi	86
<i>Actualités</i>	
Enseignement post-universitaire pour médecins	86
Extension universitaire liégeoise	87
Perfectionnement des dirigeants et des cadres	87
Cycles de formation au Centre de Calcul	88
Columbia University club	88
• In Memoriam	89
• Nouveaux membres de l'Association	91
• Répertoire des annonces	95

Les droits de reproduction, traduction et adaptation des textes et illustrations sont réservés.

Les articles signés n'engagent que leurs auteurs.

Réalisation de cette Revue tirée à 8 500 exemplaires :

Marie-Claude Germain, Paulette Huskin, Joseph Stassart et Jean-Marie Teheux.

EN RAPPEL,

A tous les Amis de l'Université de Liège

M. WELSCH,
RECTEUR DE L'UNIVERSITE DE LIEGE
ET LES MEMBRES
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE

ONT L'HONNEUR DE VOUS CONVIER A PRENDRE PART, LE JEUDI 9 DECEMBRE A 17 HEURES, EN LA SALLE DES PROFESSEURS DE L'UNIVERSITE (7, PLACE DU VINGT-AOÛT A LIEGE) A LA MANIFESTATION D'HOMMAGE QUI SERA ORGANISEE EN L'HONNEUR DE MONSIEUR LE PROFESSEUR MARCEL DUBUISSON, RECTEUR DE L'UNIVERSITE DE LIEGE DU 1^{er} OCTOBRE 1953 AU 31 SEPTEMBRE 1971.

R.S.V.P. Cabinet du Recteur.

*
**

Afin de permettre à tous ceux qui ont manifesté le désir de rendre hommage à Monsieur le Recteur Marcel DUBUISSON à la suite de son admission à l'honorariat, le Conseil d'administration de l'Université de Liège et le Conseil d'administration de l'Association des Amis de l'Université de Liège ouvrent une souscription dans le but de constituer une :

FONDATION MARCEL DUBUISSON POUR LA PROMOTION DES ACTIVITES SOCIO-CULTURELLES AU SART TILMAN

A maintes occasions, et tout particulièrement lors des cérémonies du 150^e anniversaire de l'Université et de l'inauguration par Sa Majesté le Roi des premiers instituts au Sart Tilman, le Recteur DUBUISSON avait émis le vœu de voir se développer là-bas des activités socio-culturelles complémentaires de celles de la ville. Ainsi, disait-il : « **La cité d'une part, le territoire du Sart Tilman de l'autre, chacun ayant sa mission propre, vivront grâce à un flux et un reflux permanent en harmonieuse symbiose. C'est tout un programme pour nous, c'est aussi tout un programme pour la cité** ».

La Fondation, gérée par un Comité mixte, affectera les revenus de son capital à l'encouragement d'initiatives visant à accroître l'animation culturelle, au sens le plus large, tant dans le domaine universitaire que sur l'ensemble du territoire du Sart Tilman.

Tous les amis de l'Université et, plus généralement, tous ceux qui ont à cœur de contribuer à la vitalité de Liège et de son agglomération, verseront leur participation au C.C.P. 597.87 de la C.A.P.U., avec la mention : « Fondation Marcel DUBUISSON » (*).

**

Au cours de la cérémonie du 9 décembre 1971, sera remis à Monsieur le Recteur DUBUISSON un :

RECUEIL DE MESSAGES DE SYMPATHIE

Tous ceux qui tiennent à manifester leurs sentiments à l'égard du Recteur DUBUISSON sont cordialement invités à rédiger un texte manuscrit, qui peut être très bref, sur un feuillet spécial (**). Ce document sera signé et les mentions figurant au verso seront complétées. Il devra être adressé, dans le pliage initial, au Rectorat de l'Université de Liège, 7, place du 20-Août, dans les meilleurs délais.

A. LEROUX,
Président de l'Association des Amis
de l'Université de Liège.

M. WELSCH,
Recteur de l'Université de Liège.

(*) Ces libéralités bénéficient de l'immunisation fiscale (Loi du 8 mars 1951). Une attestation peut être délivrée sur demande par l'Université.

(**) Un exemplaire de ce feuillet spécial a dû parvenir à chacun des membres de notre Association.



vous ouvre une porte derrière laquelle vous trouverez toujours l'accueil, la chaleur et la considération que l'on réserve à un ami. La clé NAGELMACKERS, c'est la clé de vos problèmes financiers, car nous les vivons et les solutionnons depuis des siècles.

Banque Nagelmackers Fils et Cie
32, rue des Dominicains, Liège
12, Place de Louvain, Bruxelles

banquiers de père en fils depuis 1747

Entreprises Sanitaires

- Plomberie
- Zinguerie
- Couverture
- Gaz

Victor FAUCONNIER

LAUREAT DU TRAVAIL

86, rue de la Station
CHENEE

Téléphone : 65.08.18

BUREAU D'ETUDES INDUSTRIELLES ET AGRONOMIQUES

Fernand COURTOY s. a.

B.E.I. - AGRER

Rue des Colonies 43 - 1000 BRUXELLES

Tél. : 12.16.38 - 12.30.85

TOUS LES SERVICES INTÉGRÉS
D'INGENIEURS-CONSEILS
ET D'ARCHITECTES

Bureau à Namur :

TECHNA

Rue J.B. Brabant 56 - 5000 NAMUR

Tél. : (081) 210.89

Problèmes de développement de l'Université de Liège

Marcel DUBUISSON,
Recteur de l'Université de Liège

Nous pensons que nos lecteurs seront heureux de lire ou de relire, fût-ce tardivement, le Rapport présenté au Conseil économique de la province de Liège (CEPLI), en date du 22 juin 1970, par M. M. Dubuisson, qui était alors Recteur en fonctions de notre Université.

Ce texte important a été publié par nos soins, sous forme de tiré-à-part de la Revue, dès octobre 1970. L'Avant-propos de M. le Recteur remonte à cette époque.

Il y a lieu de noter que, depuis lors, le Gouvernement a pris une position de principe favorable à la création de parcs de recherche industrielle auprès des différentes universités.

Par contre, le problème du financement de la reconstruction au Sart Tilman, dans un délai raisonnable, demeure entier.

AVANT-PROPOS

Depuis la présentation de mon rapport sur « les problèmes actuels de développement de l'Université de Liège » au Conseil d'administration du CEPLI, trois mois se sont écoulés au cours desquels l'intérêt que cette prise de position a suscité dans divers milieux ainsi que les conséquences qu'elle a, d'ores et déjà, entraînées motivent sa publication dans le Bulletin de l'Association des Amis de l'Université de Liège qui a bien voulu m'ouvrir ses colonnes.

Le 22 juin 1970, à l'issue de son Assemblée générale, le CEPLI prenait une résolution par laquelle il se réjouissait de l'annonce du projet de parc industriel universitaire au Sart Tilman et demandait instamment au Gouvernement de conférer à ce parc le statut d'intérêt national.

Quelques jours après, le 29 juin, à l'occasion de l'inauguration des Usines Burroughs aux Hauts-Sarts, j'avais l'occasion de réénoncer les thèses essentielles de mon rapport devant les hautes autorités ministérielles compétentes.

Le 1^{er} juillet, l'Université de Liège et la Société provinciale d'industrialisation adressaient une demande officielle d'octroi de statut de zoning d'intérêt national au parc industriel universitaire du Sart Tilman ainsi qu'une première demande de crédits pour l'équipement d'une superficie d'environ 200 hectares à situer dans l'ensemble des 1.500 hectares que constitue la zone du Sart Tilman.

A l'heure actuelle, le Gouvernement ne s'est pas encore formellement prononcé sur la requête conjointe des autorités provinciales et académiques liégeoises, mais plusieurs membres du Gouvernement ont déjà marqué leur accord de principe au sujet de ce type de réalisation.

En outre, et sur un plan plus théorique, il n'est pas sans intérêt de mettre en regard l'initiative prise à Liège et les récentes communications

de MM. les Ministres de la Recherche scientifique de Belgique et de France à propos de complexes de technologies avancées du type de la « Route 128 » (1).

Tous ces éléments réunis nous portent à croire que le jour n'est pas loin où seront annoncées des décisions d'implantations de qualité autour de la « Route 35 bis » (2).

Depuis la création du CEPLI, plusieurs problèmes touchant de près l'Université de Liège ont fait l'objet des préoccupations de notre assemblée. Rappelons la part prise par cette institution dans la création du Centre de technologies nouvelles, d'une part, à l'élaboration du document relatif à l'enseignement supérieur dans le Mémoire du Conseil économique wallon au Gouvernement, d'autre part.

L'incidence de l'enseignement supérieur et de la recherche dans le processus de développement économique et social n'est pas un fait nouveau : depuis toujours, la science est un des principaux facteurs du progrès humain. Ce qui est neuf, c'est l'existence d'une réflexion systématique sur le rôle de l'Université au service de la communauté, ainsi que sur une meilleure définition et une meilleure organisation des rapports entre elle et les autres facteurs du développement.

Nous sommes nombreux à être persuadés que la qualité de l'infrastructure intellectuelle que constitue l'Université conditionne l'essor de la région. Pour appuyer cette affirmation, j'évoquerai uniquement l'incidence importante de l'existence de services de recherche universitaires de qualité sur la détermination de l'implantation dans la région de sociétés étrangères exerçant leurs activités dans les secteurs de pointe. En conséquence, l'expansion plus ou moins rapide de notre Alma Mater se traduit en taux d'expansion plus ou moins rapide de notre Province.

Cette conclusion nous conduit dès lors à poser nos problèmes, non plus seulement sur le plan du dialogue entre l'Université de Liège d'une part et le Gouvernement d'autre part, mais également sur le plan de la justice distributive entre les diverses régions de notre pays.

Il paraît évident que, sans l'action d'organismes tels que le CEPLI, la répartition des éléments d'infrastructure classique tels que voies d'eau, autoroutes, etc... aurait pris des allures toutes différentes.

Il a fallu que le problème soit posé en termes de développement régional pour que les solutions équilibrées soient finalement arrachées.

C'est donc le moment, pour l'Université, de vous faire part de quelques unes de ses préoccupations et notamment de celle-ci : si, sur le plan des investissements universitaires, un équilibre raisonnable n'était plus maintenu dans ce pays, il s'instaurerait une situation préjudiciable, non pas tellement à l'institution elle-même, mais surtout à la communauté régionale dans laquelle elle s'insère.

Déjà, au mois de mai 1969, lors d'une séance organisée par l'Association des Amis de l'Université de Liège en vue d'attirer l'attention du Gouvernement sur les problèmes financiers avec lesquels l'Université de Liège se

(1) Avant-propos de M. Théo Lefèvre, ministre de la Politique et de la Programmation scientifiques, à la note de M. J.-M. Dubois sur « Le développement des parcs de recherche industrielle aux U.S.A. et en Belgique », 1970 — Programmation de la politique scientifique.

Déclaration de M. F. Ortoll, ministre de la Recherche scientifique du Gouvernement français, au Conseil interministériel du 29 juillet 1970 au sujet de la « Route 117 » (Saclay-Orsay-Châtenay-Malabry).

(2) A défaut d'être initié, on aura déjà compris que « 35 bis » est le numéro de la Route du Condroz...

trouvait confrontée, M. le Gouverneur Clerdent avait tenu à joindre sa voix à celle du Recteur de l'Université pour attirer l'attention du Gouvernement sur l'impact du développement de l'Université sur l'expansion régionale.

Son remarquable discours visait à rassembler les Liégeois dans un combat sans défaillance pour l'Université du Sart Tilman. « Ce n'est pas, disait-il, le privilège de quelques clercs que nous défendons, mais la promotion et le bien-être de notre population, en un mot la vie de notre région ».

Malheureusement, l'argumentation que nous avons développée à l'époque n'a pas convaincu entièrement les instances gouvernementales. Ressentie par l'ensemble de la région comme un des atouts majeurs de notre rénovation, l'expansion de notre Université semble n'avoir été envisagée qu'au travers des perspectives générales de développement de l'enseignement supérieur dans le pays dont on peut remarquer la « redoutable » concentration dans la région brabançonne d'ores et déjà assurée de compter quatre Universités complètes.

C'est ainsi que la loi relative au financement des investissements universitaires, votée au Sénat le 11 juin dernier, consacre un rythme de financement qui reporte l'achèvement du transfert des cinq Facultés de notre Alma Mater au Sart Tilman à 20 ans et qu'aucune mesure financière n'est encore prise en ce qui concerne la construction, dans le même domaine, de la Faculté de médecine vétérinaire de Cureghem rattachée à notre Université, sous forme d'une sixième Faculté, depuis le 1^{er} octobre 1969. L'Université, et j'ose l'espérer, notre région, ne peuvent accepter ce délai de 20 ans, qui est contraire à tous les objectifs fondamentaux : l'expansion universitaire est liée au rythme du progrès technologique qui ne supporte pas de tels délais, en particulier dans la région liégeoise; l'allongement des délais entraîne de très coûteuses solutions de transition qui ne pourraient être amorties et qui sont contraires à l'intérêt du trésor public. Un terme de 20 ans porte en germe l'insatisfaction croissante de cinq générations d'étudiants, de plusieurs générations de jeunes chercheurs; il sort également de la prospective raisonnable de tous ceux qui ont la charge et la responsabilité du développement de l'ensemble de notre région.

Or, l'impasse peut être évitée. Il suffirait :

- 1) que les Universités de l'Etat soient autorisées à négocier une partie de leurs crédits de construction en charge d'*emprunts à 40 ans*;
- 2) qu'on leur attribue des crédits complémentaires équivalant aux subsides que seul leur statut actuel les empêche de recevoir, mais que l'Etat accorde à tous constructeurs d'hôpitaux, de routes et en général d'ouvrages d'infrastructure, notamment dans les zones industrielles. Ces subsides varient selon les cas entre 60 et 100 % du coût de ces ouvrages. Il s'agit de sommes considérables dont, aussi invraisemblable que cela paraisse, les Universités libres peuvent bénéficier et non celles de l'Etat. En autorisant un emprunt, même limité à une couverture régionale, en y ajoutant les subsides dont il vient d'être question, l'Etat pourrait, sans dépasser les 35 milliards dévolus à l'expansion universitaire par la déclaration gouvernementale et par le projet voté au Sénat, faire face, dans les meilleures conditions, au problème universitaire national tout en permettant à l'Université de Liège de réunir, avant 1980, les 10 milliards indispensables au Sart Tilman.

Si, aussi bien dans ses motivations que sur le plan des techniques de réalisation, le raisonnement tenu par l'Université était soutenu par toutes

les forces vives régionales, il est permis de penser que nous pourrions en obtenir l'approbation par les autorités gouvernementales qui d'ailleurs sont au courant de nos intentions et nous ont encouragés à pousser plus avant l'étude de notre proposition.

L'enjeu est d'importance. En effet, le domaine universitaire constitue une pièce maîtresse dans l'infrastructure régionale et son insertion dans un plan particulier d'aménagement de la zone de 1.500 hectares que forme l'ensemble du territoire forestier du Sart Tilman, doterait notre région, dont les précieuses caractéristiques naturelles seraient absolument maintenues et accentuées, des possibilités de développement d'un *parc industriel universitaire* de grande classe et de grande attractivité pour l'investisseur belge et étranger. Il ne s'agit pas de compromettre la vocation naturelle de l'ensemble du Sart Tilman auquel nous maintenons son rôle de poumon au bénéfice de toute la région car les implantations de services de recherches industrielles telles que les extensions du C.N.R.M. et le C.T.N. au sujet de la localisation duquel les décisions pratiques vont intervenir très prochainement seront cantonnées dans une partie très limitée de l'ensemble et s'inscriront harmonieusement dans le cadre forestier du massif.

Aux Etats-Unis, notamment dans la région de Boston (route 128), dans la région de Pao Alto, en Californie, dans les environs de Princeton, dans le New Jersey, les entreprises de pointe souhaitent installer leurs laboratoires de recherche dans un *environnement universitaire* de qualité. Des études et des enquêtes effectuées aux Etats-Unis auprès des scientifiques et des ingénieurs ont permis d'établir le type d'environnement idéal dans lequel ils désiraient travailler. La notion de *parc industriel universitaire* s'est ainsi rapidement dégagée.

Ces aspirations reposent essentiellement sur deux idées.

La première, c'est la possibilité de contacts et le style de vie universitaire que les chercheurs industriels considèrent comme indispensables : ils citent volontiers les possibilités avantageuses de recyclage et d'éducation continue offertes par les Universités aussi bien dans leurs programmes réguliers que dans les nombreux symposiums et colloques qui se déroulent dans leur enceinte.

La deuxième, c'est la qualité naturelle et esthétique du site et les équipements socio-culturels dont ils bénéficient : restaurants, lieux de rencontres, club sportifs, etc.

Ce raisonnement, classique aux Etats-Unis, trouve déjà des applications sur le plan européen. Plusieurs pays cherchent à s'inspirer du modèle américain. C'est ainsi qu'on peut citer notamment le complexe universitaire et industriel de Lancaster, en Angleterre, et les efforts entrepris à Orléans et Grenoble, en France.

Dans notre pays, l'idée fait rapidement son chemin. Fin mars dernier, sur proposition du Ministre Vlerick, le statut de zone industrielle d'intérêt national fut reconnu par le Gouvernement à la zone de Haasrode, compte tenu de sa proximité d'une Université importante : la « Katholieke Universiteit te Leuven ». Le Fonds d'expansion économique prendra complètement à sa charge les frais d'équipement de la zone qui s'élèvent à 132 millions de francs. Lors de sa délibération sur cette affaire, le Gouvernement a décidé que le même statut de zone industrielle d'intérêt national sera accordé « aux zones réservées, comme celle de Haasrode, à l'implantation à proximité des Universités d'entreprises basées sur la recherche scientifique ».

A l'heure actuelle, des dossiers auraient déjà été introduits par l'Université catholique de Louvain (pour Ottignies), par le Centre universitaire de Mons et par l'Université libre de Bruxelles.

En ce qui nous concerne, c'est surtout au cas d'Ottignies qu'il faut être attentif. En effet, la loi du 1^{er} août 1969 a officiellement autorisé l'Université catholique de Louvain à donner son terrain à bail à des fins résidentielles et urbaines et *pour des activités de recherche et de développement*. D'autres activités industrielles sont recherchées par l'Université de Louvain. Elles pourront être situées près de l'emplacement universitaire. Une convention est intervenue entre I.B.M. dont un Centre d'enseignement sera construit par l'Université sur la base d'un bail à long terme. World Standard négocie l'installation de son laboratoire de recherche sur le site universitaire. Le parc industriel de recherche d'Ottignies bénéficiant de sa situation géographique, aux confins du grand Bruxelles, proche de l'Aéroport national et du quartier des affaires, susciterait déjà un grand intérêt aux Etats-Unis.

Il convient que les instances régionales et l'Université de Liège introduisent très prochainement un dossier auprès du Gouvernement. Logiquement, la décision intervenue en faveur de Haasrode (qui entame largement le Fonds d'expansion économique de 500 millions) n'aurait pas dû tomber avant un examen d'ensemble des dossiers susceptibles de bénéficier de la décision de principe prise concomitamment et dont nous n'avons connu la teneur que récemment et par des voies indirectes... Il ne fait pas de doute qu'une forte pression s'exerce en faveur de chacune des autres candidatures au statut d'intérêt national. Nous devons nous organiser pour faire prévaloir nos arguments en introduisant notamment dans la discussion les notions d'équilibre régional et de rationalité économique des investissements consentis par la collectivité.

Ainsi, au-delà d'une légitime émulation entre Universités, il s'agit, en Belgique, de plus en plus et surtout, d'une compétition sur le plan du développement régional dont l'issue risque de dépendre de l'attractivité globale de la région et particulièrement des zones les plus « polarisantes » de celle-ci.

Il me paraît dès lors convaincant que l'ensemble que peut constituer le Sart Tilman sur le plan de ce que j'ai appelé tout à l'heure *l'environnement global* est une des cartes maîtresses de la région.

Nous devons, une fois pour toutes, l'envisager dans cette optique. Il s'agit de créer là-bas, dans les meilleurs délais, un milieu de vie harmonieux et sain dans lequel les élites liégeoises et étrangères pourront, dans une ambiance culturelle idéale, entreprendre ensemble de relever *le défi de l'innovation*.

Ceux qui ont étudié le transfert technologique, c'est-à-dire le processus grâce auquel une idée scientifique ou technique susceptible d'application est transférée du lieu de sa création dans le marché des biens de consommation, n'ont pas manqué de mettre en exergue l'incidence de la proximité de l'Université. Le mode de vie et les conditions de travail contribuent à créer, au bénéfice de l'ensemble de la communauté intellectuelle, un environnement capable de favoriser par contrecoups l'innovation, le transfert technologique et le progrès technique. La possibilité de participer à la vie culturelle et artistique et de pratiquer un sport dans l'environnement immédiat des lieux de travail devient de plus en plus une condition déterminante du choix des implantations des entreprises et des individus. Le « cross fertilization » est considéré comme un des éléments essentiels du développement des entreprises dans la région de Boston. « L'atmos-

phère de campus, la prolifération des idées, la possibilité de participer à des affaires qui se lancent et surtout l'impression de faire partie d'une communauté dans laquelle « tout le monde se connaît » sont cités par les cadres scientifiques de ces entreprises comme un des éléments déterminants dans le choix de cette région comme lieu de travail. Tous ces cadres attachent une grande importance aux lieux de rencontres capables de favoriser l'échange des idées : salles de travail, séminaires, cafetarias, clubs sportifs, etc. »

Il est donc permis de dire qu'en se basant sur les réflexions les plus modernes en matière de politique industrielle, nous possédons dans notre Province un élément attractif de tout premier ordre. Il nous appartient de faire en sorte que son équipement global, tant en ce qui concerne l'installation des instituts d'enseignement et de recherche qu'en ce qui concerne la protection du milieu naturel, l'équipement socio-culturel et sportif soient menés à bien dans le délai raisonnable de 10 ans. Sinon, les multiples tentatives entreprises dans le même sens dans d'autres pays d'Europe, dans le nôtre, et notamment dans la région bruxelloise, par ailleurs déjà grandement favorisée par la proximité d'une métropole cosmopolite qui s'affirme sans cesse, amoindriront nos légitimes espérances et réduiront à néant l'appréciable avance qui nous reste acquise à ce jour grâce à beaucoup d'effort, de tenacité, et je crois de clairvoyance.

J'ose croire que, sous l'impulsion de son président, le CEPLI mettra tout en œuvre pour que nous ne soyons pas obligés d'écrire, au fil de 20 années, la chronique de l'Université de Liège au Sart Tilman, comme nous avons dû, pendant des années, tisser, paragraphe par paragraphe, la chronique de l'autoroute de Wallonie.

Si nous sommes conscients de l'importance de l'enjeu, si nous le voulons tous, nous pouvons aboutir dans un délai raisonnable.

La communauté universitaire manifeste une large identité de vues sur les perspectives dont j'ai tenu à vous entretenir aujourd'hui.

Quels que soient les modes d'organisation qui régiront demain l'Université de Liège, le dialogue que nous entretenons maintenant devra se développer. La présence des représentants des milieux politiques, économiques et sociaux au sein des structures de notre Université ne pourra que renforcer l'unité d'action.

Cette présence est prévue dans les projets de réforme universitaire présentés par les Ministres de l'Education nationale. Elle l'est aussi dans un autre projet de réforme élaboré par la communauté universitaire dans des conditions qui tiennent compte bien davantage des nécessités régionales. Ceux qui suivent ces questions sont au courant de ces différences de points de vues sur lesquels d'ailleurs il ne m'a pas paru opportun de m'étendre aujourd'hui.

Sans préjuger des solutions qui interviendront et au sujet desquelles chacun doit encore défendre ses idées, il est acquis que l'aboutissement rapide du processus de reconstruction de l'Université de Liège au Sart Tilman, entamé en 1959, doit être achevé dans les 10 ans pour sortir des effets sérieux sur la relance de notre Université et de notre Province. Je n'ose pas penser aux conséquences pratiques et psychologiques d'un étalement du transfert sur une période de 20 ans. L'évocation de la reconstruction de l'Université de Liège au Sart Tilman provoquerait à coup sûr le même sourire que celle de l'érection de la Cité administrative à Bruxelles ou de la construction de la Basilique de Koekelberg.

Marcel DUBUISSON.

L'organisation budgétaire de l'Université

Pol LIBION,

Chef du service financier de l'Université de Liège

A notre époque de mutations profondes de l'Université, nul ne peut sous-estimer l'influence des modes de gestion sur la vitalité de l'Alma Mater. Qu'ils soient occupés à l'Université et, par là-même, plus directement concernés, qu'ils soient ou non familiarisés avec ces problèmes, les Amis de l'Université seront heureux de mieux connaître un des rouages essentiels de l'Institution.

De l'étude remarquable de M. Pol Libion, Chef du Service financier de l'Université — qui a su apporter la plus grande clarté dans l'exposé d'un sujet particulièrement complexe —, il ressort nettement que l'organisation budgétaire des établissements d'enseignement supérieur de l'Etat est paralysante à maints égards.

Cet article et le prolongement qui lui a été donné par M. M. Dubuisson, alors Recteur de notre Université, sous le titre «... Un système de gestion périmé», remontent à la fin de 1970 et ont d'ailleurs été publiés à cette époque en tiré-à-part de la Revue.

Depuis lors, sans doute, bien des événements sont intervenus et en particulier la Loi du 27 juillet 1971 « sur le financement et le contrôle des institutions universitaires ». Si celle-ci prévoit notamment une structure nouvelle du budget des universités, elle est loin cependant de réaliser les transformations espérées. Aussi, dans ses fondements, la situation décrite ci-dessous reste-t-elle largement d'actualité.

Sommaire

Introduction

I. Caractères du budget

- 1. spécialité
- 2. annualité

II. Elaboration du budget

- 1. procédure
- 2. forme et date de présentation

III. Répartition des crédits à l'Université

IV. Engagement des dépenses

- 1. notion
- 2. procédure

V. Liquidation des dépenses

- 1. par le Département (rémunérations du personnel)
- 2. par le Département (dépenses supérieures à 500.000 F)
- 3. par l'Université
- 4. cas particuliers des paiements à l'étranger

Conclusion

Introduction

L'Université de Liège dispose — en dehors des crédits d'investissements alloués par le Fonds des Constructions Universitaires — de deux grandes catégories de ressources : celles provenant de son *Patrimoine propre* et celles qui sont inscrites en sa faveur au *budget ordinaire de l'Etat* (Ministère de l'Education Nationale).

Le *Patrimoine de l'Université* est géré, en quasi totale liberté, par une *Commission administrative*, qui n'a pratiquement que l'obligation de soumettre son budget et ses comptes au Conseil académique puis à l'approbation royale.

Le *budget ordinaire* est géré par le *Conseil d'administration*. Il est, lui, soumis à l'ensemble des dispositions légales et réglementaires qui régissent la comptabilité et les marchés de l'Etat et qui sont applicables à tous les services publics.

Notre propos est de décrire ici, dans toute leur complexité, les techniques et les procédures qu'impose à l'Université l'application de ces dispositions. Il nous paraît utile, en effet, de montrer combien, au-delà des textes légaux — du reste, fort complexes eux-mêmes — les *pratiques quotidiennes* qu'ils engendrent représentent une charge pour l'Université et un frein à son expansion.

Bien que nous ayons tenté, dans toute la mesure du possible, de rendre claires des notions qui ne le sont pas et de rendre compréhensibles des techniques qui relèvent d'une certaine spécialisation, cet exposé n'en reste pas moins ardu. Nous nous en excusons par avance auprès du lecteur.

Chapitre I : Caractères du budget

Section I : Spécialité du budget

I. — Les crédits de l'Université de Liège sont inscrits au budget du Ministère de l'Education Nationale, section : « Enseignement supérieur ». Leur ventilation est faite selon un *schéma général* adopté par les pays du *Bénélux*, mais étendu en une *classification détaillée* à l'intérieur des budgets départementaux : cette classification repose sur la *nature des dépenses*.

Le budget ordinaire de l'Université de Liège est ainsi réparti en quinze articles (1), à savoir :

11.03 Rémunération du personnel.

11.04 Allocations généralement quelconques au personnel de l'Etat.

12.01 Honoraires avocats et experts — frais de route des personnes étrangères.

12.02 Eau-gaz-électricité-correspondances-téléphones-transport.

12.03 Entretien de locaux, mobilier, matériel et machines. Acquisitions d'ouvrages et publications. Abonnements aux journaux et publications officielles. Menues dépenses de matériel, de fournitures de bureau, d'impression, de reliures et de produits d'entretien. Location de biens mobiliers (y compris installations mécanographiques).

12.04 Combustibles solides et liquides livrés à l'intervention de l'Office Central des fournitures.

12.05 Vêtements de travail et de protection.

(1) dont le libellé restrictif est repris dans la loi budgétaire.

- 12.09 Utilisation de véhicules automoteurs, propriété de l'Etat (y compris pièces de rechange) et éventuellement de voitures louées.
- 12.10 Indemnités généralement quelconques au personnel de l'Etat.
- 12.11 Dépenses de formation professionnelle.
- 12.12 Autres menues dépenses d'administration.
- 12.13 Locations de biens immobiliers. Impôts frappant les bâtiments de l'Etat ou loués par lui.
- 12.21 Travaux courants d'entretien et de remise en état des locaux et bâtiments.
- 74.01 Achat de machines, de mobilier et de matériel scientifique et didactique.
- 74.04 Achat de moyens de transport terrestre.

2. — La « classification Bénélux » ne prescrit, pour ce qui concerne l'Université de Liège, que trois catégories de dépenses, correspondant aux deux premiers chiffres du numéro d'article, c'est-à-dire :

- « Dépenses de consommation : salaires et charges sociales » (11).
- « Dépenses de consommation : biens non durables et services » (12).
- « Achat de biens meubles patrimoniaux » (74).

La ventilation plus détaillée en quinze articles résulte de décisions ministérielles entérinées par la loi budgétaire.

3. — Les crédits inscrits aux différents articles du budget de l'Université de Liège sont d'importance très variable : à titre d'exemple, le budget de 1970 est réparti comme suit :

11.03 Rémunération du personnel	63,8 %
12.03 Fonctionnement divers...	12,9 %
74.01 Matériel et mobilier	11,1 %
12.02 Consommations eau, gaz, électricité...	4,3 %
12.21 Travaux courants	3,7 %
<i>Les 10 autres articles ensemble</i>	4,2 %
	100 %

4. — Le principe de la *spécialité du budget* interdit les dépassements de crédits sur un article (infraction budgétaire sur le montant) et les transferts de crédits d'un article à un autre (infraction budgétaire sur le libellé). Le budget constitue ainsi, pour l'Université, un cadre absolument rigide dans lequel doivent s'insérer les dépenses (2).

Section 2 : Annualité du budget

1. — Conformément à la Constitution, le vote du budget est renouvelé chaque année et l'effet de ce vote ne dépasse pas la durée d'un exercice. En principe donc, les crédits inscrits au budget d'un exercice sont destinés à couvrir les *dépenses de cet exercice*, et uniquement celles-là. Par « dépenses d'un exercice », on entend celles qui ont été *engagées* (3) entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre de l'année qui donne son millésime au budget.

2. — Ce principe de l'annualité du budget impose donc une *comptabilité par exercice*, c'est-à-dire la « poursuite du règlement des droits et des

(2) Nous touchons ici du doigt la différence essentielle avec le régime de financement des universités libres qui reçoivent de l'Etat un **subside global** de fonctionnement.

(3) Sur la notion d'engagement, voir *infra*, chapitre IV.

charges afférents à une année au-delà du terme de cette année » et non une *comptabilité de gestion* (4) qui embrasse l'ensemble des opérations financières accomplies au cours d'une année, à quelque exercice que ces opérations se rattachent.

Pour cette raison — paiement au cours d'un exercice des dépenses engagées au cours de l'exercice précédent — le budget d'un exercice est « prolongé » pendant toute la durée de l'exercice suivant et, à la fin de ce second exercice, les engagements non liquidés sont transférés à un « budget pour ordre ».

3. — Le principe de l'annualité du budget interdit les reports de crédits non engagés (infraction budgétaire sur l'exercice).

Toutefois, une disposition légale particulière (5) autorise, en faveur des Universités, le report, au budget pour ordre, *des reliquats de crédits non grevés d'engagements* à l'issue de l'exercice « prolongé », c'est-à-dire à la fin de la deuxième année d'exécution du budget.

Cette disposition précise que « ces reliquats gardent la même destination que les crédits dont ils proviennent », c'est-à-dire qu'à ces reliquats continue d'être appliqué le principe de la spécialité budgétaire (15 articles par nature).

Un « cavalier budgétaire » inscrit chaque année depuis 1965 dans la loi contenant le budget du Ministère de l'Education Nationale, modifie cette disposition en précisant que les reliquats transférés au budget pour ordre peuvent être utilisés à des dépenses *de toute nature*.

Par contre, ce cavalier budgétaire exclut la possibilité de solliciter des crédits supplémentaires aussi longtemps que le budget pour ordre n'est pas épuisé; il subordonne en outre l'utilisation de celui-ci à l'autorisation royale.

* * *

Ce qui vient d'être dit à propos du budget de l'Université de Liège est valable pour les crédits de la Faculté de Médecine Vétérinaire de Cureghem (6) qui continuent à figurer *de manière distincte* aux différents articles du budget de l'Education Nationale.

Ainsi, l'Université de Liège gère chaque année six budgets, représentant 62 articles, c'est-à-dire :

- a) ceux de *l'exercice en cours* (Liège + Cureghem) : divisés chacun en 15 articles et destinés à supporter les dépenses engagées pendant cet exercice;
- b) ceux de *l'exercice précédent* : également divisés en 15 articles et destinés à assurer le paiement des dépenses engagées au cours de cet exercice précédent;
- c) deux *budgets pour ordre*, destinés à couvrir :
 - d'abord les dépenses engagées au cours des exercices pénultième et antérieurs et non encore liquidées;
 - ensuite, les dépenses pour lesquelles les crédits ad hoc des exercices en cours et précédents sont insuffisants;
 - enfin, des dépenses de toute nature, moyennant autorisation royale.

(4) Comme c'est le cas pour la comptabilité du Patrimoine.

(5) Article 55bis de la loi du 28 avril 1953.

(6) Rattachée à l'Université de Liège depuis le 1^{er} octobre 1969.

Chapitre II : Elaboration du budget

Section 1 : Procédure

1. — *Légalement*, la procédure de préparation du budget de l'Université de Liège est la suivante :

- a) Le Vice-Président prépare l'avant-projet que le Recteur présente au Conseil d'administration (art. 24 — A.R. du 23 octobre 1967);
- b) Le Conseil arrête les propositions et les adresses au Ministre de l'Education Nationale (art. 18-5° — Loi du 28 avril 1953);
- c) Le Commissaire du Gouvernement fait rapport au Ministre sur cet avant-projet de budget (art. 31 — A.R. du 31 décembre 1953);
- d) Le Ministre établit le projet de loi contenant le budget de son Département et incluant les crédits de l'Université; il le soumet au Parlement;
- e) Le budget est voté par le Parlement.

Il faut observer que :

- a) selon les termes de l'article 5 de l'A.R. du 31 décembre 1953, l'avant-projet arrêté par le Conseil d'administration comprend « les crédits jugés nécessaires au fonctionnement de l'Université ». Légalement, le Conseil a donc toute latitude d'apprécier les besoins de l'Université, leur évaluation et leur justification;
- b) Le Ministre de l'Education Nationale a évidemment, de son côté, toute liberté de *modifier* les propositions qui lui sont adressées par le Conseil d'administration.

2. — *En fait*, la procédure légale décrite ci-dessus a été appliquée jusqu'en 1965.

Le Conseil d'administration établissait les propositions, ventilées par nature en une quinzaine d'articles, sur la base des besoins réels de l'Université (connus ou estimés). La plupart du temps, ces propositions étaient revues par le Département et les crédits réduits (7).

3. — *En 1965* est intervenue la loi dite « d'expansion universitaire » (loi du 9 avril 1965) qui garantissait, en son article 73, un coefficient d'accroissement annuel minimum du budget total des universités de l'Etat pour les trois années à venir, soit :

- pour 1966 : « au moins 25 % » d'augmentation par rapport à 1965;
- pour 1967 : « au moins 18 % » d'augmentation par rapport à 1966;
- pour 1968 : « au moins 18 % » d'augmentation par rapport à 1967.

Ces pourcentages n'ont cependant pas été respectés : en 1966, le budget total de l'Université de Liège a été accru de 22 % (au lieu de 25 minimum) en 1967 : de 16 % (au lieu de 18 minimum) et en 1968 : de 8 % seulement (au lieu de 18 minimum).

4. — *Pour l'exercice 1969*, la loi d'Expansion ne prévoyait plus l'application d'un coefficient d'accroissement.

Ce système demeura cependant en vigueur et le budget total de l'Université fut fixé à 112 % de celui de 1968.

Pour 1970, même procédure, mais — après que le Conseil d'administration eût présenté ses propositions dans le cadre d'un coefficient de 13 % fixé par le Gouvernement — celui-ci ramena le taux d'accroissement à 11 %. De nouvelles propositions furent établies puis — une nouvelle

(7) Dans les meilleures années, l'Université était consultée quant aux articles budgétaires sur lesquels devait porter la réduction imposée...

fois — le Gouvernement abaissa le taux à 10,5 % et la ventilation du budget dut être effectuée une troisième fois.

5. — Il faut souligner que la répartition, entre les articles, du budget global alloué à l'Université et limité par le coefficient d'accroissement, n'est pas laissée à l'entière appréciation du Conseil d'administration : — d'abord, parce que le Gouvernement se réserve le droit de modifier cette répartition (8);

— ensuite parce que le montant des crédits inscrits aux articles 12.13 (loyers) et 12.21 (travaux) est automatiquement fixé par application, à ces deux articles, du coefficient d'accroissement global.

Cette dernière limitation provient du fait que les Universités libres reçoivent une subvention annuelle calculée proportionnellement aux budgets de deux universités de l'Etat, desquels sont exclus les crédits de ces articles 12.13 et 12.21.

6. — Que faut-il penser de la procédure qui consiste à fixer le budget de l'Université selon un coefficient d'accroissement annuel ?

A) Disons, tout d'abord, qu'elle présente le grave inconvénient de *ne pas tenir compte des besoins réels* de l'Université.

Le pourcentage de majoration, fixé préalablement, ne prend en considération ni les nécessités nouvelles de développement de l'Université, ni, surtout, les charges nouvelles qui pèsent sur elles. Cet accroissement des charges apparaît de plus en plus lourd chaque année, à tel point qu'il risque d'absorber totalement la majoration du budget; cette année, par exemple, l'incidence financière des nouvelles mesures de caractère social, édictées par le Gouvernement en faveur des agents de l'Etat, est telle qu'elle absorbe *l'entièreté du crédit prévu pour l'accroissement du cadre du personnel* : pour la première fois depuis 1953 — si le Gouvernement n'alloue pas un supplément de crédit — l'Université de Liège ne disposera pas de personnel nouveau.

B) Ajoutons, ensuite, que cette procédure d'accroissement par coefficient pré-déterminé présente tous les *inconvénients d'un système subventionnel* — notamment une réduction facile, sans égard pour les besoins — *mais non les avantages* : principalement, la possibilité, pour l'Université de Liège (9) d'élaborer son budget et de le gérer soupagement, en fonction de la politique qu'elle entend suivre.

C) On doit cependant admettre que le Gouvernement se réserve le droit de limiter globalement l'accroissement du budget des universités dans le cadre d'une politique générale de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique qu'il lui appartient d'arrêter, et en fonction des impératifs budgétaires qui sont les siens à l'échelle de l'Etat.

Mais cette limitation n'est acceptable que moyennant cinq conditions : a) les pourcentages annuels devraient être légalement fixés à *l'avance pour plusieurs années*, de manière à permettre aux autorités académiques d'établir un planning à moyen terme (5 ans, par exemple);

b) une fois arrêtés, ces coefficients d'accroissement *ne devraient plus être diminués* à l'occasion du vote annuel du budget;

c) ils devraient, au contraire, selon un système à déterminer, *s'accroître automatiquement* lorsqu'interviennent des éléments extérieurs comme l'accroissement de l'index, l'application de nouvelles dispositions de

(8) Il en usa notamment pour réduire les accroissements de personnel...

(9) Comme c'est le cas pour les universités libres.

programmation sociale, l'augmentation du nombre des étudiants, etc... ;
d) le coefficient annuel *devrait être suffisant* pour permettre à l'Université, non seulement de continuer à assumer les charges qui étaient les siennes au cours de l'exercice précédent, mais encore d'assurer son expansion ;

e) enfin, à cette limitation globale du budget ne devraient pas s'ajouter *les limitations au second degré que constituent les articles budgétaires*. En effet, la fixation des crédits par *nature* de dépenses représente un frein à la réalisation, par les autorités académiques, des *objectifs* qu'elles poursuivent ; la gestion dynamique de l'Université implique une grande souplesse dans l'utilisation de la « *dotation annuelle* ».

Section 2 : Forme et date de présentation

1. — Selon les termes de l'article 6 de l'arrêté royal du 31 décembre 1953, la forme de l'avant-projet de budget et la date de sa transmission font l'objet d'*instructions annuelles* du Ministre de l'Education Nationale.

2. — Quant à la *forme* : ces instructions prévoient la ventilation du budget en une quinzaine d'articles, eux-mêmes subdivisés selon la nature des dépenses (cfr. supra).

Quant à la *date de transmission*, elle est généralement fixée en avril/mai pour le budget de l'exercice suivant.

3. — L'établissement, *aussi longtemps à l'avance*, de prévisions budgétaires *détaillées par nature* n'est guère compatible avec une gestion moderne de l'Université.

Nous avons déjà souligné combien l'attribution de crédits par *nature de dépenses* empêchait les autorités académiques de se fixer des *objectifs* et d'y affecter les moyens nécessaires.

Nous devons ajouter qu'à l'époque où les prévisions sont établies, le Conseil d'administration ne dispose pas d'éléments suffisants ni certains : en effet, arrêtés en avril d'une année pour l'exercice *suivant*, les crédits par nature ne peuvent être évalués que par référence aux dépenses de l'exercice *précédent* ; il en résulte un décalage d'environ *deux ans* entre la base d'évaluation des dépenses et leur réalisation, ce qui est beaucoup trop long pour permettre des extrapolations suffisamment précises.

4. — Pour pallier, dans une certaine mesure, ces inconvénients, le Conseil d'administration avait, pour 1970, sollicité du Ministre de l'Education Nationale un budget ventilé en cinq articles (au lieu de quinze), dont les libellés par nature étaient suffisamment larges pour conférer plus de souplesse à l'utilisation des crédits.

Cette demande n'a pas été reçue ; le Conseil l'a, à nouveau, formulée pour le budget de 1971.

Chapitre III : Répartition des crédits par le Conseil d'administration

I. — Conformément à l'article 18-6° de la loi du 28 avril 1953, c'est au Conseil d'administration qu'il appartient de disposer des crédits et de les répartir entre les différents services de l'Université.

(10) Ces cinq articles correspondaient aux trois rubriques de la classification BENELUX (cfr. supra), auxquelles avaient été ajoutées deux sous-rubriques : l'article 11.04 (pour des raisons de technique budgétaire) et un article réunissant les articles 12.13 et 12.21 (pour leur exclusion de la base de calcul des subventions aux universités libres).

Traditionnellement, on distingue, à l'Université de Liège, en dehors de celui destiné à la rémunération du personnel sous statut, trois espèces de crédits :

1) Les crédits ordinaires qui sont mis à la disposition des chefs des services scientifiques et sont destinés à assurer le fonctionnement « scientifique » de ces services.

Ces crédits sont reconduits d'année en année.

2) Les crédits exceptionnels, alloués chaque année pour des dépenses précises d'acquisition d'équipements scientifiques.

Plus rarement, ils couvrent des dépenses de fonctionnement exceptionnelles.

3) Les crédits d'intérêt général : non répartis entre les services scientifiques mais déterminés pour l'ensemble de l'Université; ils sont gérés par les services administratifs dans les conditions arrêtées par le Conseil d'administration; ils couvrent les catégories de dépenses suivantes :

a) dépenses de fonctionnement :

— dépenses immobilières : travaux d'aménagement, entretien, nettoyage, fournitures aux ateliers d'électricité, de plomberie, de menuiserie, conservation du domaine du Sart Tilman, loyers.

— dépenses de consommation : eau-gaz-électricité-charbon-mazout-téléphones.

— frais de bureau des services administratifs et magasin général de fournitures.

b) dépenses d'équipement :

— mobilier et matériel de bureau;

— premier équipement des nouveaux bâtiments (à l'exception du matériel scientifique);

— équipement des ateliers et centrales.

c) dépenses de personnel :

— salaires des femmes d'ouvrages et ouvriers temporaires;

— allocations et indemnités (11).

II. — La majeure partie de ces crédits sont alloués par le Conseil d'administration en début d'année; les crédits exceptionnels sont distribués en deux ou trois tranches.

En cours d'année, le Conseil d'administration alloue également des crédits des trois espèces, mais ce n'est généralement que pour faire face à des besoins urgents ou imprévus.

III. — Pour fixer les idées, nous donnons ci-après la ventilation générale (en millions) du budget ordinaire de 1970, qui atteint au total 1.065.795.000 F.

1. — crédits ordinaires des services scientifiques 103,0 M.

2. — crédits exceptionnels des services scientifiques 101,0 M.

3. — crédits d'intérêt général :

a) d'ordre immobilier : 74,9 M.

b) de consommation : 60,9 M.

c) de fonctionnement général : 17,2 M.

d) d'équipement et mobilier : 18,0 M.

(11) Le crédit nécessaire à la rémunération du personnel autre que les femmes d'ouvrages et les ouvriers temporaires est directement géré par le Département (loi du 28 avril 1953 - art. 18-6°). Il est cependant réparti en postes par le Conseil d'administration, dans les limites budgétaires.

e) de personnel :	
— rémunération des temporaires :	43,0 M.
— indemnités diverses :	20,2 M.
	234,2 M.
4. — Rémunération du personnel sous statut (crédit géré par le Département) :	636,5 M.
	1.074,8 M. (12)

IV. — Que faut-il penser de ce système de distribution de crédits ?

1. — Constituant la répartition au second degré (13) du budget ordinaire de l'Université, ce système doit forcément s'intégrer dans le cadre des libellés et des montants figurant à chacun des articles par nature.

Ainsi, les crédits prévus, à l'Université, pour les consommations d'eau, de gaz, d'électricité, pour les frais de transports ou de téléphones doivent obligatoirement être imputés sur l'article 12.02 et leur total ne peut dépasser le montant du crédit inscrit à cet article, même si l'on sait à l'avance qu'il sera insuffisant (14).

De même, les crédits ordinaires et exceptionnels des services scientifiques sont distribués respectivement sur les articles 12.03 et 74.01.

Or, les crédits ordinaires sont destinés à couvrir des dépenses de nature différente, dont certaines doivent être imputées sur *d'autres articles* que le 12.03.

Par exemple : une dépense d'achat de timbres-poste, imputée sur le crédit ordinaire d'un service ne peut pas être payée à charge de l'article 12.03 (sur lequel ce crédit ordinaire a été distribué) mais doit obligatoirement l'être sur l'article 12.02 !

Ceci entraîne des opérations comptables extrêmement compliquées (dites « doubles imputations ») dont le mécanisme serait trop long à décrire ici. Soulignons seulement qu'elles constituent une lourde charge pour les services comptables et une complication inutile pour les services scientifiques, gestionnaires du crédit.

2. — Le système actuel présente également l'inconvénient de nécessiter l'ouverture d'un nombre élevé de comptes, dont les règles légales de gestion sont parfois différentes.

Si l'on y ajoute les comptes du Patrimoine (dont la gestion est, elle, totalement différente), on constate que le chef de service gestionnaire est dans l'impossibilité d'avoir une vue globale et claire des moyens financiers mis à sa disposition et se trouve sans cesse confronté avec des problèmes administratifs ou comptables qu'il ne peut efficacement maîtriser.

3. — Enfin, le *volume important des crédits d'intérêt général* et l'absence d'un *dénominateur commun* permettant de répartir entre chacun des services universitaires tous les moyens mis à leur disposition, constitue, à nos yeux, la carence la plus grave du système.

a) Les crédits d'intérêt général représentent 22 % du budget ordinaire total et *plus de la moitié des crédits gérés par l'Université* (15). Il y a donc là une masse importante de dépenses qui échappe à toute venti-

(12) Un dépassement de 9 millions est prévu.

(13) Le premier étant la ventilation en quinze articles.

(14) C'est le cas cette année pour les articles 12.02 et 12.03, ainsi que nous l'indiquons à la note (12) ci-dessus.

(15) C'est-à-dire à l'exclusion du crédit destiné aux rémunérations du personnel sous statut, directement géré par le Département de l'Education Nationale.

lation entre les facultés ou les services. Bien sûr, pour certaines d'entre-elles, cette répartition est possible a posteriori; mais — le système n'étant pas organisé dans cette perspective — elle constitue, pour les services administratifs, une lourde charge.

b) Les moyens mis à la disposition de chacun des services universitaires — personnel, bâtiments, équipements et crédits de fonctionnement — sont répartis selon des *critères différents* : le personnel est attribué *par postes*, les bâtiments sont répartis *en locaux*, les équipements sont soit mis à la disposition des services, soit acquis par eux au moyen des crédits alloués.

Ce fait, joint à l'importance des crédits d'intérêt général non ventilés, empêche les autorités académiques de disposer de données suffisamment précises concernant le coût de chacun des services ou départements de l'Université. Ces renseignements seraient cependant du plus haut intérêt pour estimer la charge de services à créer, pour déterminer les priorités dans le choix des objectifs et, plus généralement, pour répartir les ressources disponibles en fonction d'une politique universitaire volontariste.

4. — Nous pensons qu'une solution peut être trouvée dans une réforme du système interne de distribution des crédits.

Cette réforme devrait s'orienter vers la suppression des crédits d'intérêt général et vers l'élaboration de *budgets départementaux complets*, incluant, ramenés au dénominateur commun que constitue l'unité monétaire, *tous les moyens* en personnel, en locaux, en équipements et en crédits de fonctionnement mis à la disposition de ces départements.

Dans le cadre de son budget, chaque responsable aurait une grande liberté de gestion tout en étant déchargé de la plupart des contraintes administratives ou comptables qui n'ont qu'un effet paralysant.

Bien sûr, cette réforme, interne à l'Université, ne pourrait déborder du contexte des dispositions légales régissant actuellement notre organisation budgétaire, aux contraintes desquelles elle demeurerait soumise. Néanmoins, nous pensons qu'elle représenterait un grand pas en avant vers un système de gestion plus moderne et mieux adapté aux exigences d'une université dynamique.

Chapitre IV : Engagement des dépenses

Section 1 : Notion

Engager une dépense, au sens où on l'entend dans le système budgétaire de l'Etat, consiste à réserver la somme nécessaire à son paiement sur l'article ad hoc du budget.

Une dépense doit être engagée *sur le budget de l'exercice au cours duquel naît la dette de l'Etat*, même si sa liquidation n'a lieu qu'au cours d'un exercice ultérieur (16). Ainsi, sont engagées sur le budget d'un exercice les sommes afférentes à des commandes ou à des contrats passés au cours de cet exercice.

Toutefois, les contrats ou les « abonnements » dont la durée dépasse un exercice sont engagés chaque année à concurrence du montant annuel : ainsi, un contrat de location d'ordinateurs fait, chaque année, l'objet d'un engagement correspondant au montant annuel de la location; de même pour les baux à loyer, les abonnements téléphoniques, etc...

(16) Voir chapitre I - section 2 - paragraphe 2 : comptabilité par exercice.

Il arrive (dans le cas des consommations, notamment) que la dépense à engager ne soit pas connue exactement : elle doit alors être estimée de manière aussi précise que possible (engagement provisionnel).

Section 2 : Procédure

1. — L'engagement d'une dépense a lieu suivant deux types de procédure : l'*engagement préalable* à la naissance de la dette et l'*engagement concomitant à la liquidation*. Ce dernier ne concerne que les dépenses de faible importance nominale dites « menues dépenses », qui sont engagées globalement une fois par mois.

2. — L'engagement préalable était prescrit, dans tous les services de l'Etat, pour les dépenses supérieures à 10.000 F. Toutefois, l'arrêté royal du 31 décembre 1953 avait porté ce plafond à 20.000 F en faveur des Universités de l'Etat.

Des dispositions plus récentes (Arrêté royal du 31 mai 1966, entré en vigueur le 1^{er} janvier 1967) ont fixé à 50.000 F le plafond applicable à tous les services de l'Etat, mais les engagements des universités continuent à être régis par les dispositions particulières de l'arrêté royal du 31 décembre 1953 (20.000 F).

Les autorités académiques ont, à plusieurs reprises, attiré l'attention du Ministre sur cette anomalie; leur intervention n'a reçu aucune suite.

3. — La procédure d'engagement préalable se déroule selon trois phases :

a) les négociations préalables à la conclusion du marché, qui aboutissent à la remise, par le fournisseur, d'une offre ferme, valable soixante jours;

b) cette offre est visée par le Commissaire du Gouvernement qui s'assure du respect des dispositions légales et réglementaires applicables à ce marché;

c) la commande est visée par le Contrôleur des engagements (17) qui s'assure :

— qu'un crédit a bien été prévu au budget ordinaire pour ce genre de dépenses;

— qu'il est suffisant pour en supporter le montant.

La comptabilité des engagements est tenue dans un registre spécial (« journal des visas ») reprenant, par exercice et par article, les engagements dans l'ordre où ils sont présentés et visés : ils sont affectés d'un numéro de référence (« numéro de visa ») commençant à 1 au début de chaque année.

Une fois ces formalités accomplies, la commande est signée par l'ordonnateur et envoyée au fournisseur.

4. — Les dépenses supérieures à 500.000 F (sauf celles qui concernent des travaux immobiliers) doivent, au surplus, être visées par le contrôleur des engagements du Ministère de l'Education nationale. Aux trois phases décrites ci-dessus s'en ajoute donc une quatrième — le « visa Bruxelles » — également préalable à l'envoi de la commande.

La liquidation de ces dépenses se fera par le Ministère et non par le service comptable de l'Université.

5. — La procédure d'engagement des dépenses a un double aspect : — d'une part, permettre le contrôle du respect des dispositions légales régissant les marchés de l'Etat;

(17) La mission de Contrôleur des Engagements est confiée par le Roi à un fonctionnaire de l'Université qui, dans cet exercice, est justiciable de la Cour des Comptes.

— d'autre part, veiller à ce que les crédits budgétaires soient correctement utilisés et ne soient pas dépassés.

a) A propos du premier aspect, disons un mot des règles auxquelles sont soumis les marchés de l'Etat.

Les principes qui dominent cette réglementation sont ceux de *la libre concurrence des fournisseurs* et le régime du *forfait*.

La loi du 4 mars 1963 relative aux marchés passés au nom de l'Etat prévoit essentiellement trois modes de conclusion des marchés : l'adjudication publique, qui est la règle, l'appel d'offres restreint et le marché de gré à gré, qui ne sont utilisables que moyennant une motivation préalable et à certaines conditions fort strictes.

Pour ce qui concerne les marchés de fournitures, par exemple, l'interdiction de recourir à la pratique du crédit documentaire — qui est cependant courante dans les transactions commerciales — est une contrainte très lourde; elle occasionne des difficultés — et parfois même empêche la conclusion de marchés — avec les fournisseurs étrangers auxquels l'Université s'adresse de plus en plus fréquemment pour des achats d'équipements scientifiques.

En ce qui concerne les constructions, le principe légal de séparation des fonctions d'entrepreneur et d'auteur de projet ne correspond plus aux réalités, l'évolution générale de la construction s'orientant vers les techniques de préfabrication ou la fourniture de produits semi-finis.

Au surplus, « la relative imprécision imposée aux projets par le système » du cahier des charges pour permettre la concurrence est incompatible » avec les techniques évoluées de planification et de rationalisation des » opérations. Elle est aussi incompatible avec la recherche des véritables » économies; au niveau de la remise de prix d'un entrepreneur toute » incertitude se paie ».

b) Selon les termes de l'article 21 de la loi du 28 juin 1963, le contrôleur des engagements a pour mission essentielle de veiller à ce que les crédits inscrits à chacun des articles ne soient pas dépassés.

Dans cette optique, il est logique d'enregistrer les dettes à leur naissance. Pourquoi, dès lors, en avoir exclu les « menues dépenses » ?

C'est évidemment pour des motifs de souplesse, toutes les dépenses ne s'accommodant pas de la procédure relativement lourde et compliquée qui est actuellement celle de l'enregistrement préalable.

Mais cette exception est de nature à énerver complètement le principe du non-dépassement des crédits, à partir du moment où le volume mensuel des menues dépenses atteint des proportions importantes, comme c'est le cas à l'Université, notamment en raison de la multiplicité des comptes.

6. — Que faut-il penser de l'application à l'Université de cette procédure légale d'engagement des dépenses ?

a) Nous estimons, tout d'abord, que la nécessité d'un visa du Ministère pour certaines dépenses supérieures à 500.000 F ne se justifie pas; elle n'a pour effet que d'alourdir la procédure, de retarder la conclusion des marchés et d'entraîner des lenteurs considérables dans le paiement des fournisseurs (18).

(18) Le délai est d'environ 2 mois entre l'envoi d'une facture au Ministère de l'Éducation Nationale et son paiement par le Ministère des Finances.

En faveur de ce système, on peut invoquer le fait que les dépenses visées par le Département ne seront liquidées qu'*après visa de la Cour des Comptes*, dont le contrôle s'exerce ainsi plus efficacement (19).

Il nous paraît cependant que cette raison n'est pas péremptoire : il suffirait d'organiser de manière systématique le contrôle *sur place* que les délégués de la Cour n'exercent actuellement à l'Université que de manière limitée.

Pour éviter les lenteurs du Département, tant dans les engagements que dans la liquidation des dépenses, l'Université s'efforce de limiter les commandes à 500.000 F, alors que des quantités supérieures offriraient des prix plus intéressants.

b) Rappelons, en outre, que le visa du Contrôleur des engagements du Département, n'est pas requis pour les dépenses d'ordre immobilier : ainsi, le contrôleur de l'Université peut engager seul une dépense de 10 millions de travaux, mais il doit être couvert par le visa départemental pour une dépense d'acquisition de mobilier de 500.000 F...!

Cet exemple suffit à démontrer l'illogisme du système.

c) Il convient de souligner ici une autre anomalie résultant de la double intervention du contrôleur des engagements de l'Université et de celui du Département. Les deux ont la même mission : veiller à ce que les crédits budgétaires ne soient pas dépassés.

Pour remplir la sienne, le contrôleur du Département enregistre comme engagements non seulement les commandes supérieures à 500.000 F (« visas Bruxelles ») mais également les avances de fonds alloués à l'Université pour assurer ses paiements (20); de la sorte, sont absolument confondus au niveau du Département :

— certaines obligations nées à charge de l'Etat (« visas Bruxelles »);
— les avances de trésorerie destinées à remplir d'autres obligations (« visas Liège ») nées antérieurement à charge de l'Etat.

Cette remarque n'aurait sans doute qu'un intérêt purement théorique si la confusion signalée n'avait parfois des conséquences graves : en effet, depuis plusieurs années, le Gouvernement s'efforce, par des mesures administratives imposant un pourcentage maximum, de comprimer ou même d'arrêter les engagements du dernier trimestre de l'exercice (21). Le pourcentage une fois atteint dans sa comptabilité, le contrôleur du Département arrête tous envois de fonds à l'Université, qu'il met ainsi virtuellement en état de faillite, puisqu'elle n'est plus en mesure de remplir les obligations qu'elle a cependant régulièrement contractées ! Il en va de même, et c'est encore plus grave, lorsque le Gouvernement décide de réduire purement et simplement les crédits, comme il l'a fait à plusieurs reprises, pour l'article 72.02 (budget extraordinaire).

d) Nous avons signalé plus haut les inconvénients que présentaient l'application à l'Université des dispositions régissant les marchés de l'Etat.

Est-ce à dire qu'il faudrait les supprimer à son égard, et laisser aux Universités de l'Etat, dans le domaine des contrats civils ou commerciaux, la même liberté que les entreprises privées ?

(19) Tandis que pour la plupart des autres dépenses, le contrôle de la Cour n'a lieu qu'*a posteriori*.

(20) Cfr. *infra* - chapitre V.

(21) Afin de freiner la « surchauffe économique » et d'empêcher les engagements inconsiderés destinés à épuiser les crédits budgétaires.

Nous ne le pensons pas, encore que les Universités libres en bénéficient quoique leurs ressources proviennent, en majeure partie, des subsides de l'Etat.

Nous pensons que les deux principes de base du régime des marchés publics — libre concurrence des fournisseurs et régime du « forfait » — doivent rester également ceux des marchés de l'Université; mais les règles devraient être considérablement assouplies pour permettre les dérogations nécessaires — et notamment l'utilisation plus large du système de gré à gré — dans les cas où leur stricte application conduit finalement à léser l'Université et le Trésor.

e) Il nous paraît cependant que la comptabilité des engagements présente un intérêt certain et que *assouplie dans ses procédures* elle devrait être étendue à toutes les dépenses de l'Université, et non plus seulement à celles supérieures à 20.000 F.

Les avantages seraient les suivants :

1° Les disponibilités budgétaires — tant au niveau des articles qu'à celui des comptes des services — seraient connues en permanence et de manière précise;

2° Les commandes émanant d'un service unique centralisé, l'Université se présenterait — vis-à-vis des fournisseurs — comme un seul client, dont l'importance justifierait des attentions particulières;

3° Examinées par un service spécialisé, les clauses de tous les marchés garantiraient les droits de l'Université, et éviteraient les mécomptes ultérieurs que l'on connaît parfois lorsque les conditions du fournisseur sont acceptées sans discernement;

4° Le contrôle des factures et leur liquidation en seraient accélérées.

Chapitre V : Liquidation des dépenses

La liquidation des dépenses de l'Université est effectuée, soit par les services du Ministère de l'Education Nationale, via le Ministère des Finances, soit par le service comptable de l'Université, au moyen de fonds qui lui sont avancés par le Trésor Public.

Le premier cas concerne deux types de dépenses :

— les rémunérations du personnel autre que les femmes d'ouvrage et les ouvriers temporaires;

— les dépenses qui ont été préalablement soumises au visa du Contrôleur des engagements du Ministère (supérieures à 500.000 F).

Les autres dépenses sont liquidées directement par l'Université.

I. — La liquidation par le Ministère des dépenses de personnel

1. — La carrière pécuniaire des agents est tenue à jour par le service du personnel de l'Université, qui a une double mission :

a) communiquer au Ministère les éléments qui entraînent une modification dans les traitements : promotions, naissances, démissions, décès, etc...

b) contrôler les états de paiement qui lui sont mensuellement fournis par le Ministère.

2. — En cette matière, il n'y a guère qu'un seul problème — mais il est d'importance — : c'est celui des délais d'exécution.

Il ne s'écoule jamais moins de plusieurs mois entre le moment où un avis est adressé au Ministère (recrutement d'un agent ou promotion, par exemple) et celui où l'agent est effectivement payé.

Ce délai atteint parfois plusieurs années lorsqu'il s'agit de régularisations d'arriérés.

Ce n'est que grâce à l'intervention du Patrimoine sous forme d'avances de rémunérations que les agents peuvent entretemps subsister...

3. — Il est certain que l'Université pourrait mieux assurer par elle-même le paiement de tout son personnel : l'équipement en ordinateurs dont elle dispose est, sans nul doute, adéquat et les tâches matérielles de paiement ne représenteraient qu'un surcroît de travail minime puisque l'essentiel — la préparation et le contrôle des rémunérations — est déjà actuellement effectué par le service du Personnel.

D'autre part, l'Université obtiendrait directement — en sous-produit de cette application — certaines données nécessaires à une gestion du personnel, envisagée, non seulement du point de vue pécuniaire, mais de celui des carrières et situations des agents.

II. — La liquidation des dépenses supérieures à 500.000 F

1. — Les dépenses qui ont fait l'objet d'un engagement préalable par le contrôleur du Ministère de l'Education Nationale (22) sont liquidées par le Ministère des Finances selon une procédure assez longue qu'il nous paraît utile de décrire schématiquement :

1° la facture (vérifiée et ordonnancée) est enregistrée au « journal des visas » par le contrôleur des engagements de l'Université;

2° elle est transmise au contrôleur des engagements du Ministère de l'Education Nationale qui l'enregistre également dans son « journal des visas »;

3° elle est transmise à la comptabilité générale (Ministère de l'Education Nationale) qui l'enregistre pour paiement;

4° elle est soumise au visa de la Cour des Comptes;

5° elle est adressée, par la Cour, au Ministère des Finances qui procède aux opérations de mise en liquidation;

6° elle est transmise à la Banque Nationale qui (enfin !) la paie;

7° l'avis de paiement est communiqué à la comptabilité générale de l'Education Nationale;

8° il est adressé (ou devrait l'être) à l'Université.

2. — Les inconvénients d'une telle procédure sont les suivants :

a) elle est longue : le délai entre l'envoi de la facture par l'Université et son paiement atteint environ deux mois. Pour répondre aux réclamations des fournisseurs, nous sommes obligés de suivre les factures à la trace d'un service ou d'un département à l'autre. On imagine les difficultés et pertes de temps que cela occasionne;

b) les transmissions successives rendent inévitable la perte de documents : ce qui implique, le cas échéant, que les services universitaires doivent reconstituer les dossiers...

c) elle est inutile si, comme pour les investissements immobiliers, le contrôle de la Cour des Comptes s'effectue régulièrement *sur place*;

d) l'Université n'est pas systématiquement avertie ni de la date, ni du montant des paiements effectués, ce qui a notamment des conséquences graves lorsqu'il s'agit de factures en monnaie étrangère (cfr. infra - paragraphe IV).

(22) C'est-à-dire les dépenses supérieures à 500.000 F, autres que celles qui concernent des travaux immobiliers.

3. — Ainsi que nous l'avons dit à propos des engagements supérieurs à 500.000 F, il nous paraît que l'intervention du Département dans la liquidation des dépenses devrait être supprimée et que cette suppression ne présenterait que des avantages pour l'Université : économie de temps dans les services concernés et meilleures relations avec les fournisseurs.

III. — La liquidation directe par l'Université

1. — Les services administratifs de l'Université assument eux-mêmes le paiement :

- des salaires des femmes d'ouvrages et ouvriers temporaires;
- de toutes les dépenses d'ordre immobilier, quel qu'en soit le montant;
- des autres dépenses inférieures à 500.000 F.

2. — A cet effet, l'Université dispose d'avances de fonds qui lui sont consenties par le Département et dont la procédure d'octroi est soumise à des contraintes de trois ordres :

a) les avances de fonds sont limitées par un plafond maximum global, fixé à 150 millions en 1966 et porté, en janvier 1970, à 180 millions. Ce montant représente donc le maximum des fonds que peut détenir l'Université à titre d'avances, c'est-à-dire sans justification. Une fois qu'il est rendu compte de l'utilisation partielle de cette somme, une nouvelle avance (équivalente au montant justifié) peut être demandée.

Ce plafond de 180 millions peut paraître élevé. Il est cependant insuffisant car il couvre également la trésorerie destinée au paiement des constructions (Fonds des Constructions Universitaires) et, en outre, la limitation qu'il impose se combine avec les autres contraintes suivantes;

b) les avances de fonds sollicitées par l'Université doivent être ventilées entre les budgets et les articles, c'est-à-dire *entre six budgets, comptant plus de soixante articles* (23).

Cette répartition est extrêmement stricte : bien que les fonds soient versés à trois C.C.P. seulement (24), aucun transfert n'est possible entre les soixante « comptes » que ces C.C.P. regroupent.

Il arrive ainsi que l'Université, tout en disposant d'une trésorerie globale bien fournie, ne puisse cependant assurer le paiement de certaines factures parce que l'article sur lequel elles doivent être imputées n'est pas provisionné.

Dans le système actuel de multiplicité des comptes internes à l'Université (crédits ordinaires, exceptionnels et d'intérêt général) et compte tenu des délais de versement des fonds dont il sera question ci-après, il est fort malaisé, pour le service financier, de déterminer à l'avance, par budget et par article, le montant des provisions nécessaires.

c) La procédure d'obtention des fonds est la même que celle décrite au paragraphe II - 1 ci-avant, à propos de la liquidation des dépenses supérieures à 500.000 F.

Il en résulte qu'ici aussi, le délai entre la demande de fonds et la réception de ceux-ci est très long; pendant ce délai, il importerait que l'Université puisse continuer à assurer ses paiements et dispose donc d'un plafond supérieur.

(23) Cfr. supra - chapitre I, dernier paragraphe.

(24) Salaires - budget ordinaire et budget pour ordre - budget extraordinaire.

IV. — Cas particulier des fournisseurs étrangers

L'Université compte environ 5.000 fournisseurs, dont près de 700 sont étrangers.

La procédure de paiement est la même pour les fournisseurs étrangers que pour les fournisseurs belges, avec, toutefois, deux contraintes supplémentaires :

- la nécessité de passer par l'intermédiaire d'une banque;
- les variations des taux de change.

Nous examinerons successivement le cas des paiements par l'Université et le cas des paiements par le Département.

1) *Payements par l'Université*

La trésorerie « Etat » dont dispose l'Université figure à des comptes de chèques postaux et ne peut être transférée à des comptes bancaires. Pour pallier cet inconvénient, et en raison des facilités qu'offrent les banques pour des envois de fonds à l'étranger, l'Université a adopté la procédure suivante :

- a) les factures à payer, accompagnées d'un relevé récapitulatif par monnaies étrangères, sont remises à une banque où le Patrimoine dispose d'un avoir suffisant (25);
- b) la banque effectue la conversion en francs belges du montant de chaque facture (au cours du jour), calcule les frais et communique au service comptable le montant total;
- c) un virement de ce montant est remis à la banque, et sa ventilation entre les différents articles du budget est effectuée;
- d) au reçu des avis de paiement par la banque, les comptes ad hoc (crédits ordinaires, exceptionnels...) sont débités du montant payé (en francs belges). Au besoin, les montants engagés (26) sont rectifiés.

2) *Payements par le Département*

La procédure est la même que pour les paiements des fournisseurs belges. Toutefois, dans le cas des paiements étrangers, elle engendre souvent des discordances entre la comptabilité du Département et la comptabilité de l'Université; cela tient aux faits suivants :

- a) le contrôleur des engagements de l'Université enregistre dans sa comptabilité le montant de la facture convertie en francs belges au cours du jour de l'enregistrement; au besoin, il rectifie le montant qui avait précédemment été inscrit au journal des visas selon le taux de change du jour de l'engagement;
- b) le contrôleur des engagements du Département effectue les mêmes opérations (pour les mêmes montants en francs belges);
- c) lorsque la facture est payée par la Banque Nationale (environ deux mois après qu'elle a quitté l'Université...), son montant en francs belges est calculé sur la base du taux de change au jour du paiement et est évidemment toujours différent du montant enregistré par les contrôleurs des engagements;
- d) si le contrôleur du Département en a connaissance et peut ainsi rectifier ses comptes, il n'en est pas de même pour l'Université qui n'est pas

(25) Cet avoir du Patrimoine n'est pas utilisé pour les paiements de l'Etat, mais il sert en quelque sorte de garantie vis-à-vis de la banque.

(26) L'engagement a en effet été enregistré en francs belges, sur base du taux de change au jour du visa.

régulièrement avertie des paiements; notre comptabilité est ainsi différente de celle du Département et, au surplus, ne correspond pas à la réalité.



On aura constaté à la lecture de ce chapitre sur la liquidation des dépenses que les problèmes que connaît l'Université résultent ici aussi d'une trop grande rigidité des règles applicables et d'une lourdeur des procédures employées.

Deux inconvénients nous paraissent majeurs :

- 1) la nécessité de ventiler les avances de fonds en articles et budgets;
- 2) l'intervention du Département en matière de paiement, comme en matière d'engagement.

Conclusion

Dans l'exposé qui précède nous avons tenté de mettre en lumière les *contraintes* que fait peser, sur la gestion universitaire, l'application des règles générales sur la comptabilité de l'Etat et de leurs aménagements particuliers en faveur des universités.

Nous croyons utile de conclure par trois observations qui en constitueront, en quelque sorte, la synthèse et qui porteront successivement sur le budget universitaire, sur le contrôle des engagements et sur l'intervention du Département dans la liquidation des dépenses.

1. — M. A. Parisi (27) donne du budget la définition suivante : « Le budget est un acte de l'autorité publique, à la fois *état de prévision précise* des dépenses et recettes publiques et *acte d'autorisation* donné par le pouvoir législatif pour la *durée limitée d'une année* ». Dans quelle mesure le budget universitaire réunit-il les trois éléments que nous soulignons ?

D'abord, la pratique qui consiste à déterminer ce budget selon un système de coefficient fixé d'autorité *lui enlève toute précision* : les prévisions de dépenses ne reposent plus sur une estimation des charges réelles et leur ventilation par nature est devenue théorique et quasi-arbitraire. C'est cependant dans ce cadre rigide que doivent s'inscrire, tout au long de l'exercice, les décisions du Conseil d'administration, les engagements et les dépenses.

Ensuite, l'instauration d'un budget pour ordre permet *l'utilisation des reliquats de crédits* à partir de l'expiration du deuxième exercice d'exécution du budget, et ce, pour des dépenses de toute nature.

Cette mesure a pour effet de déroger, de manière absolue, aux principes de la *spécialité* et de l'*annualité budgétaires*.

Dès lors, le budget universitaire n'est plus, en fait, qu'un *acte d'autorisation*, à caractère de dotation, qui présente tous les inconvénients d'un système subventionnel (notamment : une réduction facile sans égard aux besoins) mais n'en offre pas les avantages (particulièrement : une souplesse de gestion, libérée de la contrainte des articles par nature). Nous pensons que des améliorations pourraient être apportées à ce régime hybride que connaissent les universités de l'Etat si, d'une part, était légalisé et organisé dans toute son accep-

(27) Science des Finances Publiques - Liège - F. Gothier - 1966.

tion le système d'une dotation annuelle et si, d'autre part, la spécialité budgétaire se traduisait par une répartition des crédits, non plus en fonction de la nature des dépenses (28) mais selon les objectifs de développement de l'enseignement et de la recherche dans chacune des universités.

2. — Notre seconde observation portera sur le contrôle de l'engagement des dépenses.

En corollaire aux pouvoirs de gestion qu'il a donnés aux Conseils d'administration des universités, le législateur a prévu que le contrôle de l'engagement des dépenses s'exercerait, sur place, par un fonctionnaire de chaque université, spécialement désigné à cet effet.

Cette mesure serait fort heureuse si elle ne maintenait pas intacts les mêmes pouvoirs de contrôle par un fonctionnaire attaché au Département de l'Education Nationale.

Ces deux contrôleurs, nommés selon la même procédure, également responsables devant la Cour des Comptes, ont une mission identique : celle de veiller à l'utilisation correcte des crédits budgétaires.

Leur double intervention n'était légalement requise, à l'origine, que pour l'engagement de dépenses supérieures à 500.000 F.

Depuis qu'une mesure dérogoire a donné compétence illimitée au seul contrôleur de l'Université pour les dépenses d'ordre immobilier, on peut se demander si le rôle que joue encore le contrôleur du Département suffit à justifier les contraintes et les difficultés que son intervention occasionne (29).

Nous pensons qu'il conviendrait de faire — strictement et clairement — la distinction entre l'engagement des dépenses et les avances de trésorerie destinées à leur liquidation.

La responsabilité des engagements devrait incomber — totalement et uniquement — au contrôleur de l'Université, qui veillerait à ne pas engager de dépenses au-delà des crédits et en assumerait pleinement la responsabilité, tandis que, seul, l'octroi des avances de fonds incomberait au contrôleur du Département, qui veillerait ce faisant à ne pas dépasser les mêmes crédits budgétaires.

Le contrôle des engagements se double en outre d'une comptabilisation de ceux-ci ; sous ce dernier aspect, selon des procédures simplifiées, il devrait s'étendre aux dépenses inférieures à 20.000 F.

3. — Notre dernière observation traitera des interventions du Département dans la liquidation des dépenses.

a) Pour ce qui concerne la rémunération du personnel sous statut, l'intervention départementale se limite à l'exécution des tâches matérielles de paiement, toutes les opérations de calcul des traitements et leur vérification étant effectuées par le service du personnel de l'Université.

Il en résulte des difficultés dans l'échange des informations et, surtout, des retards — parfois considérables — dans certains paiements.

Nous pensons que l'Université, qui assure elle-même le paiement d'un millier d'agents du personnel sous contrat, pourrait efficacement assurer celui du personnel sous statut.

(28) Système qui pèse lourdement sur toute la procédure d'exécution du budget et qui, à notre avis, ne présente guère qu'un intérêt statistique.

(29) Cfr. supra - chapitre IV, section 2, paragraphe 6c.

b) Pour ce qui concerne *les autres dépenses*, sont liquidées par le Département celles qui y ont été préalablement engagées ; dans la mesure où nous estimons, comme nous l'avons exposé supra dans la deuxième remarque, que la procédure d'engagement au second niveau ne se justifie pas, la liquidation de *toutes* les dépenses devrait être assurée par la trésorerie de l'Université.

c) Quant au contrôle préalable qu'effectue la Cour des Comptes sur les dépenses liquidées par le Département, il pourrait être efficacement remplacé par le *contrôle sur place*, selon la même procédure que celle qui, actuellement, est déjà employée pour les dépenses d'ordre immobilier, liquidées par l'Université.

..

En résumé, donc, nous croyons que, pour débarrasser la gestion universitaire des contraintes qui la paralysent, l'organisation budgétaire et financière des Universités de l'Etat devrait s'inspirer des principes suivants :

— le budget devrait consister en une *dotation globale*, dont la répartition serait effectuée par les Autorités Académiques *en fonction des objectifs* de la politique qu'elles s'assignent ;

— la trésorerie serait alimentée par des *avances de fonds* périodiques, consenties par le Département de l'Education Nationale, à qui il serait *rendu compte* ;

— le *contrôle de la gestion*, enfin, serait dans tous les cas assuré *sur place*, respectivement par le contrôleur des engagements, par le Commissaire du Gouvernement et par les délégués de la Cour des Comptes.

Pol LIBION



liège

franz weyergans

Ce dépliant reproduit la photo de la couverture de l'album à son format exact.



illustration et portrait d'une ville: *liège*

"...dans les villes qui m'accueillent, j'aime marcher pour me retrouver. C'est à Liège que j'ai appris la déambulation..."

Au hasard de ses longues marches, Franz Weyergans redécouvre son enfance et sa jeunesse liégeoises... Célébration de l'eau et de la pierre, fidélité à l'âme des lieux et des hommes.

Ranimée dans le souvenir, Liège est présente aujourd'hui : de Féronstrée au fleuve, du Vinâve d'Ile à Saint-Martin, du Hors-Château jusqu'à Pierreuse, les façades évoquent un passé frémissant, mais les rues vivent le présent. Et s'entremêlent les souvenirs d'une cité riche, fière et ardente avec l'évocation d'une ville toujours reconstruite et vive.

Livre d'enchantements, qui découvre les trésors secrets des demeures, des églises, des quartiers, mais aussi *"l'air qu'on respire, l'allure des gens, le chantonement heureux du langage, la bonhomie des rues marchandes comme des ruelles ou des placettes..."*

Les photos de Michel Fischer suivent la même démarche : passer et voir. Elles sont un regard, une tendresse, une complicité qui restituent *"cette chose volatile comme l'essence d'une fleur qu'on appelle l'esprit liégeois..."*

une collection unique

Avec "Liège", nous poursuivons la publication, commencée par "La Forêt de Soignes" d'une série d'albums consacrés aux villes, sites et régions de Belgique. De nombreux volumes sont en préparation ou en prévision, qui constitueront, pour votre bibliothèque, une collection précieuse sur les richesses naturelles, artistiques et humaines de notre pays.

Séduction du papier, élégance de la typographie, fidélité de la reproduction des photos couleurs et noir et blanc, charme de la reliure en font des objets parfaits, agréables à la main et plaisants à l'œil.

Sur un texte de Franz Weyergans, un prestigieux album de 120 photos, dont 12 en couleurs, de Michel Fischer.

180 pages sur Champion Grainex 140 gr au format 22 x 22.

Couture au fil de lin, relié sous couverture et jaquette en quatre couleurs.

à propos de la forêt de soignes

Parue en février 1971, la première édition a été épuisée en un mois : le succès du nouveau tirage ne se démentit pas.

"Enchantement, beauté, poésie... une perfection dans la forme comme dans le fond" (Vlan)

"... c'est merveilleux !" (La Libre Belgique)

"Comme un vaste poème claudélien." (Le Soir)

"Une promenade dans le temps et l'espace qui n'encombre pas les routes" (Touring-Secours).

La forêt de Soignes est un album de 120 photos en couleurs et noir et blanc, de Guy Bouchez, sur un texte de Jacques Biebuyck, 180 pages sur grainex 140 gr, format 22 x 22, relié sous couverture glacée *"qui a les couleurs et les odeurs de l'automne royal"*. Prix de vente 350 F (T.V.A. incluse) plus 13 F de port, soit 363 F.

directement de l'imprimerie

La composition, la photogravure et l'impression sont effectuées dans nos propres ateliers : cela nous permet de réaliser de tels albums de luxe, dans une forme aussi impeccable à un prix nettement inférieur à celui des ouvrages de cette qualité.

Chaque volume : 350 F, plus 13 F de port, soit 363 F (TVA incluse) à virer au CCP 278.26 des Editions du Jour, 17, rue Simonis, 1050 Bruxelles, en rappelant au talon le ou les ouvrages désirés. L'envoi, sous boîte anti-chocs, est effectué des réception du virement.

liège

Un texte de Franz Weyergans
Des photos de Michel Fischer

Une réalisation de Paul Legrain,
aux Editions du Jour

Liège est un miracle.
Que cette ville existe, belle, avenante,
à la fois rude et gaie,
c'est là le miracle.

Et nous savons,
en parcourant cette ville
où tout homme,
pauvre ou riche,
est roi en sa maison et prince dans la rue,
que cet air que nous respirons,
c'est l'air léger de la liberté.

liège

ej

... *Un système de gestion périmé*

Marcel DUBUISSON,
Recteur de l'Université de Liège

L'analyse critique à laquelle s'est livré M. P. Libion, a fait apparaître la complexité, la lourdeur et l'inadaptation du système budgétaire et comptable que l'Etat impose à ses universités et dont sont tributaires tous ceux qui, à un niveau quelconque, exécutent le budget ou ont la charge d'élaborer et de poursuivre une véritable politique universitaire. On pourrait penser que les problèmes évoqués relèvent de techniques ou de procédures secondaires et que leur solution n'implique pas de réorganisation fondamentale.

Nous ne partageons pas cette opinion.

Sans doute, des améliorations pourraient être apportées au système qui est le nôtre : l'octroi d'un budget en cinq articles ou — mieux — d'une dotation unique globale, dont l'idée a été lancée par l'Université de Liège il y a déjà plus de cinq ans, serait de nature à alléger le poids des contraintes actuelles.

Mais ces améliorations ne résoudreiraient que très partiellement le problème qui est essentiellement et finalement celui d'une **adaptation, aux exigences de la société moderne, des modes de gestion des institutions d'enseignement supérieur.**

Nous vivons en ce moment une étape importante dans le développement de cet enseignement :

— d'une part, les structures même des institutions universitaires sont bouleversées, ou en voie de l'être, par la participation, aux organes de direction, de représentants de la communauté universitaire tout entière;

— d'autre part, l'organisation des enseignements connaît elle-même des modifications profondes, dans le sens d'une plus grande diversification; — enfin, l'Etat assure directement — et dans une proportion toujours croissante de ses ressources — le financement de la recherche scientifique et de l'enseignement dans les universités, qu'elles soient libres ou officielles. Mais les ressources de l'Etat ne sont pas illimitées, et à cet égard on peut craindre que le nombre élevé d'institutions supérieures existant dans notre pays ne soit pas compatible avec ses possibilités financières.

Aussi, est-ce dans une *saine émulation* de ces institutions, assortie d'une utilisation optimale, par chacune d'elles, des deniers publics qui lui sont confiés, que nous paraît être la *condition nécessaire à un développement harmonieux de l'enseignement supérieur.*

L'une et l'autre ne sont cependant réalisables que dans *l'égalité des chances* pour toutes les institutions, chacune d'elles ayant une *autonomie de gestion* comparable, c'est-à-dire la possibilité de se fixer librement une politique de développement et de la poursuivre.

C'est dans cet esprit que le Conseil National de la Politique Scientifique, proposant au Gouvernement un plan de financement de l'expansion universitaire, a précisé que son application « est liée à l'octroi aux établissements universitaires de l'Etat d'une *autonomie de gestion* comparable à celle des établissements libres ».

Par contre, c'est dans une voie diamétralement opposée que semble s'engager le Gouvernement, qui a récemment déposé au Sénat un projet de loi (1) réorganisant l'enseignement universitaire de l'Etat.

Ce projet vise avant tout à réformer les structures des universités de l'Etat mais il *maintient celles-ci dans le cadre juridique contraignant* qui est actuellement le leur et, au surplus, *renforce le pouvoir centralisateur de l'Etat* en ajoutant aux multiples contrôles que nous connaissons celui d'un inspecteur des finances, qui, en collaboration avec le Commissaire du Gouvernement, exercerait « les mêmes fonctions que ce dernier pour toutes les décisions ayant une incidence budgétaire et financière ». Nous ne pouvons nous rallier à cette proposition, qui signifierait inéluctablement, à bref délai, la régression de l'enseignement et de la recherche scientifique dans les universités de l'Etat.

Nous croyons, au contraire, que celles-ci ne pourront assurer leur développement que dans un *cadre juridique nouveau*, adapté aux exigences d'une gestion moderne mais conservant néanmoins aux universités de l'Etat leur statut fondamental de droit public.

C'est dans cette perspective que le Conseil Académique de l'Université de Liège a approuvé le 29 juin 1970 un projet de réforme élaboré par la communauté universitaire liégeoise et qui consiste à doter les universités de l'Etat du *statut d'établissement public*, dont les organes disposeraient des pouvoirs de gestion les plus étendus et vis-à-vis duquel le contrôle de l'Etat s'exercerait, d'une manière générale, par l'intermédiaire d'un *Commissaire du Gouvernement* et, plus précisément en ce qui concerne la gestion financière par le *contrôle sur place de la Cour des Comptes*.

Il n'est pas douteux que, dans un tel régime, chacun exercera, à la place qui est la sienne, les responsabilités qui lui auront été confiées, dans le seul et constant souci d'assurer à notre Alma Mater une expansion harmonieuse.

Marcel DUBUISSON

(1) N.D.L.R. : Ce projet a, depuis lors, été voté par les deux chambres législatives.

La sélection à l'Université

II. METHODES D'ENSEIGNEMENT ET D'EXAMENS *

Thérèse POOT, D. P. BOBON et D. LECLERCQ **

Il y a un an, l'un de nous abordait dans ces mêmes colonnes le problème de la sélection et distinguait la *sélection dite naturelle* (due au retard pubertaire somatique, à la taille de la fratrie, à l'influence du statut social etc) de la *sélection professionnelle* (basée sur les examens). Nous avons déjà insisté sur la primauté de l'orientation sans pour cela nier la réalité ni la nécessité d'une sélection professionnelle, définie comme « le choix raisonné des personnes les plus aptes à une fonction ».

En 1867, cent ans avant l'explosion contestataire, le premier *Bureau of Education* a été fondé aux USA. Premier en Belgique, le *Laboratoire de Pédagogie et de Psychologie de l'Enfant* est créé à Angleur en 1928 par l'échevin René Jadot, gendre du grand éducateur O. Decroly; il sera animé longtemps par M^{lle} Jadouille, proche parente du prof. E. Betz. Ce Laboratoire, « initiative qui gardera valeur historique » selon Piéron, est l'un des plus anciens d'Europe; il est né à la même époque que l'Institut National d'Orientation Professionnelle de Paris (I.N.O.P.) et l'Institut des Sciences pédagogiques de l'ULg. Liège et son Université semblent donc pouvoir s'enorgueillir d'un intérêt de longue date pour les problèmes de l'éducation.

Théories de l'apprentissage

Nous serons brefs sur ce chapitre. Miller, directeur de recherche en enseignement et professeur de clinique médicale à l'Université d'Illinois, distingue deux grands groupes : les *théories cognitives* des gestaltistes et les *théories associatives* des skinnériens. Pour les premiers, l'apprentissage consiste à rendre signifiants des stimuli (auditifs, visuels ou tactiles) en suscitant la compréhension intuitive de leurs interrelations. Pour Skinner, professeur de psychologie à Harvard, l'apprentissage consiste plus simplement à établir des relations fixes entre les stimuli et les réponses conditionnées, intellectuelles ou motrices.

L'apprentissage implique non seulement l'émission mais encore la répétition des réponses. Cette répétition dépend des conséquences qu'entraînent les réponses : elle sera favorisée si les réponses entraînent des conséquences favorables, encore appelées récompenses ou *renforcements positifs*, les relations entre réponses et récompenses étant dites *contingences de renforcement*. Skinner a été l'un des premiers à appliquer à l'enseignement l'étude scientifique de ces contingences et à déclencher la

(*) Exposé fait le 13 février 1970 au postgraduat de Psychiatrie de l'ULg, dans le cadre d'un cycle sur divers aspects de la contestation (*L'air du temps*, XIII).

(**) Respectivement Attachée de recherche au Centre de Sociologie de l'Éducation de l'ULB (prof. S. DE COSTER), et Assistants à la Clinique psychiatrique (prof. Jean BOBON) et au Laboratoire de Pédagogie expérimentale (prof. G. DE LANDSHEERE) de l'ULg.

« révolution industrielle de l'éducation », prophétisée dès les années '20 par Sidney Pressay, précurseur des machines à enseigner. Qu'est-ce que l'enseignement programmé sinon l'organisation des contingences de renforcement en vue d'un meilleur apprentissage ?

Les skinnériens ont remplacé le terme de *motivation* par celui, plus précis à leurs yeux, de renforcement. Un individu émet plus volontiers certaines réponses parce qu'il espère être récompensé, renforcé. Si nous admettons que l'une des principales récompenses de l'étudiant est de comprendre le « pourquoi ? » de ce qu'il étudie, nous avons dans une certaine mesure la clé du processus de l'*oubli* : nous oublions la plupart de nos cours parce qu'ils nous apparaissent peu signifiants, peu motivants, peu renforçants au moment où nous les étudions. C'est sans doute l'une des plus importantes justifications d'un enseignement intégré.

Buts de l'enseignement et des examens

Pour Agazzi, expert du Conseil de l'Europe, les *but*s de l'enseignement sont au nombre de trois : développer la personnalité de l'individu, l'intégrer dans la société et lui transmettre le patrimoine culturel. La culture ne serait pas seulement un moyen de forger une personnalité mais aussi l'une des fins essentielles de l'enseignement. Claude Bernard, célèbre « raté médiocre » jusqu'à l'Internat, a dit dans son *Cahier de Notes* : « il ne faut pas vouloir apprendre aux jeunes gens ; il faut leur » apprendre à apprendre. Surtout, il faut jeter en eux les germes de la » science et non les fruits. (...) Il faut semer les graines, développer » l'esprit et non le charger ». Dans le même ordre d'idées, Montaigne disait à un instituteur : « Votre élève *sait* ses leçons, le mien les *fait* ! »

Les *but*s des examens sont, pour Agazzi encore, d'inciter l'étudiant à faire le point de ses connaissances et à étudier mais aussi à s'organiser et à prendre ses responsabilités ; les examens devraient cependant contribuer essentiellement à l'orientation. Miller estime pour sa part qu'il existe deux types d'examens : ceux destinés à révéler aux étudiants les failles de leur apprentissage et, le cas échéant, aux enseignants les failles de leur enseignement — examens dont la cotation n'aurait qu'une valeur indicative — et ceux destinés à apprécier les connaissances de l'étudiant et à les coter. Car, comme le rappelle judicieusement Miller, une Faculté de Médecine, par exemple, a de lourdes responsabilités envers la société. Il nous paraît difficile d'admettre le raisonnement infantile d'un Michel Lobrot, pour qui « il devrait suffire qu'un homme s'installe en disant — » je suis médecin — et ses malades le jugeraient sur ses guérisons ». Enfin, il est indispensable que les *cotes d'examens* soient connues des étudiants et qu'elles soient nuancées. Le prof. Agazzi estime que « la » personnalité n'est pas une moyenne que l'on peut insérer dans un » examen scolaire et condamner pour insuffisance dans l'une ou l'autre » matière sur la base d'un critère qui s'inspire du cliché usé de l'omnis- » cience (...) alors que la nature n'en fournit guère d'exemples et, en » tout cas, aucun parmi les examinateurs ».

Méthodes d'enseignement

La crise mondiale de l'enseignement, remarquablement analysée par Coombs, frappe autant les pays en voie de développement (croissance démographique) que les pays nantis (démocratisation de l'enseignement supérieur, postgraduats et recyclage). D'autre part, le caractère collectif

de cet enseignement défavorise tant les élèves doués, freinés par les médiocres, que ces médiocres, dévalorisés par les doués. C'est pourquoi Coombs propose, dans le sillage de Skinner, une révolution pédagogique basée en partie sur l'auto-instruction. Nous allons y revenir en détails. Nous ne dirons que quelques mots de problèmes d'enseignement que nous ne pouvons développer dans le cadre de cet article. L'un de nous a participé à l'élaboration d'un projet de réforme qui prévoit en particulier la subdivision de chaque enseignement en cycle élémentaire (*low grade*) et cycle approfondi (*high grade*) afin de permettre la préspecialisation des étudiants en doctorat, la personnalisation du curriculum académique; ce projet insiste aussi sur la nécessité de la publication systématique et précoce d'un syllabus de base par chaque enseignant, revendication également émise par le Comité permanent pour l'enseignement médical de l'International Federation of Medical Student Associations (cf. rapport Lobner). Reprenant un projet du personnel scientifique de Philosophie et Lettres, la commission interfacultaire *Enseignement* du Conseil Universitaire propose de réduire les cours magistraux (qui deviendraient surtout des cours élémentaires) et de multiplier les séminaires (où pourraient régner les cours approfondis, l'enseignement intégré et le contrôle continu des connaissances). Enfin, les moyens audiovisuels sont trop connus pour que nous nous étendions sur ce fer de lance de l'enseignement; citons la télévision, le magnétoscope — en usage en Psychiatrie, à Liège, depuis plus de 5 ans — et l'Electronic Video Recording récemment présenté à la presse belge.

Revenons à l'une des armes les plus efficaces de la technologie de l'enseignement : le *cours programmé*. Un cours programmé est un ensemble d'unités (*items*), chaque unité comportant une fraction de la matière (une information) et une question de manière que l'élève s'assure lui-même de sa compréhension du texte au fur et à mesure de celui-ci. En fonction de sa réponse, l'étudiant sera orienté vers une question plus difficile ou plus facile. Le cours programmé permet aussi d'élaborer des programmes ramifiés en fonction des intérêts de chacun. P. ex., dans un cours de sciences où l'on s'apprête à étudier la loi de Lavoisier, on demande à l'étudiant : « Vous intéressez-vous à la vie de Lavoisier ? Si oui, passez à l'item 3; si non, sautez à l'item 7 ». Les ramifications peuvent être obligatoires en cas de carence constatée chez l'étudiant, carence qui entraînerait l'incompréhension de la suite du cours.

Le cours programmé peut être distribué sous la forme d'un manuel (1) ou d'une machine à enseigner (*teaching machine*) comme la DOCEO conçue dans le département du prof. Linsman de l'ULg. (réf. Houziaux), la MITS (Monitrice d'Instruction Technique et Scientifique) ou des dispositifs plus simples comme celui qui a permis d'expérimenter le cours programmé de psychologie expérimentale (prof. Richelle) écrit par l'un de nous. Le Laboratoire de Pédagogie Expérimentale de l'ULg. a mis au point et expérimenté divers cours programmés aux niveaux primaire, secondaire et supérieur.

Skinner a élaboré un cours programmé à l'intention de 200 étudiants de la Harvard University et du Ratcliffe College de Boston puis leur a demandé leurs observations. Ils ont estimé qu'ils avaient appris plus de choses en moins de temps et avec moins de fatigue apparente que par

(1) Les laboratoires pharmaceutiques privés (Pfizer, Geigy, Merck Sharp & Dohme) ont été les premiers à élaborer des cours programmés de recyclage à l'intention des médecins.

assistance à un cours magistral classique. Cette efficacité est due à la rigueur intellectuelle qui doit présider à la construction d'un cours programmé, à la meilleure concentration de l'étudiant isolé dans une cabine d'auto-instruction et au *feedback* immédiat : chaque réponse est immédiatement sanctionnée par vrai ou faux, la progression dans la matière implique la compréhension de tout ce qui précède. On prétend parfois que la machine dépersonnalise l'enseignement, c'est l'inverse; le professeur, libre de ses mouvements, peut aller d'un élève à l'autre, aider les moins bons de ses conseils, donner aux meilleurs des programmes complémentaires.

L'enseignement programmé n'est pas nécessairement coûteux. Certains dispositifs sont simples. La même machine peut servir à plusieurs étudiants le même jour en raison de la vitesse d'apprentissage. L'adéquation des méthodes d'enseignement au nombre croissant d'étudiants de candidatures impose à notre sens un choix urgent entre l'accroissement massif des membres du personnel chargés d'enseignement ou la mise au point de cours programmés, à défaut de pouvoir nous offrir les uns et les autres. La seconde formule nous paraît plus économique, plus standardisée, donc plus objective.

La seule critique importante qu'on peut faire actuellement à l'enseignement programmé est le très petit nombre de spécialistes belges en ce domaine. Primo, il existe des cours étrangers que nous pouvons adopter. Secundo, on ne condamne pas un domaine nouveau pour la seule raison qu'il est nouveau. Tertio, nombres d'organismes et d'auteurs, à commencer par l'IFMSA, réclament la création ou l'extension, au sein de chaque Université, d'un Département de Recherche sur les méthodes d'Enseignement auquel collaboreraient des spécialistes de la pédagogie et des spécialistes des différentes matières enseignées. Ce Département aurait un rôle logistique comparable à celui d'un Centre de Calcul.

Bien qu'il puisse être d'une difficulté croissante, le cours programmé évite pour Skinner les écueils de l'éducation aversive, basée sur la réprimande; cet auteur estime que les renforcements négatifs, aversifs, affaiblissent l'apprentissage. Dans *La République*, Platon écrivait déjà : « Évitez la contrainte et laissez les leçons prendre la forme du jeu ». En 1762, J.-J. Rousseau s'élève contre l'éducation punitive mais quand son disciple, Pestalozzi, tente de mettre ses préceptes en pratique sur son propre fils, il échoue lamentablement. Tolstoï et Bertrand Russell ont vainement tenté de créer des écoles où les enfants n'allaient que lorsqu'ils le souhaitaient ! Nous pensons pour notre part que le jeu des renforcements positifs (récompenses) et négatifs (punitions) reste la meilleure formule d'enseignement.

Une forme de liberté qui devrait être développée au sein de nos universités est une certaine liberté dans le choix des cours, surtout en doctorat, en fonction de nos aptitudes et de nos projets. Cette proposition est reprise dans le projet de la commission interfacultaire Enseignement du personnel scientifique de Liège et a reçu une large approbation des étudiants consultés.

Méthodes d'examens

Nous touchons ici au cœur du problème car les examens constituent actuellement le premier moyen de sélection. Il existe trois principaux types d'examens : l'écrit, l'oral et le QCM.

L'examen écrit classique est peu valide, même dans les branches scientifiques, comme nous le verrons plus loin. Dans les branches littéraires, il a cependant l'avantage de mettre en lumière les qualités d'orthographe et de style, ainsi que le cours de la pensée. En raison de la difficulté de définir des critères objectifs de cotation, ce type d'examen a été condamné au symposium international de Zagreb (Lobner).

L'examen oral peut être assimilé à la langue d'Esope. Ses avantages sont autant d'inconvénients face à des examinateurs surmenés ou dotés d'un mauvais contrôle de leur affectivité, de leur subjectivité : questions adaptées au niveau de l'étudiant, intérêt du contact humain qui permet au professeur de jauger certaines qualités non intellectuelles et de sécuriser l'étudiant anxieux, secret d'une telle épreuve. Deux défauts de l'oral seront favorables à certains, défavorables à d'autres en fonction du hasard : la difficulté d'apprécier également la valeur des questions d'un bout à l'autre d'une session et l'effet de halo entre candidats successifs de force diverse. Nous pensons pourtant que, en raison même de sa nature, l'examen oral garde une place de choix au sein des méthodes de contrôle des connaissances, à condition de perdre son pouvoir absolu actuel et d'être appliqué à un nombre limité d'étudiants. Nous verrons plus loin comment. Une forme particulière d'oral est l'examen à livre ouvert, éventuellement basé sur des questions qui n'ont pas été vues au cours de l'année; nous pensons qu'il limite l'effort mnésique au profit de l'effort proprement intellectuel. Dès 1931, le belge Lorent, Directeur d'une Ecole Normale, avait tenté d'appliquer cette méthode.

Les questionnaires à choix multiple (QCM) sont les épreuves standardisées les plus habituelles. Ils sont largement répandus dans les pays anglo-saxons et ont fait leur apparition en France il y a une décennie (Guilbert, Guilbert et Rousse-Lacordaire, Halleux-Hendrick, Hubbard et Clemans, Vandavelde). La question posée comprend essentiellement un article de base — assertion ou interrogation — assorti de plusieurs réponses parmi lesquelles l'étudiant est appelé à distinguer la (les) plus appropriée(s). Il est indispensable que questions et réponses soient libellées clairement et soient discriminatives, i.e. que les items trop faciles ou trop difficiles soient éliminés; il faut aussi que les réponses suggérées soient en nombre suffisant pour atténuer l'effet du hasard et que le contraste entre bonne et mauvaises réponses ne soit pas marqué. C'est d'ailleurs le caractère plausible des réponses fausses qui exclut le QCM en tant que méthode d'enseignement.

Les avantages du QCM sont : l'objectivité (mêmes questions pour tous, correction par ordinateur), la rapidité de correction, l'étendue de la matière contrôlée, la mise en évidence des failles de l'enseignement (questions pour lesquelles la proportion de mauvaises réponses est élevée, avec dispersion anormale du nombre de réponses différentes); en outre, on a montré que la pratique du QCM modifie la façon d'étudier au bénéfice de l'esprit d'observation et de synthèse, contrairement à ce qu'on pouvait craindre. Les inconvénients du QCM sont : la difficulté de construction et de validation des items, la suppression du colloque singulier professeur/étudiant, la diffusion des questions posées aux examens antérieurs (entraînant un bachotage accru et même l'organisation de répétitions privées payantes, ainsi que la recherche par les examinateurs de questions de plus en plus détaillées; ces conséquences sont réfutées par certains promoteurs de QCM mais ne peuvent pas être sous-estimées). Globalement, les QCM ont reçu une très large appro-

bation des enseignants comme des étudiants qui les ont utilisés (Guilbert, Guilbert et Rousse-Lacordaire, Hacquaert, Lobner).

Docimologie

La « science des examens », suivant l'étymologie du terme créé par Piéron, est devenue peu à peu l'étude objective de leur validité et de leurs corrélations statistiques. Dès 1888, le statisticien anglais Edgeworth avait fait état de divergences notables entre les examinateurs mais le mouvement docimologique (Hartog et Rhodes, Jadouille, Laugier et Weinberg, Piéron, etc...) remonte aux années '30. Nous limiterons les exemples de la littérature afin de développer l'expérience personnelle de l'un de nous.

M^{lle} Jadouille a été l'une des premières à démontrer la faible *cohérence inter-examineurs*. Dans une épreuve de calcul de 2^e année primaire, les mêmes copies sont responsables de 10 échecs sur 32 élèves pour un instituteur, de 17 sur 32 pour un autre; l'expérience révèle l'attitude systématiquement indulgente de l'un, systématiquement sévère de l'autre; elle révèle aussi la prédilection de chaque instituteur pour certaines cotes. L'élève classé 23^e par l'un devient 6^e pour un autre; celui classé 14^e devient 29^e... C'est pour éviter ces divergences que certains ont proposé la double correction, d'autres le jury d'examen; aucune de ces deux suggestions ne résout le problème. Primo, si on apparie deux correcteurs de signe opposé (l'un cotant haut, l'autre bas), les écarts se compensent mais, s'ils sont de même signe, les écarts se creusent. Secundo, Piéron traite les jurys de « loterie » en citant l'exemple français d'une même Académie au sein de laquelle un jury avait laissé passer 70 % de candidats, un autre 30 %.

Plus inquiétante encore est la faible *cohérence intra-examineurs*. Valin a fait au Liban l'analyse de deux sessions du baccalauréat espacées de 15 jours seulement pour des raisons politiques, ce qui excluait toute possibilité d'une nouvelle « bloqué » entre les deux. Il montre la médiocre corrélation entre l'écrit et l'oral, pour le même étudiant et au cours de la même session; ceci est surtout manifeste pour les branches littéraires où la présentation orale est mieux jugée que l'écrite (fig. 1). La corrélation est plus faible encore entre l'écrit des 1^{re} et 2^e sessions pour la même

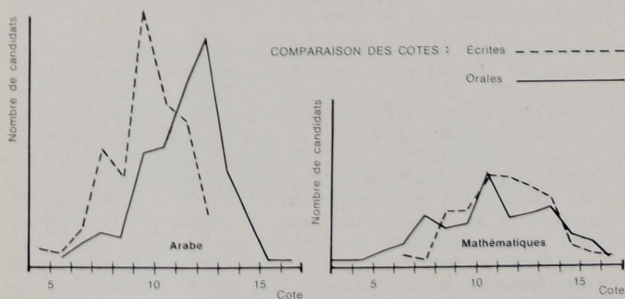


Fig. 1. — 2^e session 1958 des baccalauréats littéraire et scientifique libanais. Entre l'écrit et l'oral, corrélation de .14 en arabe, de .27 en mathématiques (d'après VALIN).

matière et le même étudiant (fig. 2). Cette figure révèle en outre la similitude du profil gaussien d'une session à l'autre, ce qui signifie que les candidats de la 2^e session, appartenant à la partie gauche de la courbe de 1^{re} session, ont été globalement surestimés.

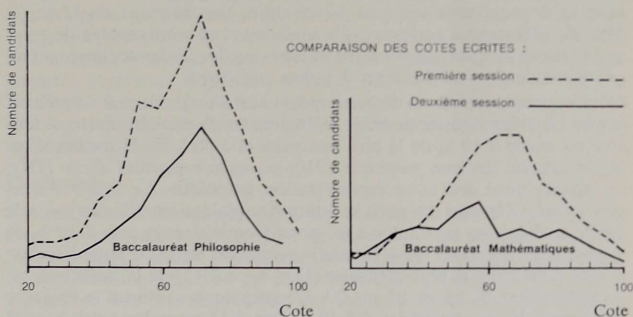


Fig. 2. — 1^{re} et 2^e sessions 1958 des baccalauréats libanais, espacées de 15 j. Entre les deux sessions, corrélation de .12 pour la philosophie, de .52 pour les mathématiques. Profil gaussien comparable aux deux sessions en dépit de la valeur différente des candidats. (d'après VALIN).

L'un de nous a fait l'étude des cotes d'examen oraux de 1^{re} session de deux années d'une école supérieure non universitaire, et ce à deux reprises (1967 et 1968); chacun des quatre groupes comptait de 63 à 68 élèves des deux sexes. Les enseignants étaient issus du secteur privé : juristes, psychiatres etc. Pour l'ensemble des professeurs, les cotes minimum étaient comprises entre 0 et 11 sur 20, les cotes maximum entre 15 et 20;

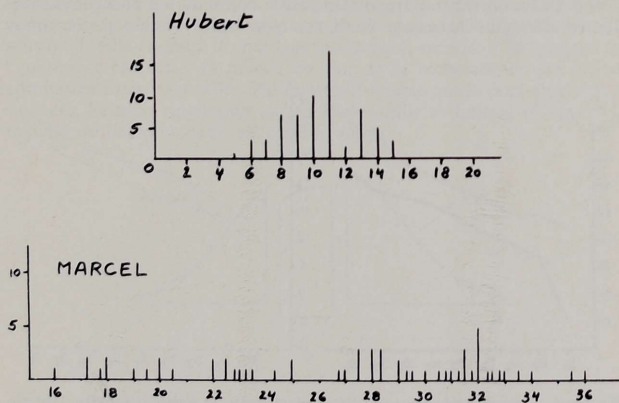


Fig. 3. — Dispersion des cotes d'examen pour deux professeurs : Hubert (sur 20), Marcel (sur 40). L'échelle de notation figure en abscisse, le nombre d'étudiants en ordonnée. (POOT).

la dispersion est donc moindre pour les cotes élevées que pour les cotes basses. En 1968, au cœur d'une contestation peu studieuse, les cotes minimales se sont sensiblement relevées, éloquente traduction du malaise professoral ! La répartition des cotes diffère nettement d'un titulaire à l'autre (fig. 3). Hubert respecte la courbe gaussienne mais il semble réserver de nombreux cas à la délibération, transformant ses 12 en 11. Marcel, authentique caricature d'examineur, se croit capable de coter ses étudiants au quart de point sur 40 alors que les études docimologiques recommandent une échelle en 7 points *maximum*.

On peut encore calculer la dispersion des cotes d'un professeur en prenant la plus mauvaise comme point de référence; on pourra dire ainsi que telle cote est située à 10 % de la plus mauvaise et à 90 % de la meilleure, ce qu'on appelle dixième *percentile* (P10) ou encore premier *décile* (D1); on obtient ainsi une autre représentation graphique. La figure 4 nous montre la différence de sévérité entre Dominique et Nicolas pour le même cours, à un an d'intervalle; pour Dominique, la cote à 10 % de la plus mauvaise (D1) est 4/20 tandis qu'elle est de 11/20 pour Nicolas; la cote à 90 % de la plus mauvaise (D9), *i.e.* à 10 % de la meilleure, est respectivement de 15 et 19 sur 20. Ce graphique confirme la moindre dispersion des cotes élevées (15-19 contre 4-11 pour les cotes basses) et la différence de sévérité de deux enseignants pour le même cours, l'influence de mai 1968 ayant sans doute joué pour Nicolas.

Un dernier point que nous souhaitons évoquer dans le cadre de ce très bref aperçu est celui de l'influence de l'échelle de cotation. La figure 5 nous montre que les élèves cotés sur 10 obtiennent proportionnellement plus de points que ceux cotés sur 20, la surestimation des premiers variant de 1 à 2 points sur 20; ceci revient à dire que les professeurs cotant sur 20 sont plus sévères que ceux cotant sur 10. Lorsque ces différences correspondent à une pondération des cours d'importance diverse dans le calcul de la cote finale, le poids des cours dotés de 20 points est encore plus important qu'il n'apparaît de prime abord.

Une dernière corrélation importante est la corrélation à plusieurs années d'intervalle pour le même étudiant, c'est-à-dire l'étude de la *valeur*

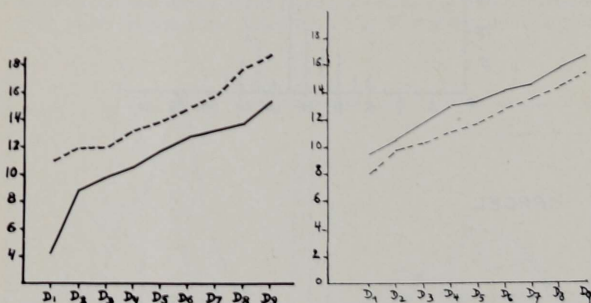


Fig. 4 et 5. — L'ordonnée exprime l'échelle de cotation en points; l'abscisse, l'échelle de cotation en déciles (définition dans le texte). La figure 4 illustre les cotes attribuées pour un même cours par Dominique en 1967 (—), par Nicolas en 1968 (---). La figure 5 traduit le relèvement des notes pour les cours cotés sur 10 points (—) par rapport à ceux cotés sur 20 (- - -) (POOT).

prédictive des examens quant à la réussite académique ultérieure. Différentes études, dont celle de Valin, ont montré que c'est la langue maternelle qui jouit de la plus grande fiabilité à cet égard.

Par contre, les corrélations entre succès académiques et succès professionnels sont extrêmement basses dans les rares cas où on les a analysées; l'un des principaux obstacles de telles analyses est la définition même de la réussite professionnelle. Nous ne connaissons par ailleurs aucune étude consacrée au devenir des étudiants qui n'ont pu terminer un cycle d'enseignement supérieur. Rappelons enfin la difficulté d'établir des critères prédictifs : les *lebender Kalender* sont souvent des débilés mentaux alors que le mathématicien français Galois, père de l'algèbre, avait échoué à l'examen d'entrée.

Conclusions

Les méthodes d'enseignement doivent se diversifier et se personnaliser. Il est urgent qu'elles tirent parti de la technologie moderne (moyens audiovisuels), qu'elles s'adaptent au nombre croissant d'étudiants (enseignement programmé en candidatures) et qu'elles leur permettent d'exprimer leur personnalité par une certaine liberté de choix (cours à option de toutes natures) et par une spécialisation plus précoce qu'aujourd'hui (différenciation des diplômes actuels par un panachage de cours élémentaires et de cours approfondis : le futur chercheur médical n'a pas besoin du même cours de déontologie ou de psychiatrie que le futur médecin de famille).

Les examens doivent s'adapter au développement du secteur tertiaire; leur rôle sélectif doit être maintenu mais rendu plus objectif et, pour d'aucuns, doublé d'un rôle d'orientation accru. La sélection au niveau de la première candidature reste indispensable, de l'avis des étudiants (Lobner) comme des universitaires (Hacquaert). Cependant, l'expansion universitaire est justifiée par des études approfondies de l'évolution de l'emploi, à condition que les crédits ne soient pas dispersés jusqu'à l'absurde par le jeu politique. Deliége-Rott a récemment calculé que le nombre de médecins belges augmentera de quelque 50 % d'ici 10 ans sans qu'il faille craindre le chômage intellectuel, en raison des progrès de l'Assurance-Maladie, du niveau de vie, de la recherche et des cadres administratifs en particulier. Par contre, il semble que le taux de progression aux Sciences appliquées ou en Philosophie et Lettres ait saturé le marché de l'emploi pour un certain temps.

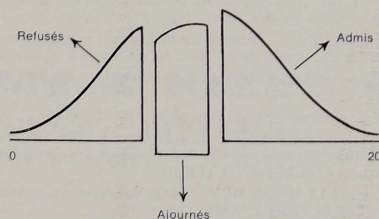


Fig. 6. — Quelle que soit la modalité d'examen, la moitié des étudiants obtiennent une cote proche du seuil d'admission de 12/20. C'est pour eux que le risque d'injustice est maximum. Ils pourraient être décelés avant session par un QCM et « ajournés » jusqu'à l'oral de la même session, les meilleurs et les plus médiocres étant d'office admis ou refusés dès le QCM. (d'après VALIN).

Nous reprenons à Valin une proposition concrète destinée à alléger les sessions d'examens oraux de candidatures, donc à relever la qualité de ceux-ci. Après avoir été familiarisés avec la formule du QCM, les étudiants passeraient avant la session orale un examen écrit de ce type; seuls ceux compris entre certaines cotes moyennes, par exemple 9 et 14, devraient se présenter à l'oral, les autres étant automatiquement éliminés ou reçus (fig. 6). La portée du refus serait tempérée par la substitution d'un cycle semestriel au cycle annuel en vigueur. Comme le constate Piéron, la coupure entre admis et non admis se fait autour de 50 %, c'est-à-dire à l'acmé de la courbe gaussienne, où la majeure partie des candidats ont des cotes très voisines; d'où un risque important d'injustice pour ces étudiants « sur la touche ».

Quelles que soient les réformes apportées aux méthodes d'enseignement et d'examens, il conviendrait que l'Université, face à la démocratisation des études supérieures, retrouve son rôle, *i.e.* élever les « valeurs éducatives, culturelles et sociales » (Hotyat). Dans son *Projet pour l'éducation de M. de S-Marie*, Jean-Jacques Rousseau écrivait : « le but que l'on doit se proposer dans l'éducation d'un jeune homme, c'est de lui former le cœur, le jugement et l'esprit; et cela dans l'ordre que je les nomme. »

Thérèse POOT, D. P. BOBON et D. LECLERCQ

Bibliographie

- AGAZZI A. : Les aspects pédagogiques des examens. Strasbourg, Conseil de l'Europe, 1967. 152 p. (L'éducation en Europe, II-10).
- BOBON D. P. (Ed.) : Projet de réforme des programmes et des cadres. Liège, Association du personnel scientifique de Médecine, 1968. 16 p.
- BOBON D. P. : La sélection à l'Université. I. Sélection naturelle et démocratisation. *Rev. univ. Liège*, 41 (1), 47-59 (1969).
- BOBON D. P. et JACQUEMIN M. : Les étudiants de deuxième candidature en médecine et la réforme. *Rev. univ. Liège*, présent numéro, pp. 47-50.
- COOMBS H. : La crise mondiale de l'éducation. Paris, PUF, 1968.
- C.U.L. : Projet de réforme des études universitaires. Liège, Conseil Universitaire du personnel scientifique, 1969. 11 p.
- DELIEGE-ROTT D. : Pénurie ou pléthore de médecins dans les années à venir ? *Méd. europ.* n° 7 (septembre 1969), pp. 58-65.
- GUILBERT J.-J. : Opinion des étudiants sur le système des examens par questions à choix multiples. *Rev. Praticien*, 12 (18) SI-SXII (1962).
- GUILBERT J.-J. et ROUSSE-LACORDAIRE Ch. : Opinions des enseignants sur les examens en Faculté de Médecine. Paris, Imprimerie Nationale, 1967. 93 p.
- HACQUAERT A. (Ed.) : Le contrôle des connaissances des étudiants. XX^e Journée d'étude d'Universitas Belgica. *Univ. belg.* n° 45. 92 p.
- HALLEUX-HENDRICK J. : L'attitude de l'élève de l'enseignement secondaire face aux questions à choix multiples. *Rev. belge Psychol. Pèda.* 31, 87-95 (1969).
- HOTYAT F. : L'évaluation en éducation. Hambourg, Institut de l'Unesco pour l'éducation, 1958.
- HOTYAT F. : Les examens. Paris, Bourrellet, 1962. 238 p.
- HOUZIAUX M. O. : Les fonctions didactiques de DOCEO, système adaptatif d'enseignement automatique, in CR XII Colloque Int. Ass. Int. Pèda. Exp. de langue française (AIPELF) 47-71 (1965).
- HUBBARD J. P. et CLEMANS W. V. : Multiple-choice examinations in medicine. Philadelphia, Lea & Febiger, 1961. 186 p.
- JADOULLE A. : Essai de critique expérimentale des procédés d'examens scolaires. *Adaptation*, 1, 77-97 (1930).
- JADOULLE A. : Contribution à l'étude des examens. *Adaptation*, 2, 13-45 (1931).
- LECLERCQ D. : Pacelbro, une technique originale d'enseignement programmé. *Education*, n° 118, 3-9 (1969).

- LECLERCQ D. : La mesure des seuils en psychophysique : cours programmé de psychologie expérimentale. Université de Liège, 1970 (inédit).
- LOBNER H. H. (Ed.) : Examination methods in undergraduate medical education. Int. Symposium Zagreb. Wien, Int. Fed. Med. Student Associations (IFMSA), 1968. 17 p.
- MILLER G. E. (Ed.) : Teaching and learning in medical school. Cambridge, Harvard Univ. Press, 1962. 304 p.
- PIERON H. : Examens et docimologie. Paris, PUF, 1963. 190 p.
- POOT Th. : Les examens : approche docimologique (à paraître).
- SKINNER B. F. : La révolution scientifique de l'enseignement. Bruxelles, Dessart, 1968. 314 p.
- VALIN E. : La valeur des examens. Etude docimologique réalisée au Liban. Paris, Unesco, 1961. 40 p. (Etudes et Documents d'Education n° 40).
- VANDEVELDE L. : Techniques d'investigation pédagogique (notes de cours personnelles).

LIVRES SCOLAIRES
EDITION - IMPRESSION

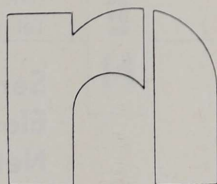
Maison d'Éditions

Ad. Wesmael-Charlier s.a.

Rue de Fer 69 - 5000 NAMUR - Téléphone : 081-201.48

CATALOGUE GRATUIT
SUR DEMANDE

- Entreprises d'isolation
- Protection anti-feu
- Projection d'amiante
- Projection de polyuréthane
- Produits isolants pour le Bâtiment



REFORME & NIZET S. A.

RUE BARON VAN HAMME 29 - 1180 BRUXELLES

TEL. 02/76.51.46 - TELEX 23645

Sièges à :

4220 JEMEPPE-LIEGE
Tél. 04/33.86.17
et 33.97.16

8161 BEERST
(Diksmuide)
Tél. 051/514.10

59 TOURCOING
(France)
Tél. 20 - 74.14.22

DE COENE

Division
Parachèvement du
bâtiment

Distributeur
des produits

FIBROCIT

Cloisons amovibles
Faux plafonds
Fauteuils pour
salles de spectacle
Menuiseries décoratives
Etudes et travaux
de décoration
(Contract-Jobs)



SAIB DE COENE & Cie

59 rue L.A. Schockaert
B-1600 St-Pieters-Leeuw - Zuur
Tél. 02/76.90.80

D

S E N

Ets. Francis LAURENTY

Rue Laïresse 22 — 4000 LIEGE

Tél. 43.33.56 - 43.24.57

Service Electro-Mécanique de Nettoyage

- Entretien journalier de locaux privés et industriels
- Lavage de vitres et toitures d'usines
- Raclage, bouche-porage et entretien des parquets
- Dépoussiérage
- Grand nettoyage
- Blanchiment et peinture
- Lavage de tapis et tapis plain à domicile

Même maison à VERVIERS - BRUXELLES - CHARLEROI

Les étudiants de deuxième candidature en médecine et la réforme

D. P. BOBON et Micheline JACQUEMIN *

Cette enquête a été menée à la demande du personnel des services de Psychiatrie (Pr. Jean Bobon) et de Psychologie médicale (Pr. M. Dongier) qui avait élaboré un projet de réforme fondamentalement différent de celui de la commission ad hoc de l'Association du personnel scientifique de la Faculté de Médecine, dépendant du Conseil Universitaire. Par le biais des questions et réponses, cet article met en lumière l'essentiel de ces deux projets, ainsi que d'un troisième projet : celui du personnel scientifique de Philosophie et Lettres, devenu ensuite le projet interfacultaire de la commission *Enseignement* du Conseil Universitaire.

La semaine précédant les vacances pascales 1969, un résumé des trois projets a été distribué aux étudiants de 2^e candidature en Médecine,

<i>Réponses à choix multiple</i>	
Par vocation	29
Pour le standing	4
Pour l'argent	2
Par tradition	1
Sous des pressions familiales	1
<i>Réponses spontanées</i>	
Par intérêt pour l'humain	5
Par intérêt scientifique	3
Par goût	2
Par esprit d'indépendance	2
Faute d'aimer autre chose	2
Pour la sécurité de l'emploi	1
Pour le genre de vie	1
Par opposition au père	1
Par curiosité	1
Par peur de l'examen des Mines	1
Pour accroître et diffuser le savoir	1
Ignoraient la raison de leur choix	2
A refusé de répondre (malgré l'anonymat)	1

Tableau I. — Réponses à la question *Pourquoi avez-vous choisi la médecine ?* Outre les réponses par choix multiple ou à leur place, les étudiants avaient la possibilité d'émettre une réponse spontanée. Chaque étudiant pouvait donner plusieurs réponses.

(*) Respectivement modérateur de la sous-commission **Programmes et Cadres** du personnel scientifique de la Faculté de Médecine de Liège et déléguée de l'Association Royale des Etudiants en Médecine (AREM) en 2^e candidature au moment de l'enquête.

suivi de 10 questions, dont 7 à choix multiples. Trois jours plus tard, le questionnaire a été recueilli au cours d'une séance d'information; les réponses étaient anonymes. Sur 223 étudiants inscrits, 41 ont répondu, soit 18 %. Si ces nombres autorisent des calculs statistiquement valides, ils n'en paraissent pas moins modestes à certains; qu'ils veuillent bien considérer que la période n'était pas optimale, que la moitié des étudiants ne venaient plus aux cours.

Une question, *Pourquoi avez-vous choisi la médecine ?* était peut-être mal élaborée dans la mesure où la réponse *par vocation* était proposée la première; que 29 étudiants aient coché cette réponse nous paraît suspect. Les différentes réponses à cette question sont résumées dans le tableau I.

Tronc commun, préspecialisation, individualisation du curriculum étant à l'ordre du jour, nous avons demandé aux étudiants *Envisagez-vous déjà votre orientation future ?* Les réponses suggérées sont reprises au tableau II; on y voit que la moitié des étudiants de 2^e candidature ont déjà fait un choix. Parmi les 20 sujets qui n'ont pas encore d'orientation précise, 6 hésitent entre deux possibilités : 4 entre médecine générale et spécialité, 1 entre spécialité et recherche, 1 entre recherche et Université. Il est intéressant de comparer ces données à celles recueillies à la même époque en 3^e doctorat par A. Devroye, Assistant à la Clinique Psychiatrique (tableau II). La médecine générale « attire » près du 1/3 des étudiants d'avant-dernière année; les spécialités, près des 2/3 (parmi celles-ci, médecine interne, chirurgie et psychiatrie constituent les trois principaux pôles d'attraction).

	2 ^e candidature		3 ^e doctorat	
	Nb	%	Nb	%
Médecine générale	4	9,8	21	29
Spécialité (secteur privé)	14	34,1	44	60
Recherche (industrie)	1	2,5	1	1,3
Université	2	5	7	9,7
Pas d'orientation	20	48,6	—	—
	41	100	73	100

Tableau II. — Orientation des étudiants. La colonne de gauche exprime le nombre d'étudiants qui ont répondu à l'enquête, la colonne de droite traduit ce nombre en pourcentage. Les données ayant trait au 3^e doctorat sont tirées d'une autre enquête effectuée à la même époque (A. Devroye, communication personnelle).

Troisième question générale : *Si vous deviez voter pour un seul projet, lequel ?* Une très large majorité se partage entre le projet Psychiatrie-Psychologie médicale (21 voix) et le projet Personnel scientifique-Médecine (17 voix); le projet Philosophie et Lettres ne recueille que 3 voix. L'analyse des réponses aux autres questions nous conduit à penser que, si le projet Psychiatrie-Psychologie médicale l'a emporté de peu, ce n'est pas parce qu'il prône la réduction du nombre d'années d'études à 6 ans ni parce qu'il s'oppose à une spécialisation avant la cinquième année, mais plutôt parce qu'il défend la « médicalisation » totale de la première candidature et l'enseignement intégré. Ce qui soulève le plus d'opposition au projet Philosophie et Lettres est, semble-t-il, la distinction de *cours*

à option au sein de *disciplines* obligatoires (3 étudiants pour, 6 contre), la division de l'année en semestres vrais (4 pour, 8 contre), la rédaction d'un mémoire de fin d'études (3 pour, 7 contre) et l'examen terminal devant un jury interuniversitaire (3 pour, 8 contre).

Nous avons demandé aux étudiants de choisir entre une première candidature plus spécialisée qu'aujourd'hui (*médicalisation*) ou moins spécialisée (*cycle d'orientation*) : 27 se sont prononcés pour la médicalisation, soit 66 %, et 11 pour le cycle d'orientation; 3 n'ont pu choisir; 6 estiment ailleurs que la première candidature actuelle est largement « inutile ». Autre question-clé, corollaire de la précédente : celle de la *spécialisation précoce*. Nous avons vu que 51,4 % des étudiants ont déjà fait un choix en 2^e année. Ils paraissent cependant avoir conscience de la nécessité d'une base commune : 4 appuient une spécialisation facultative dès la 2^e candidature, 23 (soit 56 %) une spécialisation facultative en premier doctorat, 13 une spécialisation obligatoire en troisième doctorat. Un seul demande que celle-ci ne commence pas plus tôt que maintenant, *i.e.* après le quatrième doctorat.

Les étudiants avaient aussi à se prononcer sur deux formules d'enseignement très différentes l'une de l'autre et sur la possibilité pratique de les concilier : 17 étudiants donnent leur préférence à l'*enseignement intégré*, 13 à la dualité *cours élémentaires (low grade) + cours approfondis (high grade)*; 8 estiment que les deux sont compatibles; 3 ne se prononcent pas. L'enseignement intégré, on le sait, consiste à remplacer les cours magistraux monodisciplinaires par des certificats interdisciplinaires; par ex., on n'étudierait plus l'anatomie, la biochimie, la pathologie, etc, mais le certificat cardiovasculaire, au cours duquel seraient passés en revue de manière quasi simultanée les aspects anatomiques, biochimiques, pathologiques, etc. Dans d'autres projets, comme celui du personnel scientifique de Médecine, on insiste plutôt sur l'intérêt à diviser chaque enseignement existant en un cours élémentaire et un cours approfondi; surtout en doctorat, le cours élémentaire donnerait une base commune à tous, tandis que les cours approfondis permettraient de se spécialiser plus rapidement qu'aujourd'hui. Certains étudiants suggèrent que l'intégration se fasse au niveau des cours approfondis.

Deux modalités d'intégration étaient proposées : un certain *enchaînement avec les cours théoriques de doctorat* et un certain *contact avec le malade* : 24 étudiants ont opté pour les deux modalités, 16 contre, 1 s'est abstenu. Il convient de noter que ce ne sont pas nécessairement les mêmes étudiants qui ont répondu dans le même sens aux deux questions, les uns étant favorables aux cours et opposés au contact avec les malades, les autres défendant la position inverse.

Certains ont spontanément relevé des points particuliers de l'un ou l'autre projet : le système des *crédits* remplaçant la notion de nombre d'années par celle du nombre d'heures de cours (12 pour, 7 contre), la possibilité de suivre certains enseignements dans une autre université (5 pour, 6 contre), l'inclusion de matières « culturelles » dans les cours à option (2 pour, 3 contre), la réduction du nombre d'années d'études (12 pour, 12 contre), l'instauration de commissions mixtes chargées de contrôler la qualité de l'enseignement (5 pour, 0 contre).

La question *Que reprochez-vous aux études actuelles ?* permet de dégager quelques lignes de force. 34 % des étudiants se plaignent de l'abondance et de l'apparente inutilité de certains cours, en particulier ceux de première candidature et, en 2^e candidature, l'histologie. La même proportion

s'élève contre le système des exposés *ex cathedra* et le trop peu d'initiative laissée aux étudiants; 6 demandent des travaux en séminaires, un meilleur encadrement par les assistants, des laboratoires illustrant mieux les cours théoriques et où règnerait une ambiance plus éducative que répressive, un contact plus étroit avec les professeurs, une meilleure répartition du travail sur l'année, des examens moins arbitraires. Sous l'une ou l'autre forme, plusieurs étudiants s'insurgent contre l'insuffisance d'orientation comme sur l'étouffement de l'initiative et de la curiosité.

Cette modeste enquête n'est qu'un document de travail objectif destiné aux commissions de réforme qui naissent et meurent « tous azimuts ». Nous laisserons à celles-ci le soin de tirer les conclusions qui s'imposent à leurs yeux. Nous insistons cependant pour que de telles enquêtes se multiplient, afin que parle la majorité silencieuse des étudiants.

D. P. BOBON et Micheline JACQUEMIN

LE GRAND magasin d' une GRANDE VILLE



Les études érasmiennes à l'Université de Liège

Jean-Pierre MASSAUT,
Maître de conférences à l'Université

Erasmus de Rotterdam se situe au confluent des deux grands courants idéologiques du XVI^e siècle : la Réforme et la Renaissance. Que l'on étudie les origines du protestantisme ou les premiers combats de l'humanisme dans nos provinces, la silhouette d'Erasmus se profile au détour du chemin. Certes, il n'est pas un luthérien, mais Luther et le luthéranisme restent, en une certaine manière, les débiteurs d'Erasmus. La Réforme catholique, elle aussi, a dû se situer par rapport à cet « enfant terrible de l'Eglise romaine ». Mais avant tout, Erasme est un humaniste, — un humaniste chrétien, — et ce titre ne peut lui être disputé.

Les études d'histoire du protestantisme ont été introduites à l'Université de Liège par Paul Fredericq et Eugène Hubert, il y a près d'un siècle. A Fredericq, nous devons, entre autres, les *Travaux du cours pratique d'histoire nationale* (2 vol., 1883 et 1884), consacrés essentiellement à l'histoire religieuse du XVI^e siècle. Paul Fredericq passa bientôt à l'Université de Gand et son élève Eugène Hubert reprit son enseignement liégeois. Pendant un demi-siècle, Hubert consacra le meilleur de son activité scientifique à l'histoire de la Réforme, depuis son doctorat spécial sur *La condition des protestants en Belgique* (1882) jusqu'à ses *Notes et documents sur l'histoire religieuse des Pays-Bas autrichiens* (1924). Le Professeur Léon-E. Halkin voulut reprendre et continuer cette tradition. Avec ses collaborateurs, — MM. Gérard Moreau, Alphonse Verheyden et Fernand Lemaire, — il a multiplié les recherches sur l'histoire de la Réforme, tant aux Pays-Bas que dans la principauté de Liège, particulièrement sur les Martyrologes (1).

En 1929, Madame Marie Delcourt a créé à Liège l'enseignement de l'histoire de l'humanisme. Elle s'est attachée à l'étude de Thomas More et à celle de son ami Erasme. Seule ou avec ses élèves, — M^{lle} Marcelle Derwa, MM. Jean Hoyoux et Roland Crahay, — elle a publié nombre de livres et d'articles qui ont assis la réputation de son enseignement.

Depuis 1963, le Professeur Léon-E. Halkin s'est attaché à poursuivre l'œuvre entreprise par Madame Marie Delcourt, admise à l'éméritat. Il associa à ses travaux de recherche et d'enseignement ses élèves et ses collaborateurs, — M^{lle} Nicole Peremans, MM. René Hoven, Jean Hoyoux, Franz Bierlaire et Jean-Pierre Massaut. Dans les études consacrées à l'histoire de l'humanisme, depuis les exercices de candidature en histoire jusqu'aux thèses de doctorat et aux recherches personnelles

(1) Sur les nombreuses études d'histoire du protestantisme faites à l'Université de Liège depuis la dernière guerre, voir J.-P. DUGNOILLE, *Recherches récentes sur l'histoire du protestantisme*, dans la *Revue belge de philologie et d'histoire*, t. 33, p. 155-163, Bruxelles, 1955. — Depuis, on signalera, entre autres publications : L.-E. HALKIN, *La Réforme en Belgique sous Charles-Quint*, in-12, Bruxelles, 1957 ; A.-L.-E. VERHEYDEN, *Le Conseil des Troubles*, in-4°, Bruxelles, 1961 ; G. MOREAU, *Histoire du protestantisme à Tournai*, in-8°, Paris, 1962 ; E. MAHIEU, *Le protestantisme à Mons*, in-8°, Mons, 1967 ; M.-P. WILLEMS-CLOSSET, *Le protestantisme à Lille*, dans la *Revue du Nord*, t. 52, Lille, 1970 ; etc. — Voir aussi R. DEMOULIN, Hubert (Eugène), dans la *Biographie nationale*, t. 35, col. 440-450, Bruxelles, 1970.

de chacun, Erasme, — ses idées autant que sa personne, — occupe la place qui lui revient, celle du prince. Mais ce prince règne sur un vaste royaume, que le cours d'histoire de l'humanisme s'efforce d'explorer. Et ce prince n'est pas un isolé; il renvoie ceux qui s'intéressent à lui à ses maîtres comme à ses disciples, à ses amis et plus encore peut-être à ses ennemis, enfin aux institutions scolaires et religieuses, aux situations politiques, aux mœurs et aux mentalités de toute une époque.

L'incertitude qui subsiste sur l'année de la naissance d'Erasme, — entre 1466 et 1469, — a permis d'en célébrer pendant près de quatre ans le cinquième centenaire. L'importante participation des spécialistes liégeois à ces manifestations (2) mérite d'être relevée comme le témoignage de leur vitalité et la reconnaissance de leurs efforts.

Mons ouvrit la série en octobre 1967 par le *Colloquium Erasmianum*, réuni sous la présidence du Professeur L.-E. Halkin et avec l'aide efficace du Professeur R. Crahay (3). C'était au Centre interuniversitaire belge d'histoire de l'humanisme qu'il revenait de consacrer à Erasme une commémoration nationale, du 3 au 6 juin 1969. Conférences et expositions ont réuni des participants venus de plusieurs pays à Bruxelles, Gand, Liège et Anvers (4). La journée liégeoise, présidée par le Professeur L.-E. Halkin, co-directeur du Centre interuniversitaire, débuta par l'inauguration de l'exposition consacrée au *Livre scolaire au temps d'Erasme et des humanistes*. Réalisée par MM. R. Hoven et J. Hoyoux, cette exposition se tint dans la salle des manuscrits de la Bibliothèque de l'Université. Sérieuse, austère même, elle rencontra un vif succès, que lui valurent, entre autres, l'originalité du thème et la rareté des pièces soigneusement présentées (5). Les congressistes entendirent ensuite les conférences de M^{lle} M. Derwa (Liège) sur *Le dialogue pédagogique avant Erasme*, de M. F. Schalk (Cologne) sur *Erasme et Folengo*, de M. I. Trencsenyi-Waldapfel (Budapest) sur *Les relations entre l'humanisme belge et l'humanisme hongrois par l'intermédiaire d'Erasme*, et de M. I.L. Zupnick (New-York) sur *Erasme et Breughel*. Par la voix de MM. les Professeurs L. Herrmann et R. Crahay, l'assemblée rendit hommage à Madame Marie Delcourt et lui offrit un volume d'*Hommages*.

Du 3 au 25 juillet 1969, le Centre d'Etudes supérieures de la Renaissance à Tours a consacré à Erasme son Stage international annuel. MM. Halkin, Crahay et Massaut y présentèrent Erasme respectivement dans ses rapports avec l'Italie, avec la censure et avec saint Thomas, tandis que M^{lle} Peremans et M. Bierlaire animaient le groupe des stagiaires (6). En octobre, MM. Hoven et Hoyoux assistèrent aux journées d'études organisées par l'Université de Louvain, dont la contribution principale fut la publication en deux volumes du *Scrinium erasmianum* (Leyde, 1969), qui contient des articles de MM. Halkin (*Erasme pèlerin*), Crahay (*Les censeurs louvanistes d'Erasme*) et Bierlaire (*Les Col-*

(2) On en trouvera une présentation par R. HOVEN, 1969, année érasmienne, dans *Otia* (Bulletin de l'Association des Classiques de l'Université de Liège), t. 17, p. 36-44, Liège, 1969, et par C. REEDIJK, *Erasmus in 1970*, dans *Bibliothèque d'Humanisme et Renaissance*, t. 32, p. 449-466, Genève, 1970.

(3) Les Actes ont paru dans le *Colloquium erasmianum*, Mons, 1968. On y trouvera les communications de MM. Halkin, Bierlaire, Crahay, M^{me} Delcourt et M^{lle} M. Derwa, MM. J. Hoyoux et J.-P. Massaut.

(4) Outre les catalogues des expositions, voir le texte des communications dans *Com-mémoration nationale d'Erasme*, Bruxelles, 1970. — Sur les expositions, cfr M. DELCOURT, *Expositions érasmienne en Belgique*, dans *Gutenberg Jahrbuch*, (1970), p. 155-157.

(5) Cfr M. DELCOURT, *Erasme à Liège*, dans *La Vie wallonne*, t. 43, p. 236-238, Liège, 1969.

(6) Les actes sont sous presse.

loquia de 1522 et Egmondanus). En même temps, le Musée communal présentait une importante exposition sur *Erasmus et Louvain*. En mai 1970, se tenait à Louvain un colloque sur la fin du Moyen Age et les débuts de l'humanisme hors d'Italie ; M. J.-P. Massaut y parla d'*Erasmus et de la mystique rhénane* (6).

Les cérémonies les plus solennelles se déroulèrent à Rotterdam du 27 au 29 octobre 1969 : séances académiques, réceptions, conférences, prestigieuse exposition sur *Erasmus et son temps*. A cette occasion, un autre événement, le plus marquant peut-être, doit être salué. En 1960, la ville de Rotterdam avait décidé d'entreprendre une édition critique des œuvres d'Erasmus. Cette initiative reçut l'appui de l'Académie royale néerlandaise, puis celle de l'Union académique internationale. Un Conseil international pour l'édition des œuvres complètes d'Erasmus fut constitué en 1963. Le 27 octobre 1969, en l'église Saint-Laurent à Rotterdam, le président de ce Conseil, M.J.N. Bakhuizen van den Brink, remit à la Reine Juliana le premier volume de la nouvelle édition, dont l'achèvement demandera une vingtaine d'années. Le professeur L.-E. Halkin, vice-président du Conseil, est chargé de publier les *Colloques*, tâche importante et difficile, pour laquelle il bénéficie de la collaboration de MM. Bierlaire et Hoven ; ce volume, qui formera le tome III de la nouvelle édition, doit paraître en 1971. Dans le tome V, qui contiendra des œuvres religieuses, M. J.-P. Massaut assurera l'édition de l'*Exomologesis*.

Enfin, à Paris, l'Institut néerlandais a organisé, de novembre 1969 à janvier 1970, une exposition sur *Erasmus et Paris*, tandis que M^{me} M. Mann-Phillips, MM. M. Bataillon, S. Dresden et L.-E. Halkin présentaient des communications le 13 décembre au Collège de France, à l'initiative de M. Marcel Bataillon (7).

D'autre part, dans le cadre de la réforme des programmes universitaires, les conditions étaient réunies pour tenter de répondre, dans un domaine précis, à un double besoin qui se fait sentir partout, celui de la spécialisation et celui du « recyclage ». Ainsi est fondé en 1970, à l'Université de Liège, un Institut d'Histoire de la Renaissance et de la Réforme, dirigé par le Professeur L.-E. Halkin. Les licenciés de la Faculté de Philosophie et Lettres, de la Faculté de Droit et des Instituts annexes peuvent y acquérir, après une année d'étude au moins, un certificat d'études complémentaires. Cinq cours nouveaux, de trente heures chacun, sont institués : Introduction méthodologique à l'histoire de la Réforme, par M.G. Moreau. — Introduction méthodologique à l'histoire de la Renaissance, par M. J.-P. Massaut. — Histoire du livre à l'époque de la Renaissance, par M. J. Hoyoux. — Explication d'auteurs latins de la Renaissance, par M. L.-E. Halkin. — Matières approfondies d'histoire de la Renaissance et de la Réforme, par M. L.-E. Halkin. Ces cours libres pourront aussi être suivis isolément, selon le régime habituel.

(7) Cette revue déjà longue est cependant incomplète. Signalons encore quelques publications qui témoignent de l'essor des études érasmiques à Liège et qui coïncident avec le cinquième centenaire de la naissance de l'humaniste : L.-E. HALKIN, *Erasmus et l'humanisme chrétien*, Paris, 1969 (Classiques du XX^e siècle n° 107). — Fr. BIERLAIRE, *La familia d'Erasmus. Contribution à l'histoire de l'humanisme*, Paris, 1968 (De Pétrarque à Descartes, n° 17). — J.-P. MASSAUT, *Josse Clichtove, l'humanisme et la réforme du clergé*, 2 vol. in-8°, Paris, 1968 (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège, n° 183). — Id., *Humanisme et spiritualité chez Erasmus*, dans le *Dictionnaire de spiritualité*, t. 7, col. 1006-1028, Paris, 1969. — J. HOYOUS, *Le carnet de voyage de Jérôme Aléandre en France et à Liège (1510-1516)*, Bruxelles-Rome, 1969 (Bibliothèque de l'Institut historique belge de Rome, n° 18). — N. PEREMANS, *Erasmus et Bucer d'après leur correspondance*, Paris, 1970 (Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège n° 194).

Les horaires sont fixés de telle sorte que les diplômés qui exercent une profession à l'extérieur de l'Université puissent suivre ces cours, s'ils le désirent.

L'Institut qui ouvre ses portes en 1970-1971 fait partie de la Fédération internationale des Sociétés et Instituts pour l'étude de la Renaissance. Il réservera une large place, comme il se doit, aux études érasmienne. Il est l'aboutissement et la consécration de près d'un siècle de travaux dans des domaines où l'Université de Liège s'est incontestablement distinguée et imposée sur le plan international. Nous osons croire que le nouvel Institut sera un instrument efficace de progrès scientifique et de rayonnement culturel.

Jean-Pierre MASSAUT.

IMPRIMERIE

George MICHIELS

Société Anonyme

4000 LIEGE, 6, rue de la Paix — 3700 TONGRES, 13, rue Corver

Livres et périodiques scientifiques en toutes langues — Plus de 8.000 signes spéciaux — Machines à composer Monotype — Matériel moderne — Personnel d'élite.

Travaille à la plus grande satisfaction de sa clientèle



PHENIX WORKS s. a.

4110 FLEMALLE-HAUTE

SPECIALISTE DU REVETEMENT DE LA TOLE



ESTETIC :

Union métal-peinture. Tôle pré-traitée. Vaste gamme de tons et de revêtements.

SKINPLATE :

Union vinyle-métal. Tôle pré-traitée recouverte par laminage d'un film plastique.

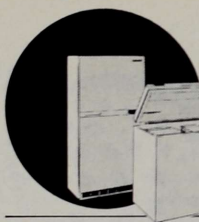
GALBEST :

Tôle galvanisée de haute qualité.

Commercialisation par :

EURINTER S.A.

Quai Hoover 1, - 4110 FLEMALLE-HAUTE, Belgique - Tél. 04/33.49.30 - Télex 041.210



surgélation rapide

Contenance accrue pour un encombrement moindre.
Isolation totale 3F.
Compresseur plus puissant
9 modèles "bahut" et "armoire"
de 150 l. à 540 l.
Larges facilités de paiement.
Documentation sur demande.



Département
Matériel Electroménager
F.N. - Herstal

Tél. 04 / 64.08.00 ext. 2219

Capri

2 En Lulay des Febvres
Tél. 23.63.28

LE RESTAURANT
DE L'ELITE
VOUS OFFRE
SES SPECIALITES
ITALIENNES ET FRANÇAISES

○

CUISINE DU PATRON

○

FERME LE JEUDI

SOCIETE DES MINES
ET FONDERIES DE ZINC DE LA

Vieille - Montagne S. A.

Direction générale : 4900 ANGLEUR
Téléphone : 04/65.38.00 - Telex : 41256

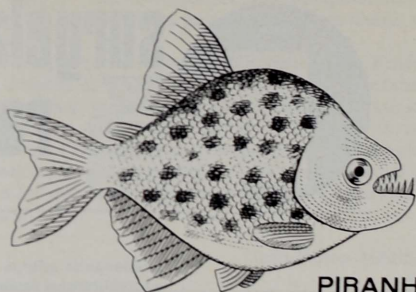
- Zinc
 - Plomb
 - Cadmium
 - Argent
- } sous toutes formes
- Acide sulfurique
 - Oxyde de zinc
 - Poussière de zinc
 - Sulfate de thallium

SEMI-CONDUCTEURS :

- Germanium
- Silicium

PRODUITS HYPERPURS :

Arsenic - Bismuth - Cadmium - Indium
- Mercure - Plomb - Thallium - Bromure,
Iodure & Chlorure de Thallium -
Zinc - Bromure de Zinc.



PIRANHA

Se rencontre dans les rivières du bassin de l'Amazonie. Célèbre par sa voracité, il constitue un réel danger pour les hommes et les troupeaux lors des passages à gué. Mais...

LUI AUSSI S'Y CASSERA LES DENTS

Le contrat revalorisable A.G. échappe à la voracité du temps. Il constitue un moyen efficace pour lutter contre l'érosion monétaire. Grâce à lui, vous conférez à vos économies un rendement maximum. Songez aussi à la sécurité qu'il représente pour vous et votre famille.

Alors... A vous de choisir

VOTRE CONTRAT REVALORISABLE **A.G.**
COMPAGNIES BELGES D'ASSURANCES GENERALES - BD EM. JACOMAIN 53-1000 BRUXELLES

La réforme de l'enseignement secondaire

Au cours du 1^{er} trimestre de 1971, un groupe de professeurs appartenant à l'enseignement secondaire et ayant au moins dix années d'expérience, s'est réuni à Liège, sous la présidence du Professeur Léon-E. Halkin. Ces professeurs ont établi et diffusé les quatre notes que nous reproduisons ci-dessous.

Nous ne doutons pas que le lecteur en prendra connaissance avec grand intérêt.

Il va sans dire que nous serions heureux d'accueillir toutes autres contributions touchant un problème aussi grave que controversé.

1. Le projet de loi-cadre n° 97

Le gouvernement vient de déposer sur le bureau du Sénat un « projet de loi relatif à la structure générale et à l'organisation de l'enseignement secondaire » (1). Ce projet est signé par les deux ministres de l'Education Nationale et par les deux ministres de la Culture (Sénat de Belgique, document n° 97, 3 décembre 1970).

Dans l'exposé des motifs on peut lire ce qui suit : « Le projet se limite à une série de dispositions organiques fondamentales. Il s'agit d'une loi-cadre ; elle ne vise qu'à déterminer une structure générale et à affirmer quelques principes essentiels, le reste : contenu, buts, programmes et méthodes, doit être laissé à l'exécutif et aux pouvoirs organisateurs, afin d'assurer une grande souplesse et des possibilités d'adaptation rapide, actuellement inexistantes ».

Cette déclaration en apparence pleine de bon sens est en réalité extrêmement dangereuse et lourde de conséquences : elle ne vise à rien moins qu'à laisser toute autorité en matière d'enseignement au gouvernement seul, à lui donner dans un domaine qui touche à la liberté d'opinion un pouvoir dont les limites restent mal définies. Le gouvernement pourra alors régler à sa guise tous les problèmes qui concernent l'avenir de la jeunesse. *Qui ne voit qu'une telle pratique, contraire à nos libertés traditionnelles, rappelle singulièrement les méthodes de l'Ancien Régime ?* Cet abandon du législatif élimine le contrôle des assemblées parlementaires et de l'opinion publique dont elles sont l'émanation dans un secteur essentiel de la vie sociale.

Le Professeur J. Dembour donne de la loi de cadre l'aperçu suivant : « Les lois de cadre ne renferment que les principes directeurs qui guideront l'exécutif dans l'établissement de la réglementation détaillée pour laquelle le législateur s'en remet expressément à lui. Citons par exemple la loi du 1^{er} août 1899 sur la police du roulage, la loi du 12 avril 1835 pour l'exploitation et la police du chemin de fer, la loi du 23 mars 1954 autorisant le Roi à réglementer la pratique du camping, la loi du 31 mai 1958 permettant au Roi de réglementer les

(1) N.D.L.R. : Depuis lors, le projet en question a été approuvé par les deux chambres législatives. Loi du 19 juillet 1971.

combats et les exhibitions de boxe, la loi du 28 décembre 1964 habilitant le Roi à prendre toutes mesures appropriées en vue de combattre la pollution de l'air, etc. » (1).

A la lumière de ces exemples, il est clair que *le procédé de la loi de cadre se recommande spécialement lorsqu'il s'agit de réglementer une matière de caractère technique*, où, par la force des choses, le gouvernement et ses administrations sont mieux placés que les assemblées pour élaborer un corps de règles détaillées. *Mais il est certain qu'une loi de ce genre est inopportune quand il s'agit de déterminer des matières aussi délicates que le contenu, les buts, les programmes de l'enseignement* (2). D'ailleurs à qui fera-t-on croire que les problèmes d'enseignement ont une urgence telle qu'il faille les résoudre en quelques jours, d'autorité, sans discussion devant le Parlement, sans consulter les enseignants qui seront chargés d'appliquer les réformes ?

Enfin, cette loi de cadre se heurte à l'esprit, sinon à la lettre de notre Constitution. En effet, dans l'article 17, alinéa 12, on lit ceci : « L'instruction publique donnée aux frais de l'Etat est également régie par la loi ». Comme l'écrivait MM. Dor et Braas (3) : « *Le Congrès redoutant l'influence du pouvoir exécutif, a expressément stipulé l'intervention du législateur pour régler l'intervention de l'Etat dans l'enseignement* ».

M. Pierre Wigny enchérit encore sur le bien-fondé de cette disposition constitutionnelle : « *Dans une matière aussi importante, écrit-il, qui touche de près à la liberté de conscience, c'est le législateur qui doit intervenir* » (4).

2. Qu'est-ce que l'enseignement rénové ?

Selon les réformateurs, c'est un enseignement expérimental qui place tous les enfants de douze ans, qui accèdent à l'enseignement moyen, dans une même classe sans distinction de niveau intellectuel, où pendant deux ans ils seront observés dans diverses activités (cours de base, activités obligatoires d'essai, activités complémentaires au choix). Après ce cycle d'observation, succéderont un cycle d'orientation, puis un cycle de détermination, également de deux ans chacun. La réforme établit donc trois cycles.

Quels sont le but et les principes essentiels du cycle d'observation ? Le but, c'est de retarder l'âge du choix. L'enseignement rénové vise :

1) *l'égalité des chances*. Les enfants, dont les parents n'ont pas été au-delà des études primaires, éprouvent des difficultés à s'exprimer et sont souvent orientés vers un enseignement professionnel ou vers un apprentissage alors qu'une formation portant sur l'expression orale et verbale et une meilleure adaptation à l'enseignement secondaire pourraient leur assurer un développement intellectuel qui permettrait de les conduire beaucoup plus loin ;

2) *une liberté plus grande des enfants à l'école* qui doit être moulée sur leurs goûts et sur leurs aptitudes ; adoucissement ou suppression

(1) Droit administratif, La Haye, M. Nijhoff - Liège, Fac. de Droit, 1970, p. 32.

(2) A notre connaissance, l'organisation de l'enseignement n'a jamais été régie par une loi de cadre.

(3) Nouvelles, Lois politiques et administratives, t. II, La Constitution, Bruxelles, Larcier, 1935, p. 102, n° 242.

(4) Droit Constitutionnel, t. I, Bruxelles, Bruylant, 1952, p. 369.

des contraintes, examens remplacés par un contrôle permanent, cotation chiffrée faisant place à une appréciation générale ;
3) *une collaboration des professeurs entre eux, avec les élèves et les élèves entre eux*, laissant à ceux-ci une large initiative aboutissant même à une non-directivité dans certains cours.

Que penser de ce but et de ces principes ?

Le brassage de *tous* les enfants pendant deux années est très contestable et vivement critiqué. On oblige les meilleurs élèves, et même les élèves moyennement doués, à marquer le pas. Ce tronc commun — qui ne veut plus dire son nom — devient un *nivellement par le bas*, quoi que prétendent les novateurs. C'est ce que pensent un grand nombre de professeurs et de parents. Leur avis trouve d'ailleurs de multiples échos dans la presse.

Une enquête menée avec beaucoup de rigueur en France, depuis 1962 (5), fait apparaître que les *aptitudes de l'enfant pour un type d'études et de formation sont décelées dès la fin* de l'école primaire, tronc commun par excellence — ne l'oublions pas — qui dure cinq ans en France et six ans chez nous. « L'opinion de l'instituteur... est statistiquement confirmée au baccalauréat ». En supposant même que, dans certains cas, elle ne soit pas formelle, on ne voit pas pourquoi une classe d'observation ne serait pas créée au seuil des athénées, collèges et lycées avec cours de rattrapage sans pour autant porter préjudice aux enfants incontestablement doués. Pourquoi ne pas rétablir ce qu'on appelait la 7^e qui pourrait être une classe d'orientation et d'adaptation ?

L'égalité des chances, telle que la conçoivent les novateurs, procède d'une fausse conception de la démocratisation des études. L'argument des déficits socio-culturels est trompeur, voire fallacieux.

Plus encore aujourd'hui qu'autrefois, l'environnement, les sources diverses d'information instruisent les parents. On connaît chez nous, pour ne citer que quelques beaux cas, tel ancien ministre de l'Éducation Nationale, des directeurs généraux d'industries, des inspecteurs de l'enseignement qui, fils d'ouvriers ou de paysans, ont été envoyés par leur entourage soit à l'athénée, soit au collège et y ont rapidement dépassé les enfants de la bourgeoisie. Ces cas remontent à cinquante ans, à une époque où n'existaient pratiquement pas de bourses d'études. Aujourd'hui, l'enquête française révèle que deux fils d'ouvriers sur trois, entrés au lycée en 1962, sont parvenus en seconde en 1967-68, alors que la proportion générale est de un sur deux.

D'autre part, les *technocrates* de l'enseignement renouvellent *enfoncent beaucoup de portes ouvertes*. Certes, il était bon de mettre l'accent sur l'accueil, sur la suppression de certaines contraintes, sur une collaboration plus poussée. Mais on ne voit pas ce qui empêche ces directives d'être appliquées dans l'enseignement dit traditionnel, y compris la composition de classes moins nombreuses et la division de celles-ci en deux pour certains cours, avantage qui a toujours été refusé jusqu'ici. D'autre part, certaines contraintes ont été abrogées, depuis 1952, dans beaucoup d'écoles : les retenues ont été supprimées, le *self government* mis à l'épreuve.

(5) *Les lycéens, ils entrent 100 et sortent 50, pourquoi ?* Résultats d'une enquête menée par Alain GIRARD, professeur à la Sorbonne, pour l'I.N.E.D., portant sur 1230 écoles de Paris et de la province et sur 21.534 élèves, dans *Réalités*, n° 286, novembre 1969, pp. 114-117.

La participation active des éducateurs, des parents, des élèves à la vie de l'école n'est pas une création de l'enseignement prétendument rénové, elle est appliquée dans toutes les écoles avec le concours des Centres P.M.S.

Quant à la suppression des examens et des cotations chiffrées, les avis sont pour le moins partagés. Certes, on cite des cas d'échecs dûs aux appréciations subjectives de professeurs dans la correction des copies. Mais les réformateurs feignent d'oublier que, à côté des résultats d'examens, une cote de travail journalier équivaut à la moitié des points du total de l'année, cote attribuée à l'application en classe sous diverses formes.

Les appréciations générales sont vagues et souvent injustes, elles endorment les parents. On supprime le désir légitime de « valorisation », on néglige l'émulation. Pourquoi ne pas mettre les enfants à l'école de la vie qui est une compétition continue ? La sélection se manifeste plus que jamais dans toutes les activités, sportives et autres, dans les entreprises où la cotation est chiffrée à la suite de tests.

Première conclusion :

L'enseignement dit rénové profite habilement du mécontentement chronique des uns et de l'engouement superficiel des autres pour les solutions aventureuses. Le moins qu'on puisse dire, cependant, c'est qu'il est loin d'avoir fait la preuve de son efficacité. Le généraliser serait faire courir un risque très grave à la jeunesse de notre pays.

3. Examen critique de trois activités de l'enseignement rénové

A. Français

Dans les classes d'observation de l'enseignement rénové, la langue maternelle est inscrite à la grille horaire à raison de 5 heures par semaine (4 heures pour la classe complète de 25 ou 26 élèves, et une heure par demi-groupe).

Le programme semble, théoriquement et pour l'essentiel, assez conforme aux exigences de la discipline. Les innovations les plus lourdes de conséquence se situent au niveau des méthodes, par lesquelles on espère globaliser, décloisonner et individualiser l'enseignement du français. La technique de l'expression orale libre réclame, pour l'efficacité qu'on lui reconnaît, une attention toute particulière. L'intérêt qu'on lui porte, la place privilégiée qu'on lui réserve dans la hiérarchie des nouvelles méthodes pédagogiques sont par ailleurs extrêmement représentatifs du nouvel esprit. Qu'en est-il donc ? Les élèves, chacun à leur tour, racontent quelque chose, ce qu'ils veulent, pendant 5 à 10 minutes. Vient alors la critique de ces narrations par les condisciples et par le professeur, à différents points de vue : lexical, orthophonique, syntaxique. Au stade suivant, en tenant compte des remarques inscrites sur fiches, les élèves concernés remettent au maître, qui le corrige, le texte de leur exposé. Il n'y a plus de leçons systématiques à jour fixe : on n'enseigne plus le vocabulaire, la syntaxe ou la diction françaises ; on enseigne le français. Les problèmes particuliers sont intégrés au problème général de l'expression, qui peut les poser

à tout moment et pour tous les aspects du langage. On se refuse toute préméditation, on opte résolument pour « l'authentique », on prend ce qui vient.

Enfin, pour individualiser son enseignement, le professeur donnera aux élèves des exercices selon leurs besoins, notamment dans les cours de rattrapage destinés aux plus faibles.

Que peut-on penser de cette méthode ?

Les dangers qu'elle présente sautent aux yeux. Il est trop évident, par exemple, que l'apprentissage de la grammaire, apprentissage long et difficile mais indispensable, exige le respect d'un ordre dans l'acquisition des notions. N'envisager que ce que l'élève propose, en somme involontairement, au hasard des mauvaises rencontres grammaticales, risque d'introduire l'anarchie dans des esprits à qui l'on voudrait, au demeurant, enseigner la rigueur et la clarté. Un autre facteur de désordre, en tout cas d'imprécision, sera peut-être le professeur lui-même, dont les « leçons » auront toujours à souffrir de l'improvisation. Enfin, il faut se faire bien des illusions sur le français d'un enfant de 12 ans pour s'imaginer pouvoir tirer de ce langage autre chose qu'un tour d'horizon des « grandes difficultés grammaticales et lexicologiques ». Or la fin ultime d'un cours de grammaire, même au niveau de la première année, n'est pas de corriger le langage, mais de faire prendre conscience de ses mécanismes, d'amener à une connaissance rationnelle de ses ressources. Les auteurs de la réforme ne l'ignorent pas, mais nous craignons qu'ils fondent trop d'espoirs sur les vertus de l'expression libre. Sauf exceptions, l'enseignement de la grammaire ne peut être que normatif et approximatif.

Mais il faudrait aussi parler du vocabulaire, de l'orthophonie, qui doivent être enseignés également au départ de l'expression libre. Cela fait beaucoup de choses pour une même leçon improvisée ! Comment s'étonner par conséquent du désarroi des professeurs qui enseignent le français selon cette méthode ? *Ils sont unanimes à déclarer que si l'on veut jouer sans tricher le jeu de l'expression libre, les 5 heures inscrites à la grille horaire sont nettement insuffisantes.* Or 7 ou 8 heures étaient consacrées à la langue maternelle en 6^e moderne, sans compter qu'il était bien stipulé dans l'ancien programme que tous les cours, notamment les cours d'histoire, devaient être occasionnellement des leçons de français. Unanimes aussi à déclarer, sur un plan plus strictement pédagogique, qu'une classe de 25 ou 26 élèves est trop nombreuse pour tirer profit de l'expression libre. La plupart ajoutent que si quelques enfants parviennent à vaincre plus facilement leur timidité et font des progrès certains dans l'expression orale et écrite, les classes, finalement, sont plus faibles, et ils reprennent l'expression de « nivellement par le bas ».

Quant au travail en équipe, autre technique chaudement recommandée, quelques-uns vont jusqu'à parler d'*utopie*. Au niveau du cycle d'observation, ce genre de travail n'est pas souhaitable : les meilleurs élèves donnent les réponses, les autres, protégés par le groupe, se reposent, et il est bien difficile de leur faire faire un effort. Est-ce pourquoi ils sont généralement si heureux ?

De plus, les enfants, dégagés de toute contrainte, sont bruyants et facilement impolis. On note, sur le plan moral, une *diminution de l'amour-propre*.

D'excellents maîtres, qui ont une solide expérience et qui ont l'art d'animer leur classe, condamnent l'extension de la réforme parce qu'elle a été improvisée. Il eût fallu initier les maîtres chargés de l'enseignement rénové à la globalisation, au travail d'équipe et à la dynamique des groupes, et réserver l'expérimentation de ces techniques à quelques écoles, de recrutement différent, où les classes auraient été suivies de très près par l'inspection et par la direction. On eût peut-être évité de la sorte que des milliers d'élèves fussent sacrifiés comme des cobayes.

B. Latin

Il va de soi qu'un jugement d'ensemble ne sera possible que le jour où sera connue la structure des deuxième et troisième cycles. Déjà, cependant, l'expérience du premier cycle est assez poussée pour justifier quelques conclusions.

A première vue, le latin connaît en première année un sort privilégié, puisqu'il constitue une des trois activités d'essai (durée : un trimestre) auxquelles tous les élèves, désormais, doivent être soumis. De plus, le programme comporte, à titre d'option, une activité latine complémentaire (1 h/semaine).

Les défenseurs de la réforme prennent prétexte de cette situation pour prévenir toute protestation des classiques. Ils prétendent que, grâce à elle, se révèlent et s'épanouissent des vocations de latinistes chez des enfants qui, autrement, se seraient inscrits en section moderne. Les statistiques qu'on avance à l'appui de cette assertion sont bien trop fragmentaires pour être convaincantes. De plus, il faudra voir combien de ces rescapés survivront à ces hypothétiques sauvetages.

D'ailleurs, le vrai problème n'est pas là. L'important est de mesurer l'efficacité du cours de latin dans l'enseignement rénové.

Une première constatation s'impose : il n'y a plus de *cours* de latin en première année. Ce n'est pas nous qui le disons, ce sont les réformateurs eux-mêmes. Ils y insistent, en effet : l'activité latine *ne peut* être, durant cette année, qu'un moyen de déceler les aptitudes et nullement une première étape dans l'étude de la langue. Et c'est bien vers ce but que tendent toutes les instructions méthodologiques.

Or, cette fonction de révélateur d'aptitudes, que l'on se vante d'attribuer aujourd'hui au latin, ne le jouait-il pas déjà fort pertinemment depuis une dizaine d'années ? En effet, l'enseignement du latin a été profondément renouvelé par l'emploi généralisé de l'induction et des méthodes actives.

Notre contestation ne porte donc pas sur le rôle dévolu au latin dans la première année, mais plus précisément sur le « programme » conçu pour lui permettre de jouer ce rôle et qui, à notre sens, risque de *fausser les données de l'observation*.

Tout d'abord, en utilisant les textes proposés, le maître devra, comme on l'y invite, stimuler vivement l'intuition de ses élèves pour en condamner aussitôt les inévitables égarements. Comment leur faire admettre à la fois que cette intuition les inspire bien quand elle leur fait rapprocher *servus* de *serf* et de *serviteur*, mais qu'elle les trompe quand elle leur fait associer *fama* (réputation) et *femme*, *festina lente* (hâte-toi lentement) et *le festin est lent* ? L'élève à qui on demande un mot français dérivé de *homo* cite *homogène* plutôt que *homme* !

D'autre part, ces phrases contiennent, dès le début, un trop grand

nombre de faits grammaticaux différents et difficilement explicables à de jeunes élèves. Ceux-ci en acquièrent rapidement l'impression fautive que cette langue (dont ils ne peuvent encore percevoir l'utilité) accumule à plaisir les complications, les obscurités, les possibilités de confusion. Pour tout dire, elle leur paraît fantaisiste, bizarre et difficile. En troisième lieu, bon nombre de ces phrases n'ont de justification que par le contexte dont elles sont extraites et que le professeur devra longuement détailler pour amener les élèves à une bonne compréhension ; exemple : *alea iacta est* ou mieux encore : *timeo Danaos et dona ferentes*. D'autres, fort nombreuses, sont des proverbes dont la lecture devient à la longue fastidieuse. Pour arriver, sans rencontrer ces difficultés, au but que l'on se propose (observation des aptitudes), ne serait-il pas plus simple et plus efficace de suivre, pendant les quelques semaines d'activité latine, le programme de la méthode inductive déjà utilisée ? On obtiendrait ainsi un ensemble de premières notions, limitées sans doute, mais cohérentes, qui permettraient mieux aux élèves de saisir le mécanisme de la langue et leur donneraient des éléments plus sûrs pour décider, l'année suivante, du choix ou du refus de l'option latine.

Le principe est sans doute louable et généreux de permettre à tous les enfants de prendre contact avec le latin. Mais il est bien évident qu'il en est parmi eux dont les dispositions ne s'accommoderont jamais de cette discipline ou dont les parents, quoi qu'il arrive, sont fermement disposés à les orienter dans une tout autre direction. Ces élèves, indifférents ou aussitôt submergés par les difficultés, se désintéressent du cours et finissent par poser des problèmes de discipline, même aux maîtres chevronnés.

Dans l'indécision où nous sommes concernant les cycles ultérieurs, constatons simplement que *la deuxième année, où commence réellement l'étude de la langue, se trouve amputée d'une heure hebdomadaire par rapport à l'ancienne cinquième latine*. Et si l'on invoque une éventuelle compensation par une augmentation des heures hebdomadaires dans les deuxième et troisième cycles, nous demandons si cette compensation ne se réalisera pas au détriment d'autres matières, notamment scientifiques, dont aucun classique sensé ne saurait méconnaître l'importance fondamentale dans une bonne formation générale. De toute façon, cette compensation ne pourrait remplacer la longue et lente imprégnation, seule capable d'assurer un apprentissage sérieux. Nous doutons fort que, dans de telles conditions, un élève, même doué, puisse atteindre le niveau qui lui permettra de prendre un contact direct, profond et formatif avec une civilisation qui est à la base de la nôtre et qui, quoi qu'on dise, la conditionne encore.

C. Histoire

Dans le cycle d'observation de l'enseignement rénové, il n'y a plus de cours d'histoire proprement dit. Le programme prévoit un cours de sciences et une initiation à la vie familiale, économique, sociale, civique et politique, y compris la formation historique et géographique.

Dans le charabia pseudo-sociologique des instructions ministérielles on précise toutefois que les « disciplines participant à ce groupe d'activités doivent concourir à aider l'adolescent à prendre conscience de son environnement naturel et social pour lui permettre de se situer dans son propre milieu et au sein de la société globale dans un monde

en devenir ». Une note impérative nous apprend que « l'environnement implique, à la fois, le milieu local, régional, national et l'ensemble des informations collectées par les moyens d'information de masse ».

La formation historique porte sur des thèmes imposés — l'homme se nourrit, l'homme se loge, l'homme se soigne, etc... — thèmes parcourus non pas synchroniquement, mais selon un système diachronique qui consiste à examiner successivement chacun de ces thèmes, des temps les plus reculés jusqu'à nos jours. *Tous les éléments observés sont donc isolés de leur milieu et de leur temps.*

Les professeurs d'histoire ont en vain proclamé leur opposition à cette réforme. Dès 1968, la commission de réforme de l'enseignement de l'histoire, instituée par le Ministère, en a rejeté le principe, elle n'a plus été réunie. Les protestations des comités de Liège, de Namur et de Luxembourg adressées en 1968 et 1969 au ministre de l'Éducation nationale n'ont pas été prises en considération, pas plus d'ailleurs que les critiques parues dans la presse quotidienne et dans les revues pédagogiques. Bien au contraire (6).

La direction générale de l'Administration des études s'est empressée alors de diffuser largement un *Programme expérimental d'histoire*, axé sur la méthode thématique et diachronique (7).

C'est pourquoi le 14 février 1970, le Conseil d'administration de la Fédération belge des professeurs d'histoire a adressé à M. Abel Dubois, ministre de l'Éducation nationale, un télégramme dans lequel il lui demande « le retrait immédiat, définitif et sans réserve » de ce cours « lamentable qui ridiculise l'enseignement de l'histoire » devant l'opinion. Dans sa réponse, le Ministre annonce qu'il a chargé ses services d'examiner « cette suggestion » de façon « approfondie ». Neuf mois plus tard, cet examen n'est pas terminé !

Irrités par cette désinvolture, vingt-neuf historiens, professeurs d'université lancent le 26 novembre 1970 au même Ministre un appel solennel (8) dont voici la conclusion : « Il faut donc sans délai mettre fin à l'expérience d'histoire diachronique et créer une commission, composée paritairement de professeurs d'université et de maîtres expérimentés des deux réseaux de l'enseignement secondaire. Cette commission serait chargée d'établir, en partant de la connaissance historique charpentée par la recherche critique, un programme judicieusement rénové ».

Le 9 décembre, le Ministre répond à ce manifeste par des propos lénifiants. D'une part, il s'efforce de rassurer les professeurs d'université en leur affirmant que l'expérience d'histoire diachronique est seulement « menée au premier degré dans 31 établissements, au deuxième degré dans 10 établissements et au troisième degré dans 14 établissements (souvent dans la seule section « Sciences humaines ») — soit au total dans 55 écoles » — d'autre part, il leur déclare qu'il serait

(6) Raoul GARNIER, dans le journal *Le Soir* du 4-VII-1970 donne plusieurs échantillons de ce charabia dans un article intitulé *Un document capital*.

(7) Motions publiées dans *Histoire et Enseignement* 1969, 1^{er} semestre p. 54-55, 2^e semestre p. 150-153, 1970, 1^{er} semestre p. 45-46. A. ZUMKIR, *L'histoire qui veut se faire aussi grosse que le bœuf*, dans *l'Athénée*, 1968, n° 2. - *Histoire utile, histoire futile ?* dans *Idem* n° 4. - MM. Gastou, J. Georges, A. Vermeesch, *L'histoire dans l'enseignement secondaire*, dans *Humanités chrétiennes*, 1969, n° 5.

Raoul GARNIER dans le journal *Le Soir* du 9-I-1970, *L'histoire rénovée, Le vase de Saisons* dans le n° du 29-I-1971.

L. GENICOT, *Pourquoi enseigner l'histoire*, dans *Humanités chrétiennes*, 1970, n° 3.

(8) On en trouvera le texte intégral, sous le titre *Pour la défense de l'histoire*, en page 76 de ce numéro.

« extrêmement intéressant que des contacts positifs et coopératifs permettent des échanges de vue entre l'université et le secondaire ».

Mais c'est le même Ministre qui :

1. six jours auparavant a déposé au Sénat un projet de loi relatif à la structure générale et à l'organisation de l'enseignement secondaire dans lequel il affirme que l'enseignement rénové « est appliqué dans 130 écoles de l'Etat » ;
2. accepte qu'un soi-disant Centre de Pédagogie de l'histoire adresse, le 3 décembre, sous le couvert de l'inspection une lettre circulaire recommandant abusivement l'achat d'un manuel qui n'est, en fait, qu'une nouvelle édition du trop fameux *Programme expérimental d'histoire* ;
3. néglige de créer la commission paritaire réclamée par les professeurs d'université dont l'appel a reçu l'appui des plus hautes autorités académiques du pays.

Conclusion :

L'attitude ambiguë de M. le Ministre de l'Education nationale a permis aux promoteurs de l'enseignement rénové de *tuer le cours d'histoire*,

1. en le coupant de la recherche scientifique,
2. en l'amputant de ses caractères les plus spécifiques,
3. en le noyant dans un ensemble de disciplines aux contours mal définis.

S'il ne veut pas être leur complice, le Ministre doit immédiatement suspendre l'expérience d'histoire thématique et diachronique et mettre en place la commission paritaire réclamée par les représentants les plus qualifiés de la science historique et de l'enseignement de l'histoire.

4. A propos de la loi de cadre et de l'enseignement rénové

1. — Les promoteurs du « rénové » demandent le vote d'une loi de cadre « afin d'assurer une grande souplesse et des possibilités d'adaptation rapide, aujourd'hui inexistantes ». Notre Parlement ne doit pas se dessaisir de ses prérogatives dans une matière aussi importante (voir note 1). Peut-être serait-il opportun de rappeler l'exemple d'un grand pays dont le Parlement à un moment crucial, en pleine guerre, en 1944, consacra plusieurs longs débats à la discussion d'un projet de loi sur l'enseignement — le compte rendu de ces débats couvre 378 pages. — Ce pays, bien sûr, c'est l'Angleterre. Certains technocrates de l'enseignement voudraient aller encore plus loin et faire du département de l'Education nationale un organisme parastatal dont la direction leur assurerait la main-mise totale et définitive sur la formation et l'orientation de la jeunesse. « Nous avons tout à perdre, écrit M. Coulon (*Le Soir*, 5-II-71), parce que, pour nous, les serfs du domaine, il est encore plus rassurant de voir se succéder à la tête de la maison de braves ministres à la mode traditionnelle avec leurs façons de princes d'un jour, que de se sentir indéfiniment sous la coupe du même satrape d'administration qui investit la place, avec sa Cour ».

2. — Fait d'une gravité particulière et qui est généralement ignoré du public : il y a pour chaque élève un dossier individuel dont l'ensemble vise à l'investigation et à l'interprétation de la personnalité. Ce dossier comporte trois parties. Même dans la première, « Partie administrative », en face du nom de chacun des membres de la famille figure une colonne « Remarques » dont l'imprécision laisse la porte ouverte à des indications indiscrettes qui pourraient porter préjudice à l'avenir des enfants. Dans la troisième partie, « Tableau d'analyse du comportement », une liste d'exemples non limitatifs révèle une préoccupation portant presque exclusivement sur des aspects négatifs de la personnalité. Toutes les indications mériteraient d'être citées, nous nous limitons à donner un échantillonnage des notations les plus extravagantes : « tenue sale et débraillée - soins excessifs - attitude tonique - attitude laxique - ... - réponses écholaliques - réponses indécises (ou ... ou) - ... - manipuler le groupe - ... - séduction - ... - essai de manipulation du professeur - demande de stimulation - se laisser manipuler - s'opposer à la manipulation par argumentation - ... - tics, bégaiement - ... »

3. — Parmi les éléments positifs du « rénové », il faut signaler l'accueil, le travail par demi-classes, les cours de rattrapage, les « passerelles ». Etait-il vraiment impossible d'intégrer ces procédés dans l'enseignement actuel ? Fallait-il réellement bouleverser de fond en comble la structure pour introduire certaines améliorations ?

4. — Le système est valable, nous dit-on, parce que le nombre d'échecs est considérablement réduit : « de 23 % d'échecs on est tombé à 2,4 % » dit M. Carlier, chef de cabinet-adjoint du ministre de l'Education nationale (*Spécial*, 6-I-71, p. 28) ; « le nombre des élèves-doubles s'élève à moins de 4 % contre 15 à 20 précédemment » écrit M. l'inspecteur Lecrompe (*Information*, janvier 1971, p. 19). Faut-il s'en étonner ? Quel que soit le système d'enseignement, le nombre d'échecs est proportionné aux exigences ! Comme l'écrit fort bien le Professeur J. Bingen, de l'U.L.B., (*Le Soir*, 3-III-71) : « Il ne suffit pas de décréter qu'on ne double plus pour estimer que tout le monde réussit ».

5. — Les dirigeants de l'Education nationale ont à l'égard de la réforme une attitude *a priori*. Pour eux, il s'agit d'une expérience irréversible à laquelle ils consentiraient à apporter quelques aménagements internes, mais dont le principe ne peut plus être remis en cause. Est-il besoin de rappeler avec le Professeur S. De Coster, de l'U.L.B., (*Le Soir*, 23-I-70) en quoi consiste une expérience scientifique ? Où sont les écoles-témoins qui disposeraient des moyens identiques à ceux qui sont fournis à l'enseignement « rénové » ? A qui sont confiés la surveillance et le contrôle de l'expérience sinon à des personnes dont l'obédience au département ne fait aucun doute ? Où sont enfin les rapports objectifs, circonstanciés, substantiels, produisant des faits ? En guise de justification, on se borne à nous ressasser des formules toutes faites : « apprendre à apprendre », « donner aux jeunes le moyen d'apprendre en découvrant leurs faiblesses », « la paresse et l'indifférence ne sont plus possibles et font place à un formidable appétit d'acquisition du savoir », quand on ne nous gave pas d'une littérature psycho-pédagogique dont la compréhension exigerait les services d'un interprète qualifié !

6. — On fait beaucoup état d'une expérience docimologique qui caractériserait l'esprit du « rénové ». Cette expérience consiste à modifier le système des examens : on ne juge plus seulement les élèves d'après

les résultats trimestriels, mais sur des interrogations écrites et orales réparties au long de l'année ; l'observation des élèves par le professeur est systématique et permanente. Sans nier l'importance de cette question, rappelons que dans l'enseignement actuel, les notes du bulletin mensuel sont des notes d'*application*, non de connaissances et que, dans le cycle inférieur des Humanités, elles comptent pour la moitié des points.

7. — A lire les promoteurs du « rénové », on ne serait pas loin d'imaginer le professeur de l'enseignement « traditionnel » comme un être impassible déversant sa science du haut de sa chaire sans se préoccuper le moins du monde de son auditoire et l'on se réjouirait de penser qu'enfin, après des siècles d'obscurantisme, on va s'occuper sérieusement de l'éducation de nos enfants. On nous donne à croire que l'enseignement en Belgique a fait faillite ! Qu'en pensent nos élites, nos professeurs, nos médecins, nos ingénieurs, nos chercheurs si appréciés à l'étranger ? C'est aussi faire peu de cas du gros effort de rajeunissement des méthodes qui a été tenté depuis 1952 et qui, sans nul doute, aurait obtenu de meilleurs résultats si on avait doté l'enseignement « traditionnel » des moyens qui lui sont toujours refusés actuellement, mais que l'on semble vouloir dispenser avec largesse dans l'enseignement « rénové ».

8. — « L'enfant est heureux... » proclament nos nouveaux pédagogues ! C'est que l'atmosphère du « rénové » ne correspond que trop bien à certaines tendances innées chez l'enfant et que précisément une éducation bien comprise doit redresser : légèreté d'esprit, insouciance, attention instable, refus de la contrainte. Or, la non-directivité est incompatible avec l'apprentissage de la vraie liberté qui implique le contrôle de soi-même. Espère-t-on vraiment que ces élèves seront aptes à affronter un enseignement véritable dans le cycle d'orientation au moment où ils seront en pleine crise de puberté ?

9. — Il n'est pas exagéré d'affirmer, pensons-nous, que la réforme de l'enseignement est chose trop importante pour être laissée uniquement aux mains de « pédagogues en chambre ». Il importe avant tout de procéder à la consultation la plus large possible, sans oublier les enseignants, les étudiants et les parents. Mais, dira-t-on, les associations de parents existent et le Conseil National des Associations de Parents (CNAP) qui en est l'émanation, a l'oreille du Ministre. Mais voyons ! Ces associations sont téléguidées par le département et les ficelles sont tirées du 155, rue de la Loi, car le président du CNAP est membre du cabinet du ministre de l'Éducation nationale. N'est-ce pas assez clair ? Le jour où les associations de parents ne seront plus inspirées d'en haut, où le CNAP sera présidé par une personne indépendante, un magistrat par exemple, alors, mais alors seulement, nous admettrons que les parents sont effectivement représentés et sont associés à part entière à l'expérience pédagogique.

10. — On pourrait épiloguer également sur la manière dont les établissements « pilotes » ont été choisis (24 en 1969, 130 en 1970 et combien le seront en 1971 ? On sait que le « rénové » est imposé d'office dans tous les établissements créés récemment, si bien que, dès maintenant, dans certaines localités où n'existe qu'une seule école secondaire, le père de famille n'a plus comme auparavant la possibilité de choisir entre les diverses sections (moderne, latine, technique).

En un mot, tout ce que le « rénové » apporte de vraiment valable se trouve déjà en germes dans l'enseignement actuel ou pourrait y être

facilement incorporé, si l'on voulait consentir les efforts financiers nécessaires. De plus, les membres du groupe de travail considèrent que la réforme gagnerait à être étudiée en partant des deux classes terminales de l'enseignement primaire, tronc commun par excellence.

LIBRAIRIE

J. BELLENS

S.A.

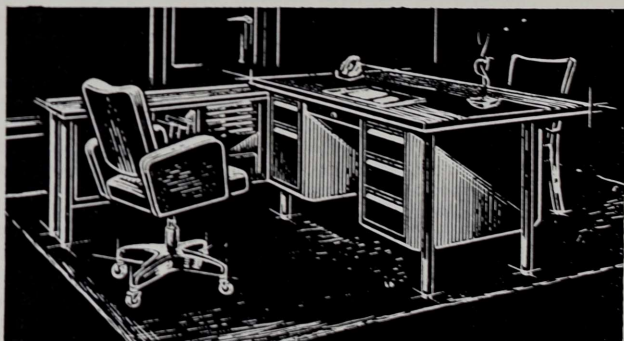
Téléphone : 23.78.60 (7 l.)

Dépositaire

des éditeurs

du monde entier

BUREAUX - TABLES - CLASSEURS
FICHIERS - ARMOIRES - BIBLIOTHEQUES
RAYONNAGES METALLIQUES - SIEGES



ACIOR

— PLUS DE 400 BUREAUX DIFFERENTS

— PLUS DE 500 SIEGES DIFFERENTS

Bruxelles 3 - Antwerpen - Gent - Charleroi - Kortrijk - Hasselt - Luxembourg

4940 TROOZ (LIEGE) Téléphone : 04-71.63.21 (6 lignes)



Emblème de la Qualité

Symbole de la Sécurité

TOUT LE MATERIEL
DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE :

Extincteurs portatifs et mobiles

Véhicules anti-incendie

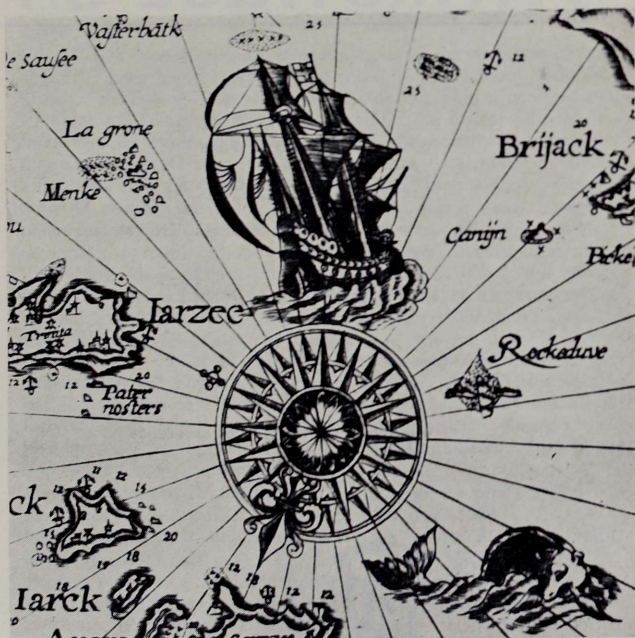
Installations automatiques

de détection et d'extinction

ANSUL INTERNATIONAL S.A.

Rue de Stalle 151 - 1180 BRUXELLES

Tél. : 02/77.21.50



Lucas Jansz. Waghenaer
- Thesoor van de Zeevaart - 1609
(Musée National de la Marine - Anvers)

Jamais désorienté !

Partout en Belgique et à l'étranger, toujours vous trouvez une agence, une filiale ou un correspondant de la Société Générale de Banque.



**Société Générale
de Banque**

PATRIOTIQUE S. A.

finance l'établissement d'une

CARRIERE LIBERALE

telle que MEDECIN, PHARMACIEN... et l'assure
par son assurance du

REVENU GARANTI

l'assurance CARRIERE par excellence



Demandez notre plan carrière à votre courtier ou agent, ou à :

PATRIOTIQUE s. a.

ANVERS : 1, Avenue de France.

Tél. : 03/33.98.95

BRUXELLES (succursale) : 57b, Avenue d'Auderghem.

Tél. : 02/35.60.07

Inspection pour LIEGE : 17, Quai Marcellis.

Tél. : 04/42.46.41

Au fil des jours...

Section liégeoise de la F.B.F.D.U.

Depuis de nombreuses années, la section qui regroupe les femmes universitaires à Liège connaît des activités multiples et du plus haut intérêt.

En 1970, la *séance annuelle d'information* sur les carrières auxquelles conduit l'enseignement supérieur a réuni, dans le grand auditoire de l'Institut de Zoologie, les rhétoriciennes de la région liégeoise. Comme les organismes internationaux recommandent de diriger plus de jeunes filles vers les études de technicienne et d'ingénieur, des inspecteurs, directeurs et professeurs des divers secteurs de l'enseignement technique sont venus se joindre aux informatrices habituelles.

Afin de mieux connaître les perspectives d'avenir dans notre région pour des femmes ingénieurs ou techniciennes de niveau supérieur, la section a réuni, autour d'une *table ronde*, des représentants de l'Université, de la Société provinciale d'industrialisation, des nouvelles industries de pointe installées aux Hauts Sarts et des syndicats. Ces spécialistes ont exposé l'évolution de l'industrie régionale, les besoins en main d'œuvre hautement qualifiée — surtout dans le domaine électronique —, l'apport souhaité de la compétence féminine en architecture, dans les bureaux d'études et de conceptions. Les discussions ont en outre mis en évidence l'adaptation nécessaire de l'enseignement technique aux besoins de l'économie et l'urgence d'une information plus large des jeunes filles sur les possibilités qu'offre cet enseignement dont toutes les écoles sont mixtes.

Différentes visites d'entreprises de la région ont été prévues dans le but de constater les conditions de travail dans des usines « propres », où l'on en appelle de moins en moins au muscle et à la résistance physique.

Pour sa part, la Fédération nationale a organisé à Bruxelles un *symposium* consacré à la *protection de la nature* et *l'équilibre de la biosphère*; plusieurs membres de la section liégeoise y assistaient. A côté des professeurs de facultés belges, MM. Duvigneaud, Persoons et Stainier, d'éminentes représentantes des fédérations voisines, française, suisse et allemande, ont fait d'intéressantes communications qui devaient être publiées dans un numéro spécial du bulletin de la Fédération.

C'est la présidente de la section liégeoise, M^{lle} S. Debruge, qui a représenté la Belgique, d'une part, en Finlande et en Suède, au séminaire sur les Etudes et Carrières, et, d'autre part, à Bad Godesberg, au séminaire européen dont les thèmes étaient : les rapports entre les populations et leurs parlements, l'éducation civique dans l'enseignement secondaire, les problèmes actuels de l'intégration européenne. Par ailleurs, la section liégeoise a reçu deux déléguées soviétiques et une représentante de l'université de Philadelphie. Ces dames ont rendu visite à « La Maison Liégeoise » (constructions récentes et système des loyers sociaux) et à la F.G.T.B. (large documentation et cours d'économie pour jeunes syndicalistes). Elles ont été accueillies au campus universitaire du Sart Tilman, où MM. Gathy, Gabriel et

Dupirreux furent d'aimables et dévoués mentors, la journée se terminant, à l'invitation de M. le Recteur, par une charmante réception au château de Colonster. Enfin, la Société d'Etudes et d'Expansion leur a offert une large hospitalité et rassemblé autour d'elles les représentants des différents services sociaux.

Dans un autre domaine, le docteur R. Hallut a fait part à la section de son expérience dans le diagnostic et le traitement des dyslexies. De nombreuses activités culturelles ont également permis de répondre à la curiosité des membres et de leurs familles tout en maintenant entre elles les contacts sociaux.

A l'invitation du Professeur M^{lle} Suzanne Leclercq, elles ont visité les belles collections de la section de paléontologie de l'Université, où les assistants ont commenté avec enthousiasme leurs recherches et méthodes de travail.

Elles ont eu le privilège d'admirer des expositions et collections très diverses sous la direction des professeurs M^{me} Rita Lejeune et M. Jean Lejeune, des conservateurs MM. Dewez (musée diocésain) et Hendrick (Musée des Beaux-Arts). Elles sont allées ensemble à Bruges (Primitifs flamands) et à Bruxelles (Fresques florentines et manuscrits italiens), à Saint-Séverin et à Villers-le-Temple.

La traditionnelle excursion en Fagne, enfin, a eu lieu sous la conduite de M. Streel, chef de travaux.

A tous ces amis de l'Université de Liège, qui l'ont aidée à réaliser un programme intéressant et varié, la section liégeoise des Femmes diplômées des Universités a tenu à exprimer toute sa reconnaissance.

Association des Diplômés d'Education physique ADISEPUL

En 1970, l'ADISEPUL a procédé à une remarquable enquête destinée à évaluer la répartition actuelle et future des emplois de professeur d'éducation physique dans l'enseignement moyen. Le sondage a porté sur 39 athénées et lycées de la région francophone, groupant une population scolaire de 16 445 élèves répartis en 715 classes.

Son but était de déterminer les répercussions possibles de l'application conjointe de l'enseignement rénové et de l'Arrêté royal du 22 avril 1969 ouvrant aux régents un droit d'enseigner au cycle inférieur égal à celui des licenciés.

Actuellement, les charges d'enseignement sont occupées, d'une part, par 80 licenciés et capacitaires assimilés et, d'autre part, par 34 régents.

En partant des structures rénovées de l'enseignement secondaire, soit 3 degrés de 2 années chacun, 3 hypothèses de partage entre licenciés et régents ont été envisagées.

Dans l'éventualité la plus favorable (1^{er} degré seulement aux régents), le nombre d'emplois des licenciés serait réduit de 15, soit une perte de 17,8 %.

Pour le cas où les régents obtiendraient, en plus, la moitié des charges du 2^e degré, la perte pour les licenciés serait de 33 emplois, soit 41,2 %.

Enfin, si les licenciés se voyaient limités au 3^e degré, la perte serait de 53 emplois, ou 66,2 %...

Les conclusions tirées pour l'éducation physique seraient sans doute assez semblables pour les différentes disciplines. C'est pourquoi les perspectives alarmantes dégagées par cette enquête très approfondie

ont été largement diffusées, notamment auprès des Associations de Licenciés.

Un cinquantième anniversaire

Il est certes peu banal qu'une promotion de notre Alma Mater fête son cinquantenaire. Cet événement remarquable a été célébré par les docteurs en droit sortis de l'Université de Liège en 1920.

Depuis 1938, ils se réunissent chaque année pour évoquer en toute amitié les souvenirs d'une vie estudiantine commencée pour la plupart d'entre eux en 1911, pour s'achever en même temps que la prestigieuse carrière de leur éminent professeur Gérard Galopin, dont ils continuent à vénérer la mémoire. Jamais ils n'ont songé à se constituer juridiquement en association, préférant rester un simple groupe de vieux amis. Sans statuts, sans comité et sans trésorerie, leurs réunions annuelles, sans oublier leur participation en groupe à la « Journée des Anciens », en novembre 1967, à l'occasion du 150^e anniversaire de l'Université, sont néanmoins toujours organisées à la satisfaction de chacun.

En 1970, ayant tous dépassé l'âge de 75 ans, certains même très largement, des 33 noms qu'il comptait en 1938 leur groupe se trouvait réduit à 16. Mais tous étaient présents au rendez-vous à Villers-le-Temple, où leur ami Antoine Delfosse les accueillait dans sa maison de campagne. Le calme reposant du jardin fleuri avec sa large vue sur des prairies verdoyantes sous un ciel bleu, la douceur de l'air pur, l'apéritif servi par M^{me} Delfosse avec sa charmante simplicité couturière : il n'en fallait pas tant pour être mis en gaieté avant de gagner le restaurant de « La Commanderie », tout proche.

Le repas, excellent et prolongé, dans un cadre plaisant, fut l'occasion de faire revivre les meilleurs souvenirs de jeunesse, d'évoquer avec tendresse les visages, les qualités et les manies des professeurs, tous défunts depuis longtemps. Les anecdotes de ces temps lointains ne manquèrent pas. La journée se passa dans l'euphorie d'une chaude cordialité et lorsqu'arriva, trop tôt, le moment de se séparer, c'était avec le profond désir de se retrouver tous ensemble, non seulement l'an prochain, mais pendant de nombreuses années encore... Car, tant que leurs forces le permettront, ces Anciens entendent maintenir les liens d'une profonde amitié noués entre eux durant les années vécues côte à côte sur les bancs d'une Alma Mater qui leur reste très chère. Les seize participants (1) à la réunion étaient MM. Pierre Dejace, Secrétaire général honoraire de la F.N. ; Antoine Delfosse, Avocat, ancien ministre ; Paul Duquenne ; Charles Fincœur, Avocat ; Edmond Godin ; Raymond Goffin ; Jules Henckaerts, Avocat ; Adolphe Herzet ; Maurice Lejeune, Industriel ; René Lejeune, Notaire honoraire ; le baron Albert Michotte de Welle ; Ferdinand Mottard, Notaire honoraire ; Gustave Neven, Conseiller émérite à la Cour de cassation ; Georges Potvin, Procureur général émérite (2) ; Octave Rosman, Secrétaire communal retraité ; Fernand Wiser, Vice-président honoraire du Tribunal de commerce.

(1) La liste complète du groupe formé en 1938 a été publiée dans le *Bulletin*, 1965, n° 2, pp. 35-36.

(2) qui a bien voulu nous transmettre le compte rendu de la réunion.

Direction générale de l'Enseignement supérieur

Les Amis de l'Université ont été très heureux d'apprendre la nomination de M. Fred Dethier, licencié en philologie romane de Liège et Secrétaire Général de l'Association des Romanistes A.R.U.Lg., aux hautes fonctions de Directeur Général de l'Enseignement supérieur au Ministère de l'Education nationale.

A cette occasion, notre Association lui a exprimé ses plus vives félicitations.

Des échantillons de lune étudiés au Sart Tilman

Le 29 septembre 1970, M. Jules Duchesne, Professeur à la Faculté des Sciences, a exposé à la presse les premiers résultats d'une étude peu ordinaire, qu'il venait de mener à bien avec son équipe.

Son service de recherche, installé à l'Institut de physique du Sart Tilman, est un de ceux qui ont eu le privilège de se voir confier des échantillons de roches lunaires ramenés lors des expéditions *Apollo 11* et *12*.

Etant spécialisé, depuis de nombreuses années, dans l'étude des roches carbonées et des météorites, le laboratoire du Professeur Duchesne était particulièrement qualifié pour tenter de découvrir l'une ou l'autre trace annonciatrice d'un état préparatoire à la vie sur la lune. Des appareils parmi les plus sensibles existant au monde, des techniques extrêmement poussées ont été utilisés et ont permis d'aboutir à des conclusions très intéressantes sur l'atmosphère lunaire, l'origine de notre satellite et l'absence, au stade actuel, d'un quelconque indice d'évolution prébiotique.

La rentrée académique de 1970

Le 3 octobre 1970, s'est déroulée la cérémonie officielle de rentrée académique devant une assistance nombreuse et choisie dans laquelle on reconnaissait, parmi de nombreuses personnalités, M. Abel Dubois, Ministre de l'Education nationale.

Lors de cette séance à laquelle participait l'ensemble à cordes de l'Orchestre de Liège, des fleurs furent déposées au Mémorial universitaire et M. le Recteur M. Dubuisson rendit hommage aux membres de la Communauté universitaire décédés au cours de l'année 1969-1970. La médaille d'argent de l'Université fut décernée aux professeurs admis à l'éméritat durant l'année écoulée : MM. Gaston Noël, Armand Monoyer, Marcel Florquin, Boris Rosen, Paul Harsin, Philippe Devaux et Louis D'Or. M. Jean Bernard, Professeur à l'Institut de recherches sur les leucémies de la Faculté de Médecine de l'Université de Paris, fut accueilli en tant que nouveau docteur *honoris causa* de l'Université. Ses titres furent présentés par M. le Professeur H. Van Cauwenberge. On entendit ensuite les allocutions de M. P. Gruselin, Président de l'Union générale des Etudiants, de M. R. Remy, Président du Conseil du Personnel, et M. R. Grosjean, Président du Conseil universitaire du Personnel scientifique.

M. le Recteur M. Dubuisson, dans son discours de rentrée, offrit au Gouvernement et au Parlement, au nom de la Communauté universitaire liégeoise, de rechercher avec eux les meilleures formes d'organisation dont il faut doter l'Université pour qu'elle remplisse son rôle dans la région liégeoise, dans la Wallonie, dans la nation et dans le

monde. Après son discours inaugural, M. le Recteur remercia les personnalités présentes et déclara ouverte l'année académique 1970-1971.

Hommages à M. Paul Harsin

Nous avons annoncé, en son temps, l'accession à l'éméritat de M. le Professeur P. Harsin, en évoquant le savant dont l'œuvre a été exceptionnellement féconde, le professeur qui a formé 42 promotions d'étudiants, mais aussi l'un des fondateurs de notre Association.

Le 27 octobre 1970, le Conseil d'administration des Amis de l'Université a tenu à lui rendre un vibrant hommage, au cours duquel M. le Président A. Leroux retraça les services rendus par M. Harsin. Dès la création des Amis de l'Université, M. Harsin, qui était à l'époque le plus jeune chargé de cours liégeois, en devint le premier secrétaire. Il le resta jusqu'en 1946 durant une époque particulièrement difficile. Resté depuis lors membre de notre Conseil d'administration, il n'a cessé d'apporter un concours aussi actif que compétent.

M. le Président lui remit un souvenir, en gage de profonde reconnaissance, et associa Madame Harsin à cet hommage en la priant d'accepter quelques fleurs. M. Harsin remercia en des termes dont l'humour cachait mal l'émotion. Une réception intime termina cette séance empreinte de chaleureuse sympathie.

*
**

Le 9 janvier 1971, a eu lieu une manifestation publique d'hommage à M. Harsin qui avait, le jour même, reçu des mains du Bourgmestre la Médaille de la Cité Ardente. La cérémonie réunissait, en la salle académique, de nombreuses personnalités parmi lesquelles on remarquait M. Cl. Renard, Vice-Président du Conseil d'administration de l'Université, M. le Bourgmestre M. Destenay, Ministre d'Etat, Mgr l'Evêque de Liège, M. le Procureur général J. Constant et les représentants de toutes les Facultés.

M. le Professeur Jean Lejeune, Président du Comité organisateur, parla, en des termes particulièrement éloquents, de la prestigieuse carrière du maître et de l'affectueuse reconnaissance de ses disciples. Le premier exemplaire du « Recueil d'études Paul Harsin » lui fut remis, tandis que Madame Harsin était abondamment fleurie.

De très belles allocutions furent prononcées, tour à tour, par M. R. Cavenaile, Président des étudiants de la section d'Histoire, M. J. Stiennon, Professeur à l'Université et Président de l'Association des Historiens de Liège, M. J. Labarbe, Doyen de la Faculté de Philosophie et Lettres, et M. M. François, Membre de l'Institut de France, Directeur de l'Ecole Nationale des Chartes.

M. le Professeur Harsin prit enfin la parole pour remercier tous ses amis présents. Cette grande manifestation d'hommage se clôtura par une réception.

La coopération entre les universités européennes

Du 29 au 31 octobre 1970, s'est tenu à Grenoble un important colloque organisé par l'Université des Sciences sociales et le Centre de documentation et de recherche européennes de cette ville, ainsi que par l'Association Europe-Université.

Quelque 160 experts appartenant à une dizaine de pays y ont participé. On notait la présence d'une forte délégation belge et, pour notre Université, celle de MM. J. Delchevalerie, Directeur général, H. Schlitz, Directeur, et L. Wéry, Premier Conseiller.

Il ne fait pas de doute que les besoins de l'enseignement supérieur et de la recherche sont énormes et ne feront que croître dans les années à venir. Quels que soient les efforts de chaque université pour assurer au mieux sa gestion, encore faudrait-il, dans un cadre européen notamment, qu'un décloisonnement accéléré puisse s'opérer et permette, à tous les niveaux, une meilleure information, une harmonisation réelle, la suppression de certains doubles emplois, etc.

Le colloque de Grenoble s'est donc attaché à définir les éléments essentiels, d'ordre juridique et sociologique en particulier, qui conditionnent la coopération entre les universités, le contenu le plus approprié de cette coopération et la stratégie à mettre en œuvre pour y parvenir.

Il fut procédé à l'inventaire des contraintes et des obstacles de toutes sortes qui ont eu, jusqu'à présent, pour effets : une mobilité insuffisante des hommes — enseignants, chercheurs et étudiants — et de l'information.

Si la solution de plusieurs problèmes dépend des états et d'institutions internationales, il a été bien mis en évidence que les universités elles-mêmes ont un rôle capital à jouer et qu'en matière de coopération, rien ne peut être réalisé sans elles.

Parmi les mesures concrètes préconisées à l'issue de ces journées, on relèvera : la suppression des clauses de nationalité prévues dans différentes législations, la définition périodique par chaque université de sa politique de coopération, l'utilisation des périodes d'été pour promouvoir des activités en ce domaine, diverses aides financières favorisant la mobilité, des accords multilatéraux entre universités, etc.

Enfin, le vœu a été émis de voir se créer certaines institutions : un Comité représentatif des universités auprès des instances européennes (CEE et Conseil de l'Europe), un Centre européen de recherche sur l'innovation dans l'enseignement supérieur et un Office européen d'information universitaire.

Une formule de financement de cette politique a également été proposée : chaque université y consacrerait un pourcentage de ses ressources, minime au départ, mais croissant par la suite. Un complément serait à assurer sur la base d'un pourcentage des sommes affectées à l'enseignement supérieur par chaque pays participant.

Pour la défense de l'histoire

Devant la menace pesant sur l'enseignement de l'histoire dans les humanités, un groupe de professeurs de notre Université a publié, à la fin de 1970, le Manifeste reproduit ci-dessous. Les signataires étaient MM. Harsin, Halkin, Demoulin, Vercauteren, Marcel Renard, Jean Lejeune, Labarbe, Hélin, Joris et Mertens.

S'il est évident que l'histoire reste appréciée par un public toujours plus large, il n'en est pas moins vrai que le cours d'histoire, notamment dans l'enseignement secondaire, est de plus en plus menacé.

Pour répondre à ce défi, certains réformateurs ont cru bien faire en substituant au cours d'histoire un exposé diachronique, qui répartit

la matière en thèmes, des origines à nos jours. Cette initiative nous paraît inacceptable parce qu'elle est antiscientifique, antidémocratique et antipédagogique.

La méthode diachronique dénature l'histoire : elle découpe le passé en ses composantes qu'elle isole et elle le rend par là incompréhensible. Elle ramène les exposés à des schémas élémentaires et masque la complexité du réel, alors qu'une des missions essentielles de l'enseignement de notre discipline est de rendre les adolescents sensibles à cette complexité. Elle ouvre aussi, par ce simplisme, la porte aux slogans et aux jugements de valeur. Au lieu d'alléger des programmes auxquels on reproche à juste titre leur encyclopédisme, elle les encombre d'une foule de données qui ne forment ni n'informent. Elle favorise les élèves venus de cercles aisés et cultivés. Ceux-ci pourront replacer les faits dans un ensemble qu'ils connaissent déjà plus ou moins par leur entourage. Leurs condisciples, moins heureux, en seront souvent incapables. Enfin, cette méthode oblige les professeurs d'histoire à empiéter fréquemment sur les cours de leur collègues géographes, économistes et biologistes. Au lieu de valoriser l'histoire, cette méthode la discrédite et donne des armes à ses détracteurs.

La réforme trahit donc les objectifs qu'elle prétend réaliser et, loin de porter remède au malaise dont souffre actuellement l'enseignement de l'histoire, elle l'aggrave.

Pour nous, le cours d'histoire doit s'assigner une double tâche : informer et former.

A. *Informer :*

expliquer le monde d'aujourd'hui et, par conséquent, celui d'hier, car le présent et l'avenir sont inséparables du passé ;
informer sur l'homme, en faisant mieux comprendre les motivations d'un être libre et raisonnable, capable du meilleur comme du pire.

B. *Former :*

affiner le sens critique de l'élève pour qu'il puisse résister à l'impact de la propagande ;
apprendre à comprendre « l'autre » et à respecter les différences des civilisations et des idéologies, sans se croire parvenu au sommet de l'évolution.

Pour conserver au cours d'histoire son rôle dans l'enseignement secondaire, il faut donc sans délai mettre fin à l'expérience d'histoire diachronique et créer une commission, composée paritairment de professeurs d'université et de maîtres expérimentés des deux réseaux de l'enseignement secondaire. Cette commission serait chargée d'établir, en partant de la connaissance historique charpentée par la recherche critique, un programme judicieusement rénové.

L'Association et la réforme des structures de l'Université

Notre Conseil d'administration a examiné cette question lors d'une réunion qui s'est tenue le 27 novembre 1970.

Il l'a fait en tenant compte de l'actualité de la question, de l'importance qu'elle revêt pour l'Université et dans la ligne des positions communes, prises antérieurement par les Amis de l'Université et les différentes Associations qui regroupent les diplômés de l'U.Lg. par faculté, section d'études ou région.

Il a confirmé le ferme attachement de l'Association aux principes dégagés en commun et, dans leur prolongement, a précisé sa position de la manière suivante :

« il soutient l'Université dans sa volonté de réformation interne, en se réjouissant de l'esprit de dialogue qui s'est instauré dans la Communauté universitaire et qu'il espère voir s'élargir encore, dans la poursuite des efforts visant à assurer à l'Université une gestion plus efficace et plus démocratique ;

il souhaite que l'Université soit dotée d'un statut de décentralisation, entendant par là un statut qui garantisse conjointement et au maximum une gestion moderne et le juste contrôle par les pouvoirs publics ;

il salue l'ouverture nouvelle, notamment vers la région, que constituera la présence, dans les structures universitaires, de représentants des milieux extérieurs (pouvoirs publics régionaux, milieux économiques et sociaux), en émettant le vœu de voir l'Université poursuivre pleinement ses tâches fondamentales, dans l'intérêt général, en dehors des querelles partisans et de l'influence des intérêts particuliers ;

ne pouvant concevoir que les diplômés, considérés en tant que tels, soient exclus des structures de l'Université, il entend que la représentation des diplômés, dans ces structures, soit effective, c'est-à-dire que les représentants des diplômés soient désignés par eux.

Il réaffirme l'entier dévouement et l'appui le plus résolu de l'Association à l'Alma Mater liégeoise. »

Cette résolution devait notamment être communiquée aux Autorités académiques et aux différentes Associations de diplômés de Liège.

Les positions des Amis de l'Université furent également défendues lors des discussions, à la Chambre des Représentants, du projet qui devait aboutir à la loi dont le vote, en mars 1971, est rapporté plus loin.

La coopération entre les pays de langue française

Le 7 décembre 1970, en la salle académique de l'Université, M. J.-M. Léger, Secrétaire général de l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF), a fait un remarquable exposé sur les problèmes auxquels se consacre l'Agence de coopération culturelle et technique, dont il est également le Secrétaire général.

M. Léger, qui avait pris de nombreux contacts dans la journée et avait rencontré notamment les dirigeants du Grand Liège, a parlé des vastes perspectives ouvertes à la conjonction des efforts des signataires de la conférence de Niamey.

M. Cl. Renard, Vice-Président du Conseil d'administration de l'Université et Président de l'AUPELF, a présenté le conférencier à l'auditoire parmi lequel on remarquait la présence de M. A. Parisi, Ministre de la Culture française, de M. le Ministre d'Etat M. Destenay, Bourgmestre de Liège, et de M. Lambotte, Consul général de France. M. le Ministre Parisi, Président de l'Agence de coopération a remercié l'orateur et souligné la prise de conscience croissante de la communauté de langue française.

La séance a été suivie par une réception offerte par M. le Recteur.

Association Namuroise des Anciens

Après avoir fêté dans l'allégresse, quelques mois auparavant, le quinzième anniversaire de sa fondation, l'Association a ouvert ses

activités de l'année 1970-71 par un périple dans les Fagnes namuroises. Le 27 septembre 1970, une caravane automobile, conduite par M. R. Mathot, a sillonné cette région. Sous un beau soleil, les participants ont visité de nombreux sites et villages : Roly, Géronsart, Boussu, Frasnès, Petigny, Nismes, Dourbes, Matagne-la-Grande, Treignes, etc., pour aboutir en France, non loin de la Centrale atomique de Chooz.

Le cycle de conférences publiques a ensuite été repris dans différentes localités de la province.

Le 13 octobre, à Dinant, M^{me} R. Lejeune, Professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres, a fait une causerie très enrichissante sur « La légende de Roland dans l'Art médiéval du pays wallon ».

Le 22 octobre, à Namur, la section namuroise de l'A.I.Lg. a reçu M. Ch. Lejeune, Président général de cette association, qui a vivement intéressé son public au « Rôle de l'ingénieur dans l'industrie de demain ».

Le même jour, à Couvin, M. P. Manil, Professeur émérite à la Faculté des Sciences agronomiques de Gembloux, a passionné un auditoire, composé en bonne partie de jeunes, en parlant de « L'utilisation du potentiel microbien ».

Le 20 novembre, à Rochefort, M. Ch. Hyart, Professeur à la Faculté de Philosophie et Lettres, a présenté un exposé particulièrement documenté sur « La vie quotidienne en Russie vue par les humoristes ».

Le 26 novembre, à Namur cette fois, M. le Professeur P. Manil occupait à nouveau la tribune. Il fit partager, d'une manière extrêmement vivante, son expérience « d'Une année d'enseignement à l'Université Laval ».

Le 2 décembre, à Andenne, M. E. Prijot, Professeur associé à la Faculté de Médecine, a traité magistralement des « Greffes de la cornée ».

Le 3 décembre, à Gembloux, M. L. Delbouille, Professeur associé à la Faculté des Sciences, a mené l'assistance à la découverte de « La station d'observation de l'Université au Jungfrauoch » et des merveilleux paysages qui l'entourent.

Enfin, le 17 décembre, à Namur, la section de l'A.I.Lg. a entendu M. Jurisse, Ingénieur au Ministère de la Santé publique, sur le problème crucial que constitue « La pollution chimique de l'atmosphère ».

Un nouveau Commissaire du Gouvernement près l'Université de Liège

M. René Godefroid, Docteur en droit de 1949, Avocat à la Cour d'Appel, a été appelé aux hautes fonctions de Commissaire du Gouvernement, succédant ainsi à M. le Professeur P. Horion, décédé à la fin de 1970.

Nous nous réjouissons d'autant plus de cette nomination qu'elle honore l'un des membres de notre Association et nous n'avons pas manqué de lui exprimer nos plus chaleureuses félicitations.

Contact avec les diplômés libanais

Le 28 janvier 1971, nous avons reçu la visite de M. Saïd Bitar, Secrétaire général de l'Association libanaise des diplômés des universités en Belgique. M. Bitar prenait contact avec les différents centres universitaires dans le but de présenter son Association qui regroupe quelque 250 diplômés.

Les objectifs de ce très sympathique groupement sont notamment d'entretenir des liens avec les institutions belges d'enseignement supérieur, de mieux les faire connaître au Liban, de favoriser la poursuite d'études en Belgique par des compatriotes et les relations entre universités belges et libanaises.

M. Bitar a été documenté d'abondance par le Service d'information, le Service des étudiants et notre Association. Il a également visité le domaine du Sart Tilman où il a offert un plant de cèdre de son pays en gage d'amitié.

Séances d'information sur les carrières

Régulièrement, le Centre de recherche et d'information sur les carrières de notre Association organise ou participe à l'organisation de réunions de contacts entre les étudiants et leurs aînés, engagés dans la vie professionnelle.

En collaboration avec les professeurs, chercheurs, cercles d'étudiants et associations spécialisées de diplômés, il a tenu, les 21 et 28 janvier 1971, deux séances réservées aux étudiants en sciences mathématiques et en sciences physiques.

Conduites sous la présidence de M. le Professeur H. Sauvenier, ces réunions ont permis à de très nombreux étudiants d'entendre des exposés particulièrement intéressants. Avaient accepté de présenter les différentes carrières :

Pour la recherche et les enseignements secondaire et supérieur :

M. J. Varlet, docteur en sciences mathématiques, chargé de cours associé à l'U.Lg., ancien professeur d'enseignement secondaire ;

M. R. Migeotte, licencié en sciences physiques, professeur à l'Athénée Royal de Liège 1 ;

M. D. Malaise, docteur en sciences physiques, premier assistant à l'U.Lg.

Pour l'informatique :

M. P. Tack, ingénieur civil électricien, maître de conférences à l'U.Lg., service informatique des Communautés européennes ;

M. L. Dor, docteur en sciences mathématiques, chargé de cours à l'U.Lg., directeur du personnel à la S.A. Cockerill.

Pour l'actuariat :

M. J. Adam, licencié en sciences physiques, actuaire aux Assurances Générales.

Pour les laboratoires d'industrie :

M. J. Lejeune, licencié en sciences physiques, directeur adjoint de la Société Métallurgique et Mécanique Nucléaires.

Ces exposés entraînent de nombreuses questions et réponses, tandis que de très fructueux échanges de vues, par petits groupes ou en apartés, se poursuivirent longtemps encore à l'issue des deux séances.

**

Poursuivant un objectif similaire, la Commission de réputation de l'Ecole d'Administration des Affaires a organisé, à l'intention des étudiants de cette discipline, une très intéressante conférence-débat.

La séance fut introduite par les responsables de l'Association étudiante et par M. le Professeur L. Dabin, Président de l'Ecole. Prirent ensuite la parole les invités du jour : M. Kelders, de la Banque de Bruxelles, et M. Verdin, de la Société Solvay, qui avaient accepté de définir le type de diplômés que cherchent à s'attacher leurs entreprises respectives.

Il fut très significatif d'observer une grande convergence entre les vues des deux orateurs qui appartenaient cependant à des sociétés assez dissemblables, et les étudiants ne manquèrent pas d'être impressionnés par leur insistance sur le facteur « personnalité » : potentiel intellectuel plutôt que connaissances acquises, motivation, dynamisme, adaptabilité, capacité du travail en groupe, etc. L'importance d'une solide formation de base, de la connaissance active et pratique d'une langue étrangère au moins fut également mise en évidence.

Un débat très animé suivit les deux conférences et apporta, s'il en était besoin, une nouvelle preuve de la nécessité pour les étudiants d'une ouverture plus grande à la vie économique et sociale.

Centre-Carières Reine Elisabeth de Belgique

Cet organisme, constitué il y a quelque temps sous la présidence de M. A. Borguet, Professeur à l'Ecole de Guerre et diplômé de notre Université, a tenu une importante séance d'information, le 3 février 1971, au Palais des Congrès à Bruxelles.

Au cours de cette manifestation que présidait M^e J. Bagniet, trois conférences d'un très grand intérêt ont été prononcées. M. G. Chiltz, Directeur général du CERIA et Professeur à la V.U.B., décrit la situation présente de l'enseignement supérieur technique. Le Dr Bonte, Directeur du Centre consultatif pour les études de l'Université de Gand, donna connaissance du résultat de ses recherches sur les succès et les échecs des étudiants. M. J.-P. de Crayencour, Chef de la division Professions libérales à la C.E.E., traite de la situation actuelle en matière d'équivalences des diplômes au sein du Marché commun. Enfin, c'est lors de cette séance que devait être présenté, par le Professeur Borguet, son principal réalisateur, l'ouvrage *Etudes, diplômés et emplois 1971*, édité avec le généreux concours du Rotary International. Le Centre-Carières s'étant donné pour but de rassembler, coordonner et traiter l'information sur l'emploi et la formation qui lui est préalable, ne pouvait mieux faire, à défaut de pouvoir s'ouvrir aux demandes individuelles, que de réunir un maximum de renseignements utiles.

On notera que ce volume de quelque 350 pages s'adresse avant tout aux services et aux personnes qui ont pour mission d'informer ou de conseiller les jeunes. Il s'agit là d'un travail remarquable qui, nous l'espérons, pourra, à l'avenir, être entretenu et amplifié.

M. Jean Rey, Président de la Société d'études et d'expansion

Le 11 février 1971, la S.E.E. a connu un de ces moments importants qui comptent dans la vie d'une institution.

Elle entamait la 70^e année de son existence et c'est un bel anniversaire. Durant cette période, déjà longue, deux Présidents seulement se sont succédé à sa tête : le fondateur Armand Béthune et M. Georges Englebert qui, après vingt ans d'un dévouement inlassable, devait,

en ce début d'année, émettre le vœu d'être déchargé de ses fonctions. Le Conseil d'administration de cette société, liégeoise et internationale tout à la fois, ne pouvait mieux choisir qu'en offrant la présidence au grand Liégeois et Européen qu'est M. le Ministre Jean Rey. Nul ne doute que, sous son impulsion, la S.E.E. étende encore un rayonnement qui s'est révélé particulièrement bienfaisant pour notre région.

Théâtre universitaire

En février 1971, la troupe universitaire de Liège a recueilli, une fois encore, un très vif succès en se produisant, durant trois soirées, au Centre culturel des Chiroux.

Sa remarquable interprétation de « La Nuit des Visiteurs » de Peter Weiss lui avait déjà valu un accueil très chaleureux quand elle l'avait présentée au Centre culturel du Sart Tilman.

La mise en scène de Michel Demblon, la musique de François Duysinx, les costumes de Christiane Leruth, l'enthousiasme des interprètes, tous ces talents et ces efforts conjugués ne méritaient pas moins qu'une exceptionnelle réussite.

L'éluctable métamorphose : essai sur la démarche pédagogique

Sous ce titre, a paru, au début de 1971, un beau volume (1) dû à la collaboration d'un groupe d'universitaires appartenant à des disciplines très variées, en sciences humaines ou naturelles. Parmi eux, nous avons eu le plaisir de relever le nom de M. R. Delhez, Maître de conférences à la Faculté des Sciences de notre Université.

Agés de 30 à 40 ans, les auteurs ont également en commun le fait de posséder chacun une expérience d'enseignement et de formation, exercée dans une université pour les uns, dans de grandes entreprises pour les autres.

C'est le fruit de leur participation aux travaux du groupe « Université 1980 », réuni à l'initiative de la Fondation Industrie-Université, qu'ils livrent à la réflexion du lecteur.

Estimant qu'en général la démarche pédagogique actuelle procède d'une conscience trop faible des objectifs et est sous-tendue par des présupposés qui sont autant d'obstacles à la transformation de notre système d'éducation, les auteurs ont conduit leur réflexion avec une double préoccupation : « la promotion d'une plus grande rationalité dans l'analyse et l'organisation de la démarche pédagogique - la recherche d'hypothèses fécondes sur le développement de la personne ». « Très vite, — écrivent-ils dans le liminaire — nous en sommes venus à privilégier l'attitude pédagogique, clé de l'efficacité des méthodes ». Ils ajoutent plus loin : « L'éducation doit promouvoir « l'initiative de soi ». Une intelligence s'éveille et devient efficace, une personnalité se développe, dans la mesure où l'individu dispose de la liberté d'explorer, d'investiguer, de faire des expériences qui lui permettent d'élaborer une expérience. Les ressources de la personne sont toujours à l'intérieur d'elle-même et le rôle de l'éducateur est de favoriser la confiance en soi qui est la condition de tout ajustement et de tout apprentissage efficace. »

(1) *L'éluctable métamorphose*, par P. Castelain, R. Delhez, J. Jadot, M. Lenoble, J.-F. Vaes et D. van den Hove, 200 p., Editions Vander, Louvain-Bruxelles.

On relèvera, au sommaire de ce très intéressant ouvrage, huit chapitres, consacrés tour à tour à : La nature et la dynamique de l'éducation — Pour une approche plus dynamique de la démarche pédagogique — L'autogestion pédagogique, un système dans la logique de notre réflexion — La détermination des objectifs de la démarche pédagogique — Les activités pédagogiques — Evaluation des effets de l'action pédagogique — Vers l'autogestion pédagogique : les problèmes posés par son introduction — La recherche en matière d'éducation. Enfin, on trouvera, en annexe, la relation de deux expériences dont une touchant l'enseignement de la chimie minérale à Liège.

L'AUPELF a dix ans

C'est en 1961, à Montréal, que l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française a été créée en vue de développer une coopération qui, depuis lors, s'est révélée de plus en plus nécessaire.

A l'occasion de la réunion annuelle du Conseil qui s'est tenue à Bruxelles en février 1971, le Président de l'Association, M. Cl. Renard, Vice-Président du Conseil d'administration de notre Université, a évoqué les multiples réalisations de ces dix dernières années.

L'AUPELF qui compte actuellement 59 universités en qualité de membres titulaires et une quinzaine d'organismes en tant que membres associés, a décidé d'amplifier encore ses activités. Ont été notamment décidées l'instauration d'un concours destiné à promouvoir la recherche en matière de coopération internationale et la création d'un service d'information sur la recherche et l'innovation pédagogiques.

Par ailleurs, un important colloque devait avoir lieu en avril, à Tananarive, sur le thème : « L'Université dans son milieu : action et responsabilités ».

La nouvelle loi relative aux universités de l'Etat

Le 11 mars 1971, la Chambre des Représentants votait, après le Sénat, un projet de loi modifiant la loi du 28 avril 1953 sur l'organisation de l'enseignement universitaire et celle du 5 juillet 1920 qui accordait la personnalité civile aux Universités de Liège et de Gand.

Nos lecteurs auront eu connaissance, notamment par la presse, des péripéties de ce projet, des nombreuses discussions dont il fit l'objet, des contrepropositions élaborées dans le cadre de l'Université de Liège et du Conseil national de la politique scientifique. Nous aurons l'occasion de revenir sur cette loi dans une prochaine livraison.

C'est à la suite de son adoption que M. le Recteur M. Dubuisson présentait sa démission, nouvelle qui devait provoquer l'émotion la plus vive dans notre Communauté universitaire.

Lors de l'Assemblée générale de notre Association, tenue le mois suivant, M. le Président A. Leroux traduisit les sentiments des Amis de l'Université après ce grave événement. On en trouvera la relation dans notre prochain numéro qui s'attachera également à la nomination de M. M. Welsch, pro-Doyen de la Faculté de Médecine, aux hautes fonctions de Recteur de notre Université.

Une nouvelle polyclinique chirurgicale

En mars 1971, une importante inauguration a eu lieu à l'Hôpital de Bavière. Le complexe chirurgical s'est en effet vu adjoindre six salles

d'examens, deux salles de plâtre, deux salles de pansements et une salle d'opération tout équipée.

Cette extension était absolument indispensable. Sait-on, par exemple, que l'hôpital universitaire reçoit actuellement dix fois plus de malades qu'en 1900, alors que le périmètre des installations n'a subi aucune modification depuis le début du siècle ?

Lors de cette manifestation, à laquelle assistait M. le Ministre d'Etat, Bourgmestre de Liège, M. le Recteur M. Dubuisson rendit hommage à MM. les Professeurs F. Orban et D. Honoré, ainsi qu'à leurs collaborateurs, pour l'œuvre magnifique qu'ils n'ont cessé d'accomplir, en les accueillant, les informant, les conseillant, les guidant dans de nombreux enfin mis à leur disposition.

Accueil de rhétoriciens à l'Université

Depuis 1953, à l'initiative de notre Association et du Centre de recherche et d'information sur les carrières dont elle assure la gestion, les élèves des classes terminales de l'enseignement secondaire sont invités à rendre visite à l'Université.

Ils étaient plus de 3 600, venus de toutes les provinces wallonnes et même de l'étranger, à participer aux journées organisées à leur intention les 18 et 24 mars 1971. 106 établissements d'enseignement secondaire avaient répondu à l'invitation et de nombreux professeurs, souvent anciens de Liège, avaient tenu à accompagner leurs élèves. Suivant les disciplines choisies, quelque 22 programmes différents avaient été prévus. Les futurs étudiants furent reçus par des professeurs, des membres du personnel scientifique et des étudiants qui avaient bien voulu accepter de consacrer un ou deux après-midi à les accueillir, les informer, les conseiller, les guider dans de nombreux instituts tant en ville qu'au Sart Tilman.

En fin de journée, les participants devaient rejoindre différents points de regroupement : salle des professeurs au bâtiment central, Emulation, homes du Sart Tilman, de Bavière ou restaurant de la Mâson au Val Benoît. Ils furent accueillis par MM. les Doyens E. Betz et L. Leloup et MM. les Professeurs M. Delbouille, R. Demoulin, J. Pirenne, R. Spronck et M. Welsch, représentant M. le Recteur, qui, après quelques mots de bienvenue, les invitèrent à une sympathique réception.

*

**

Quelques jours plus tard, l'Université recevait la visite d'un groupe d'élèves congolais. Ces derniers étaient les invités de l'Institut d'enseignement technique de l'Etat à Vielsalm, dans le cadre de voyages d'échanges entre la Belgique et le Congo.

Plusieurs étudiants congolais de notre Université, réunis par le Service des Etudiants, avaient accepté de participer à l'accueil de leurs compatriotes qui comporta une réunion d'information sur les études universitaires et une visite du musée et de l'aquarium de l'Institut de Zoologie.

Assemblée générale de l'A.I.Lg.

Le 21 mars s'est tenue l'assemblée statutaire des ingénieurs liégeois. Suivant la tradition, le programme de cette réunion annuelle a débuté

par une brillante conférence prononcée par M. Y. Psychès, Directeur scientifique honoraire de Saint-Gobain, Membre de l'Institut de France, sur le sujet « Science et Verrerie ». L'orateur fut présenté et remercié par M. le Professeur L. D'Or, Vice-Président général de l'Association. L'assemblée générale ordinaire s'est déroulée l'après-midi, sous la conduite de M. Ch. Lejeune, Président général, qui avait tenu à être présent, en dépit de sa convalescence à la suite d'un grave accident d'automobile.

M. Lejeune remercia l'Association et ses membres pour les nombreuses marques de sympathie qui lui furent prodiguées, tandis que M. N. Dessard, doyen des Présidents généraux honoraires, lui exprima les sentiments d'admiration de tous pour le courage dont il avait fait preuve.

Après l'examen des différents points de l'ordre du jour et l'approbation des rapports, le Président général prononça un remarquable discours consacré à : « l'Ingénieur devant l'avenir ».

Au cours de l'assemblée solennelle, eut lieu la remise des *Prix aux jeunes* qui honorent cette année MM. Bozet, Ing. mécanicien-électricien 1963, H. Servaes, Ing. mécanicien-électricien 1965, F. Spronck, Ing. électronicien 1963 et R. Fonck, Ing. des constructions civiles 1963, dont les mérites furent soulignés par M. L. Leloup, Doyen de la Faculté des Sciences appliquées.

Le point suivant était la remise des diplômes de la Fondation A. Galopin aux Docteurs en sciences appliquées M^{me} M. Ribbens-Pavella, MM. G. Sander et D. Heuchenne.

Il fut également procédé à la remise du Prix de la Fondation L. Denoël à M. R. Vandeloise, Ingénieur civil des Mines A.I.Ms.

Enfin, le Conseil d'administration a décerné, sur proposition du Comité scientifique, la Médaille G. Trasenster 1971 à M. J.-H. de Boer, Professeur émérite de l'Université de Delft et Président du Conseil scientifique pour l'énergie nucléaire.

En levant la séance, le Président général adressa de très vifs remerciements à toutes les personnalités qui s'étaient jointes à l'A.I.Lg. pour la manifestation solennelle.

A l'Institut d'Astrophysique

A la fin de mars 1971, s'est tenue, à Cointe, sous la présidence de M. le Professeur P. Swings, une importante réunion d'information, consacrée à la part prise par l'Institut dans la préparation du satellite scientifique européen TD-1.

Ce satellite est le plus grand et le plus lourd de ceux qui ont été retenus au programme de l'organisation européenne ESRO. Il emportera — lors de son lancement au printemps de 1972 — un ensemble d'appareils dont les plus importants relèvent d'une collaboration entre les Universités de Liège et d'Edimbourg.

L'expérience menée de concert par les instituts belge et britannique vise à capter systématiquement les radiations lumineuses invisibles émises par les étoiles. Les résultats attendus devraient être d'une importance capitale en astrophysique : ils permettraient notamment de recueillir un grand nombre d'informations relatives aux origines de l'univers.

L'équipe liégeoise qui travaille au « projet Liège-Edimbourg » est placée sous la direction de M. le Professeur A. Monfils. Elle

dispose notamment d'une chambre de simulation spatiale des plus perfectionnées.

On notera enfin que ce projet a mis en évidence les effets particulièrement bénéfiques d'une déjà longue collaboration entre l'Institut et plusieurs entreprises représentant l'industrie belge de pointe.

Association des Anciens à Lubumbashi

Glanons parmi les nouvelles reçues de ce très actif groupement qui maintient haut le flambeau liégeois dans la capitale du cuivre.

Du 14 au 17 août 1970, l'Association a organisé un très beau voyage d'agrément, par train spécial, qui a conduit les membres et leurs familles à Kolwezi et Lubudi, avec la visite des carrières de Musonoï, du concentrateur de Kamoto, des usines de Luilu, de la centrale de Delcommune, des chutes de Kaïo, Dikolongo et Kawa.

Le 6 novembre, eut lieu l'assemblée générale et le banquet annuel. Lors de cette réunion, le bilan de l'exercice écoulé et les projets d'activités étaient à l'ordre du jour, de même que le renouvellement du comité. Le mandat de président de M. le Consul Général L. Olivier, membre du Conseil d'administration des Amis de l'Université, fut reconduit par acclamations. On procéda également à la nomination des différents responsables, parmi lesquels MM. Th. Mwamba-Twite et J. Compère à la vice-présidence.

Le 6 mars 1971, les Anciens fêtaient dignement la *Saint-Torai* au cours d'une *guindaille* qui, suivant les dires du comité, « a connu un succès mousseux, dans une ambiance digne de la rue d'Amay ».

Enfin, une excursion était prévue pour le 4 avril à Likasi, avec pour but la visite des centrales de Mwadingushi, de Koni et des environs.

*
**

Actualités

Enseignement postuniversitaire pour médecins

Le programme de l'année 1971-72 a été fixé par la Commission d'enseignement postuniversitaire que préside M. le Professeur A. Nizet, en accord avec l'A.M.Lg. présidée par le Dr. G. Delrée.

Les activités retenues tiennent compte, dans une large mesure, des desiderata des praticiens, et des omnipraticiens notamment, auxquels elles sont principalement destinées. Elles s'étaleront d'octobre 1971 à mai 1972.

L'enseignement, donné au bâtiment des Amphithéâtres au Sart Tilman, sera centré cette année sur les affections cardio-vasculaires, l'endocrinologie, la diabétologie et la psychiatrie. En principe, un colloque interdisciplinaire et une conférence d'un professeur étranger auront lieu chaque mois.

Rappelons qu'après un cycle de trois ans de présence assidue aux cours, l'Université, à laquelle une inscription doit être prise, délivre un *certificat de fréquentation*.

On signalera également que des stages hospitaliers sont organisés et que les 25^e journées médicales d'enseignement postuniversitaire se tiendront du 26 au 28 mai 1972, sur le thème : « Actualités diagnostiques et thérapeutiques ».

Toute demande de renseignements peut être adressée au Professeur A. Nizet, clinique médicale, Hôpital de Bavière, boulevard de la Constitution, 66 ou au Docteur G. Delrée, Président de l'A.M.Lg., rue Dartois, 11.

Extension universitaire liégeoise

Les conférences et cours gratuits organisés par la Commission inter-facultaire présidée par M. J. Englebert, Professeur à la Faculté des Sciences appliquées, ont repris en octobre 1971.

Rappelons que des exposés d'un très grand intérêt, le plus souvent accompagnés de projections lumineuses, sont ainsi présentés au grand public, depuis de nombreuses années, par des professeurs et chercheurs de notre Université.

Pour le dernier trimestre de 1971, ont eu ou auront lieu, chacune un jeudi, les conférences suivantes :

— 7 octobre : « Une architecture populaire en Syrie du Nord », par M. A. Dupagne, Assistant à la Faculté des Sciences appliquées.

— 21 octobre : « La greffe du rein chez l'homme en 1971 », par M. G. Lejeune, Professeur à la Faculté de Médecine.

— 4 novembre : « Le cheval dans la vie moderne », par M. A. Hennau, Professeur à la Faculté de Médecine vétérinaire.

— 18 novembre : « Aristophane et le théâtre moderne », par M. G. François, Agrégé à la Faculté de Philosophie et Lettres.

— 2 décembre : « Cancer, diagnostic précoce ! », par M. J. Closon, Professeur à la Faculté de Médecine.

— 16 décembre : « La pollution des mers », par M. J. Nihoul, Professeur à la Faculté des Sciences.

Perfectionnement des dirigeants et des cadres

Comme chaque année, l'Institut de Sociologie présente, pour 1971-72, un important ensemble de programmes de perfectionnement mis au point avec la Fondation Industrie-Université et l'Institut Administration-Université.

Les activités prévues sont d'une durée variable et se déroulent à différentes époques qui vont d'octobre 1971 à mai 1972.

Nous sommes très heureux d'en publier ci-dessous un bref schéma :

A. Programmes de perfectionnement interentreprises

— Programme pour cadres supérieurs. Objectifs : étudier, de façon pratique, les conditions essentielles de l'action efficace des organisations ; s'entraîner à communiquer, à analyser des situations, à résoudre des problèmes et à prendre des décisions. Méthodes : une utilisation intensive de méthodes actives : exercices de communications, jeux d'entreprise, études de cas. Lieu : séminaire résidentiel à l'Hôtel du Moulin à Ligneuville-lez-Malmédy.

— Journées d'études consacrées aux thèmes suivants : 1) Stratégies et gestion économique de l'entreprise — 2) Organisation — 3) Communications en groupe et conduite des réunions — 4) Participation et commandement. Lieu : Institut de Sociologie à Liège.

B. Programmes de perfectionnement pour les administrations publiques

(Lieu : Hôtel Cobut à Falaën ou Hôtel du Moulin à Ligneuville)
— Séminaires pour dirigeants administratifs des collectivités locales, sur les questions suivantes : 1) Gestion financière — 2) La prise de décision — 3) Les communes et le changement — 4) Aménagement du territoire — 5) Synthèse.

— Séminaires pour agents d'administrations centrales, notamment sur l'introduction de l'informatique et son impact sur l'organisation.

C. Programmes internes de formation

Ces programmes sont organisés au sein même des entreprises et des administrations publiques ou de tous autres organismes qui en font la demande. Le contenu et les méthodes de cette formation interne sont taillés « sur mesure » pour répondre mieux aux besoins des personnes travaillant au sein de ces organisations.

Tous renseignements sur ces programmes, dont l'intérêt n'échappera à personne, peuvent être obtenus à l'Institut de Sociologie, Perfectionnement des dirigeants et des cadres, boulevard d'Avroy, 71, 4000 Liège. Tél. 04/23.58.17.

Cycles de formation au Centre de Calcul

Dans sa *Feuille d'information* du 8 octobre 1971, le Centre de calcul et de traitement de l'information de notre Université a communiqué le très intéressant programme des cycles de formation qu'il organise chaque année.

Rappelons que ces cycles sont accessibles, sans formalité ni droit d'inscription, à tous les membres de l'Université intéressés par l'emploi des ordinateurs du Centre, ainsi qu'au personnel des utilisateurs extérieurs à l'Université. Plusieurs d'entre eux s'adressent à des personnes n'ayant aucune connaissance préalable dans le domaine des ordinateurs. A partir de cette année, l'accent sera particulièrement mis sur l'utilisation du langage de programmation PLI, qui offre des possibilités nettement plus avancées que les langages Fortran et Cobol.

Les cycles prévus portent sur les langages de programmation PLI, Fortran, Cobol et Assembler, ainsi que sur l'utilisation de « l'Operating system » et la rédaction des cartes de contrôle.

On s'adressera, pour tous renseignements, au Secrétariat du CECTI, Institut de Mathématique, 15, avenue des Tilleuls à Liège — Tél. : 52.01.80.

Columbia University club

L'Université de Columbia (New York) procède actuellement à la mise à jour du répertoire de ses anciens étudiants résidant en Belgique.

C'est bien volontiers que nous reproduisons son appel invitant les Alumni à se faire connaître à l'une des adresses suivantes :

M. Ph. Stoclet, Loeb Rd, 27 A, chaussée de Charleroi, 1060 Bruxelles, tél. : 02/38.29.43 ; M. Stan. Wallace, Brockers Inc., 386, avenue Louise, 1050 Bruxelles, tél. : 02/48.81.90.

In Memoriam

Nous avons été profondément attristés par le décès de M. Joseph LEONARD-ETIENNE, Chargé de cours à l'Ecole d'administration des affaires, survenu prématurément le 6 juin 1970. Titulaire du Prix des Amis de l'Université en 1967, il était également Administrateur de l'A.L.D.Lg.

Notre Association a eu à déplorer la disparition de plusieurs autres membres du Corps professoral : M. René VIVARIO, Professeur émérite à la Faculté de Médecine, le 20 juin 1970 ; M. Aimé DESTREE, Professeur émérite à la Faculté de Médecine, le 19 juillet 1970 ; M. Gustave ZIEGLER de ZIEGLECK, Professeur émérite à la Faculté des Sciences appliquées, le 1^{er} octobre 1970 ; M. Elisée LEGROS, Professeur associé à la Faculté de Philosophie et Lettres, le 20 novembre 1970.

L'Université tout entière a été endeuillée, le 28 novembre 1970, par la perte d'une de ses personnalités les plus marquantes : M. Paul HORION, Professeur à la Faculté de Droit et Commissaire du Gouvernement depuis 17 années, après avoir été Administrateur-Inspecteur de 1947 à 1953.

Nous avons été vivement émus par le décès de M. Freddy TERWANGNE, Docteur en droit de 1949, Ministre des relations communautaires, le 15 février 1971, et celui de M. Max BASTIN, Licencié en histoire de 1942, Membre de notre Conseil d'administration, le 16 mars 1971.

Les Amis de l'Université ont également appris avec un très vif regret le décès de plusieurs membres qui, souvent depuis de nombreuses années, apportaient à l'Association un fidèle appui :

- MM. Jules ANDRIANNE, Ingénieur civil mécanicien 1947 (6.9.70) ;
Jean BOGAERT, Ingénieur civil des mines 1923 ;
Camille BRAUN, Ingénieur civil des mines 1914 (15.7.70) ;
Joseph BUSTIN, Docteur en médecine 1969 (29.12.70) ;
M^{lle} Jacqueline CHANTEUX, Pharmacien 1957 (27.5.70) ;
MM. Ferdinand COURTOY, Docteur en droit 1904, Doyen des membres de l'Association namuroise des anciens de l'U.Lg. (20.8.70) ;
Jean DAUVEN, Licencié en sciences commerciales 1925 ;
Adolphe DEBLEUMORTIER, Docteur en droit 1956 (30.11.70) ;
Urbain de GRUNE, Docteur en droit 1921 ;
Joseph DEPREZ, Ingénieur civil des constructions 1964 (26.7.70) ;
Paul de TERWANGNE, Docteur en droit 1923 (24.11.70) ;
Ernest de TIEGE, Candidat notaire 1920 ;
Walthère DEWE, Licencié en sciences commerciales et financières 1934 (27.5.70) ;
Maximilien DUTILLEUX, Docteur en histoire 1929 (25.9.70) ;
Joseph FRIPPIAT, Ingénieur civil des mines 1921 (24.10.70) ;

- Charles GALHAUSEN, Ingénieur civil des mines 1926 (26.6.70) ;
 Henri GHYSEN, Docteur en droit 1927 (29.7.70) ;
 Joseph GUYAUX (1.4.70) ;
 Maximilien HEBETTE, Licencié en philosophie et Lettres 1940 (24.10.70) ;
 Henri HUART, Ingénieur civil des mines 1925 (28.7.70) ;
 Louis JASON, Ingénieur civil de l'industrie textile 1943 (1.9.70) ;
 André KAISIN, Ingénieur civil des mines 1925 (28.6.70) ;
 Jules LALOUX, Docteur en droit 1925, ancien Président de l'Association des anciens universitaires belges en France (27.7.70) ;
 Georges LAMBERT, Docteur en médecine 1926 (16.5.70) ;
 Adrien LECOCQ (30.9.69) ;
 M^{me} Marie-Louise LECOMTE-BAMMENS, Licenciée en philologie romane 1943 (4.12.70) ;
 MM. Albert LEMAL, Pharmacien 1942 ;
 Guy LEMOINE, Licencié en sciences commerciales et financières 1965 ;
 José LIEGEOIS, Licencié en sciences géographiques 1969 (6.70) ;
 Etienne LOISEAU, Docteur en droit 1943 (6.6.70) ;
 M^{lle} Jacqueline MARECHAL, Licenciée en histoire 1965 (16.6.70) ;
 MM. Gaston MASQUELIER, Ingénieur civil des mines 1922 (10.70) ;
 François MEILLEUR, Docteur en droit 1933 (8.7.70) ;
 Maurice NOIRFALISE ;
 Célestin PARIS ;
 Maurice PARISSÉ, Ingénieur civil des mines 1908 (24.9.70) ;
 Raymond PONCELET, Docteur en droit 1922 (21.8.70) ;
 René PREGARDIEN, Ingénieur civil des mines 1930 ;
 Jean RADOUX-ROGIER, Docteur en droit 1931 (31.12.70) ;
 Georges ROISIN, Docteur en sciences physiques et mathématiques 1928 (1.4.70) ;
 Hubert ROYER, Docteur en médecine 1909 ;
 Abram RUVINSKY, Ingénieur civil des mines 1926 (9.5.70) ;
 Fernand SCHREURS, Docteur en droit 1924 (10.12.70) ;
 Victor THOMAS, Ingénieur civil des mines 1910 (12.6.70) ;
 Gérard TIBAUX, Ingénieur électricien 1930 (30.11.70) ;
 M^{me} Jeanne VAN DE BERG-LOMMEL, Docteur en médecine 1926 (19.11.70).

L'Association renouvelle aux familles éprouvées de ces Amis disparus l'expression de sa très vive sympathie.

Nouveaux membres de l'Association

Listes clôturées le 31 décembre 1970.

MEMBRES PROTECTEURS :

ARETS Paul, Dr. dr. 1946 - BRAIVE Charles - BRAIVE M^{me} - CAMBRESIER Pierre, Dr. méd. chir. acc. 1949 - DAMIEAN Gaston, Lic. sc. géol. minér. 1953 - DARMONT Julia - DE BRUYN Christian, Dr. sc. écon. (Bruxelles) - DEFECHEREUX Arthur, Dr. méd. chir. acc. 1959 - DESOER Adrien, Ing. civ. métal. 1924 - DEVAUX Henri, Dr. dr. 1934 - de WOOT de TRIXHE Paul, Ing. civ. mines 1956 - DORTU François, Pharm. 1950 - FRAIJS de VEUBEKE Baudouin, Ing. civ. const. aéro. 1944 - FRANCOTTE Philippe, Dr. dr. 1931 - GATTEGNO Elie, Lic. sc. com. 1957 - GOMEZ Jean, Dr. méd. chir. acc. 1941 - GRAND'RY Louis, Lic. sc. com. 1935 - HOGGE Georges, Lic. sc. com. 1927 - LEJEUNE Jacques, Dr. dr. 1941 - MASEREEL Raymond - MATHIEU Jacques, Ing. civ. mines 1957 - NIVELLE Michel, Ing. civ. mines 1932 - PAHAUT Jean-E., Dr. méd. chir. acc. (Louvain) - PAULUS Adolphe, Ing. civ. métal. 1935 - PIROT Emile, Réviseur d'entreprises, père de feu le Docteur Michel Pirot - PIROTTE Charles, Dr. méd. chir. acc. 1958 - POUTCHINIAN Vagan, Ing. civ. mines 1925 - RAMACKERS Louis, Dr. sc. com. 1933 - SCHRAUBEN Karl, Dr. méd. vét. 1959 - SOUDRON Adhémar - SZEJNBERG Maurice - VANDENHOVE Charles - YERNA Ernest, Lic. sc. com. 1933 - Bureau d'études et de documentation sociales A.S.B.L.

MEMBRES EFFECTIFS (1^{re} liste) :

BACHELET André - BASTIEN Jean, Dr. méd. vét. 1955 - BASTIEN M^{me} - BEYRAM Kemal, Ing. civ. électron. 1968 - BEAUJEAN Jacques, Ing. civ. électro-méc. 1967 - BENEUX Lambert, Pharm. 1944 - BERTRAND Albert, Lic. philo. rom. 1966 - BERTRAND Pierre, Dr. dr. 1951 - BEUCKEN Jean, Méd. hyg. 1970 - BLEIMAN Christiane, Lic. éd. phys. 1968 - BLOQUIAUX Sébastien, Dr. méd. chir. acc. 1943 - BOULEZ André, Ing. phys. 1970 - BOUZIN Jean-Luc, Ing. civ. const. 1970 - BRIXHE Pierre, Dr. méd. vét. 1932 - BROUWERS Joseph, Dr. méd. vét. 1933 - BURNIAT Alain, Lic. ps. 1968 - CAMPSTEYN Henri, Lic. sc. phys. 1970 - CAMUS Madeleine, Ing. chim. 1931 - CARGNELLO Gino, Lic. philo. clas. 1968 - CARRA Joseph, Dr. méd. vét. 1954 - CEDER Michel, Lic. hist. art archéo. 1968 - CLAR Anne, Lic. sc. math. 1969 - CLOSSET Danielle, Lic. philo. rom. 1970 - COLETTE Willy - COOLS Marcel, Dr. méd. chir. acc. 1952 - CORNET Robert, Lic. sc. phys. 1970 - COUNE René, Pharm. 1946 - DANTINNE Jean, Lic. hist. litt. orient. 1967 - DE BECKER Marc-Henri - DEBLON Albert, Ing. civ. élect. 1947 - DEBOTTE Léon, Lic. philo. germ. 1940 - de BROGNIEZ Joseph, Dr. méd. vét. 1938 - DECKERS Jean-Louis, Ing. civ. électron. 1968 - DECORTIS Alfred, Dr. méd. chir. acc. 1949 - DECORTIS-CONSTANT Madeleine, Dr. méd. chir. acc. 1949 - DECOUX Suzanne, Lic. sc. math. 1969 - DELARGE Louis, Lic. philo. rom. 1970 - DELIEGE Christine, Lic. philo. rom. 1969 - DELVAUX Christian, Ing. civ. const. 1968 - DELWAIDE Pierre, Dr. méd. chir. acc. 1958 - de MOFFARTS Françoise, Lic. philo. rom. 1969 - DENISON Maurice, Dr. méd. vét. 1953 - DESBULEUX Henri, Dr. méd. vét. 1951 - DESPERT Michel, Ing. civ. const. 1967 - DESSALLE Monique, Dr. dr. 1970 - DETHEUX Raymond - DETHEUX-JEHIN Monique, Lic. or. sél. pr. 1965 - DETHIER Fernand, Dr. philo. rom. 1933 - DEVAUX Paul, Dr. méd. vét. 1937 - DEVOS Jean-Claude, Lic. sc. math. 1967 - DEWANDRE Jean, Ing. civ. électron. 1964 - DISTECHE Martine, Lic. sc. zool. 1969 - DRESSEN-SCHEPENS Marie-Paule, Lic. philo. germ. 1967 - DROSSON Roger, Ing. civ. électro-méc. 1962 - DUBOIS Daniel, Ing. phys. 1970 - DUSART Anne-Marie, Lic. sc. bot. 1959 - EBRAHIMI Abdel-Hossein, Ing. civ. const. 1936 - ECTORS Ronald, Ing. civ. électro-méc. 1970 - ESKE-NAZI Chaoul, Ing. civ. const. nav. 1965 - FAGNART Gabriel, Dr. méd. vét. 1956 - FALAISE Armand, Ing. civ. élect. 1970 - FOCANT Raymond, Ing. civ. const. 1970 - FRANÇOIS Evelyne, Lic. philo. clas. 1969 - FRANSSSEN Roger, Ing. civ. électron. 1970 - GENGOUX Paul, Dr. méd. vét. 1940 - GENOT

Yvette, Lic. ps. 1967 - GERARD Christian, étudiant - GERARDY Jean, Dr. méd. vét. 1952 - GERARDY M^{me} - GERDAY Lambert, Dr. méd. vét. 1953 - GERMAIN Jean-Claude, Lic. sc. géol. minér. 1967 - GERMEAU Joseph, Pharm. 1948 - GERMEAU M^{me} - GILBERT-VAN INGEL Geneviève, Pharm. 1968 - HOVEN-GILLAIN Colette, Lic. ps. 1969 - GILLAIN Gérard, Lic. sc. chim. 1969 - GILLARDIN René, Ing. civ. mines 1956 - M^{me} GILLARDIN - GILLMANN Jean, Lic. sc. géog. 1969 - GOFFINET José, Ing. civ. const. 1969 - GOFFINET Louis, Dr. méd. vét. 1921 - GOLIFMAN Roger, Lic. sc. math. 1936 - GOLIFMAN-SIMON Alberte, Lic. philo. germ. 1937 - GRANVILLE Alex, Dr. méd. vét. 1941 - HAMANDE Jean, Dr. méd. vét. 1957 - HENDRIX Bernadette, étudiante - HENKENS Jean-Louis, Dr. dr. 1970 - HENRRARD Paul, Lic. sc. soc. 1969 - HERBIET Michel, Dr. dr. 1968 - HERBIET-de FRESART Marie-Ghislaine, Lic. sc. éd. 1969 - HEYNE Claude, Lic. adm. aff. 1969 - HISSEL Joseph, Lic. sc. chim. 1947 - HISSEL-GILLOT Renée, Pharm. 1951 - HOYAS Claire, Ing. civ. arch. 1966 - HUBERT Albert, Ing. civ. méc. 1949 - HUBERT M^{me} - HUET Raymond, Dr. méd. vét. 1937 - JADOT Yolande, Dr. dr. 1953 - JEANJOT Gustave, Dr. méd. vét. 1937 - JOSET Jean-Jacques, Lic. sc. dipl. 1968 - JOUSTEN Norbert, Lic. sc. phys. 1969 - KENSIER Michel, Lic. crim. 1970 - KLEIN Henri, Ing. civ. métal. 1969 - KOCH Henri, Dr. méd. chir. acc. 1954 - KRINS Alfred, Lic. philo. clas. 1968 - LAMBERMONT Jacques, Dr. méd. chir. acc. 1951 - LAMBERMONT-HULIN Marianne, Lic. sc. chim. 1951 - LAURENT Colette, Dr. dr. 1957 - LAURENT Marc, Pharm. 1958 - LAURENT-ROUBY Berthe, Pharm. 1958 - LEBoulLE Jean, Lic. éd. phys. 1966 - LEBoulLE-PAIROUX Anne, Lic. hist. anc. 1966 - LECLUSELLE Germain, Dr. méd. vét. 1962 - LEFEBVRE François, Lic. philo. clas. 1967 - LEFRANC Max, Lic. sc. math. 1969 - LEGRAND Roman, Lic. sc. dent. 1960 - LEGRAND M^{me} - LEGROS Jacques, Méd. hyg. 1939 - LEJEU-NE Bernard, étudiant - LEJEUNE Jean-Luc, Ing. civ. électro-méc. 1969 - LEJEUNE Joseph M^{me} - LESGARDEUR André-Pierre, Ing. civ. métal. 1958 - L'HOMME-WERY Marie-Louise, Lic. hist. anc. 1963 - LIPSZYC Gilbert, Lic. sc. écon. 1969 - LOMBET François, Lic. sc. math. 1957 - LOTHAIRE André, Dr. méd. chir. acc. 1961 - LOUSSE Albert, Dr. méd. vét. 1937 - LUDOVICY-BUNBERT Lisette, Lic. sc. zool. 1959 - MAGERMANS Monique, Lic. sc. chim. 1969 - MAHY Marcel, Dr. méd. vét. 1953 - MALAISE André, Lic. sc. écon. 1947 - MALAISE M^{me} - MANGUETTE Daniel, Lic. sc. math. 1969 - MARECHAL Marie-Pierre, Lic. sc. phys. 1969 - MARGANNE Maurice - MATHIEU Philippe, Ing. phys. 1968 - MATHY Paul, Dr. méd. vét. 1927 - MATHY M^{me} - MENGEOT Chantal, Lic. hist. art archéo. 1970 - MIGNOT Pierre, Ing. civ. const. 1968 - MOINEAU-FASBENDER Yvonne, Pharm. 1945 - MORELLE René, Ing. civ. mines 1926 - MORSOMME Joseph, Dr. méd. vét. 1958 - MOR-SOMME M^{me} - MUMBA Raphael, Dr. dr. 1970 - NAEGLEN René, Ing. phys. 1968 - NEU Paul, Ing. civ. élect. 1968 - NOWAK Jacques, Dr. méd. chir. acc. 1948 - NOWAK M^{me} - PAQUES André, Pharm. 1969 - PAQUES-ROMSEE Francine, Pharm. 1967 - PATRIS Monique, Lic. philo. rom. 1969 - PECHEUR Michel, Dr. sc. (Louvain) - PETERS Armand, Dr. méd. chir. acc. 1923 - PIAVAUX André, Lic. sc. zool. 1969 - PIROTTE Marcel, Dr. méd. vét. 1933 - PREVOT Emile, Dr. méd. vét. 1950 - PREVOT M^{me} - PROUVEUR Freddy, Lic. sc. chim. 1969 - RADOUX Christian, Lic. sc. math. 1970 - RASKIN Freddy, Ing. civ. électro-méc. 1968 - RAYMOND Albert, Dr. dr. 1968 - READ-DERCHAIN Colette, Dr. sc. 1962 - ROBYNS Edmond, Lic. sc. chim. 1968 - ROUBY Jean-Paul, Ing. civ. électro-méc. 1970 - RUTTENS François, Dr. méd. vét. 1965 - SCHEENAERTS Michel, Lic. adm. aff. 1969 - SCHEENAERTS-CROMBEZ Nicole, Lic. philo. rom. 1969 - SCHOENAERS Fernand, Dr. méd. vét. 1933 - SCHOOF Daniel, Lic. sc. math. 1969 - SCHRE-DER Francis, Ing. civ. électro-méc. 1969 - SEVRIN Roger, Ing. civ. mines 1949 - SEVRIN-DECLAYE Gilberte, Lic. sc. math. 1951 - SIKIVIE Pierre, Ing. phys. 1970 - SIMON Daniel, Dr. méd. vét. 1956 - SINI Antonio, Dr. méd. vét. - SOKOLOFF Anatole, Ing. méc. 1913 - SOMVILLE Pierre, Lic. philo. clas. 1963 - SOMVILLE M^{me} - STCHIGROVSKY Georges, Ing. civ. élect. 1931 - STCHIGROVSKY M^{me} - THELEN Jules, Lic. sc. chim. 1969 - THIERNESSE André, Dr. méd. chir. acc. 1932 - THIERNESSE M^{me} - THOMAS Hervé, Lic. sc. chim. 1969 - THONON Paul, Ing. civ. électro-méc. 1968 - TOLLE-NAERS Claude, Lic. sc. adm. 1970 - TOUBEAU Raymond, Ing. civ. const. nav. 1969 - UERLINGS Léon, Lic. adm. aff. 1969 - VAN CEULEBROECK Michel, Lic. sc. éd. 1968 - VAN de BERG André, Dr. méd. chir. acc. 1956 - VAN de BERG-BILLON Claire, Dr. dr. 1956 - VANDENBERG Claude, Ing. civ. électro-méc. 1960 - VANDENBERG-LOBET Jacqueline, Lic. éd. phys. 1963 -

VANDERMISSEN Georges, Lic. sc. soc. 1959 - VAN LAETHEM-MORDANT Thérèse, Lic. hist. anc. 1969 - VANSTEELANDT-DEMEESTER Suzanne, Lic. sc. math. 1933 - VERMAND Georges, Dr. dr. 1970, WARTIQUE Robert, Dr. méd. chir. acc. 1954 - WEGNEZ Maurice, Lic. sc. zool. 1969 - WERTZ Pierre, Dr. méd. vét. 1950 - WILMOTTE Louis, Ing. civ. const. 1958.

MEMBRES EFFECTIFS (2^e liste) :

ADAM Victor, Ing. civ. mines 1911 - AERNOUITS François, Pharm. 1970 - AIMEBLANC Jean-Pierre, Dr. méd. chir. acc. 1970 - AUVRAY Yvette, Pharm. 1970 - BAIR Jacques, Lic. sc. math. 1970 - BOXUS-BALFROID Michelle, Dr. méd. chir. acc. 1970 - BALLERIAUX Jean, Dr. méd. chir. acc. 1970 - BAL-THASART Christian, Dr. méd. chir. acc. 1970 - BECQUEVORT-CREM Anne-Marie, Lic. ps. 1969 - BERNARD Mariette, Pharm. 1970 - BERWART Jacques, Lic. philo. clas. 1970 - BETHUME Michel, Lic. sc. pol. soc. 1970 - BIEMONT Emile, Lic. sc. phys. 1970 - BLANCKAERT Christian, Ing. civ. const. 1969 - BLOOM Pol, Lic. sc. chim. 1970 - BOHON Michel, Dr. méd. chir. acc. 1970 - BONCOUR Michel, Lic. adm. aff. 1970 - BONIVER Jacques, Dr. méd. chir. acc. 1970 - BONVOISIN Jacques, Ing. civ. const. 1969 - BOREUX Claire, Pharm. 1970 - BOUCHE Marie-Jeanne, Dr. méd. chir. acc. 1970 - BUCHE Jean-Paul, Lic. sc. péd. (Louvain) - BURGUET Jacques, Dr. méd. chir. acc. 1970 - BURLET-TROISFONTAINES Marie-Luce, Pharm. 1970 - BURY-CHOQUET Sabine, Lic. sc. chim. (Mons) - CARLIER Gérard, Dr. méd. chir. acc. (Louvain) - CHANDELLE Jean-Marie, Dr. dr. 1970 - CHANDELLE-BAILLY Marguerite, Dr. dr. 1970 - CHAPUT Anne-Françoise, Lic. philo. rom. 1970 - CHARLIER Claude, Lic. ps. 1970 - CHARLIER Guy, Lic. sc. dent. 1970 - COIPEL Michel, Dr. dr. 1967 - COIPEL-BOULANGER Danielle, Lic. philo. clas. 1966 - CONRADS Yves, Dr. méd. chir. acc. 1970 - COPS André, Lic. adm. aff. 1970 - CORDEWIENER-MARTENS Francine, Lic. sc. soc. 1969 - CORDY Jean-Marie, Lic. sc. zool. 1970 - CORNELISSEN Gérard, Dr. méd. chir. acc. 1970 - COUNE Jean, Lic. sc. soc. 1969 - COURTOIS Jean-Louis, Ing. civ. électro-méc. 1970 - COURTOIS Joseph, Dr. méd. chir. acc. 1970 - COUTEAUX Francis, Dr. méd. chir. acc. 1970 - CROUFER Edouard, Ing. phys. 1970 - DAENEN Guy, Dr. méd. chir. acc. 1970 - D'ANDRIESENS Georges, Ing. civ. mines 1930 - d'ARGEMBEAU Etienne, Lic. sc. dent. 1970 - DELAVAL Bernard, Ing. arch. 1970 - DELAVIGNETTE Paul, Dr. méd. chir. acc. 1970 - DELHAUSSE Claire, Pharm. 1970 - DELINCE Jean-Pierre, Lic. philo. rom. 1970 - DELTOUR Michel, Lic. adm. aff. 1970 - DEMARTEAU Claire, Pharm. 1970 - DEMOULIN Jean-Claude, Dr. méd. chir. acc. 1970 - DEMOULIN Jean-François, Lic. sc. dent. 1970 - DENIS André, Ing. civ. élect. 1969 - DE PRA Hugo, Ing. civ. élect. 1969 - DESMET Annie, Pharm. 1970 - DETHIER Jean-Claude, Dr. méd. chir. acc. 1970 - DETRY Danièle, Pharm. 1970 - DETRY Nicole, Lic. sc. chim. 1970 - de WREE Christian, Dr. méd. chir. acc. 1970 - DHEUR Michel, Ing. géol. 1969 - DISLAIRE Chantal, Lic. hist. art archéo. 1970 - DOGOT Jean, Dr. méd. chir. acc. 1970 - DONNAY Jacques, Dr. méd. chir. acc. 1970 - D'OR Louis, Lic. sc. dent. 1970 - DUKERS André, Ing. civ. const. 1969 - DUMONT Claudine, Dr. méd. chir. acc. 1970 - DUPAGNE-CHATELAIN Lucienne, Pharm. 1947 - DUPONT Alain, Lic. sc. math. 1970 - DUSART Yves, Dr. méd. chir. acc. 1970 - ERS Pierre, Pharm. 1970 - FEHR Raymond, Ing. civ. chim. 1969 - FLORENCE Claude, Ing. civ. électro-méc. 1969 - FOCAN Christian, Dr. méd. chir. acc. 1970 - FONTAINE Jean, Ing. civ. électro-méc. 1969 - FREDRICH José, Ing. civ. électro-méc. 1969 - GADEYNE Marie-Claire, Lic. philo. rom. 1967 - GALAND Bernard, Dr. méd. chir. acc. 1970 - GALLEZ Jean-Pierre, Dr. méd. chir. acc. 1970 - GARROY Michel, Dr. méd. chir. acc. 1970 - GILLET René, Dr. méd. chir. acc. 1970 - GILLOT Michel, Dr. méd. chir. acc. 1970 - GIOT Jean, Lic. philo. rom. 1970 - GLAUDE Jacques, Lic. ps. 1970 - GOFFART-ROSKAM Jacqueline, Dr. méd. chir. acc. 1946 - GRANDRY Monique, Dr. méd. chir. acc. 1970 - GUSTIN Roger, Dr. méd. chir. acc. 1970 - HACHIMI-ZWETKOFF Catherine, Lic. sc. dipl. 1967 - HADJIDIMOFF André, Ing. civ. arch. 1969 - HALLEUX Daniel, Lic. sc. chim. 1970 - HAMUS Yvon, Ing. civ. électro-méc. 1969 - HANSEN Jeanne, Lic. sc. adm. 1970 - HARDY Jean-Marie, Pharm. 1970 - HAYEZ Etienne, Lic. sc. chim. 1970 - HENNOT Jacques, Lic. ps. 1970 - HENRY Pol, Ing. électro-méc. 1969 - HEYNEN Guillaume, Dr. méd. chir. acc. 1970 - HOGGE Marcel, Ing. phys. 1970 - HORNYAK Albert, Dr. méd. chir. acc. 1970 - HOUART Jean-Pierre, Dr. méd. chir. acc. 1970 - HOUGARDY Georges, Dr. méd. chir. acc. 1970 - HULIN Jean-François, Pharm. 1970 -

IDCZAK Josiane, Lic. sc. chim. 1970 - ISRAEL Albert, Dr. méd. chir. acc. 1970 - JAMART Philippe, Dr. méd. chir. acc. 1970 - JAMIN Marc, Pharm. 1970 - JARDON Luc, Dr. méd. chir. acc. 1970 - JARDON-JEGHERS Claire, Dr. méd. chir. acc. 1970 - JENICOT Bernadette, Lic. sc. éd. 1970 - JEURGEN Marcelle, Pharm. 1970 - JOANNES Joseph, Ing. civ. chim. 1970 - JODOGNE Jean, Dr. méd. chir. acc. 1970 - JOSSE Pierre, Dr. méd. chir. acc. 1970 - JULEMONT André, Ing. civ. const. 1970 - JURESSICH Maria, Pharm. 1970 - KAYOBOTSI Protais, Lic. adm. aff. 1970 - KERFF Michel, Pharm. 1970 - KIEBOOMS Jacques, Ing. civ. électron. 1969 - KOENIGSFELD André, Ing. civ. élect. 1970 - KORN-LEWIN Danièle, Lic. philo. rom. 1964 - KREMMER Victor, Ing. phys. 1970 - KUPISIEWICZ Stéphan, Ing. civ. électro-méc. 1970 - KUPISIEWICZ-HARDY Bernadette, Lic. sc. chim. 1970 - KUPPER Bruno, Lic. sc. com. fin. 1967 - LAITEM Léopold, Lic. sc. chim. 1970 - LAMBERIGTS Marcel, Ing. phys. 1969 - LAMBERT Michel, Ing. civ. élect. 1970 - LAUWERIER Christian, Dr. méd. chir. acc. 1970 - LEBEAU René, Dr. dr. 1946 - LECHANTEUR-STAS Annie, Lic. philo. germ. 1970 - LECLERCQ Henri, Lic. sc. phys. 1969 - LECLERCQ-POISSINGER Bernadette, Lic. sc. math. 1970 - LECLERCQ Paulette, Pharm. 1970 - LEDENT Henry, Ing. civ. const. 1969 - LEDENT-VANDENBOSCH Aline, Lic. sc. math. 1968 - LEDOUX Jean, Dr. méd. chir. acc. 1970 - LEFEVRE Marcel, Ing. civ. élect. 1970 - LEGROS Freddy, Ing. civ. arch. 1969 - LEJEUNE Christian, Lic. sc. écon. 1970 - LESIRE Guy, Dr. méd. chir. acc. 1970 - LHERMEROUT-BOLLETTE Jacqueline, Pharm. 1970 - LIEGEOIS-DUYCKAERTS Monique, Lic. sc. chim. 1967 - LIEVENS Joseph, Lic. sc. math. 1955 - LIEVENS-MICHEL Andrée, Lic. sc. péd. 1948 - LIEVENS Raoul, Ing. civ. const. (Gand) - LISELELE Denis, Dr. méd. chir. acc. 1970 - LOIX Jean-Marie, Dr. méd. chir. acc. 1970 - LORENT Béatrice, Pharm. 1970 - LOTHE Pierre, Lic. hist. 1936 - LOTHE-LAFONTAINE Jeanne, Lic. philo. rom. 1936 - LOUIS Daniel, Lic. sc. chim. 1970 - LOVENS Jean, Ing. civ. électro-méc. 1970 - MAINIL Pierre, Pharm. 1970 - MALENGREAU Jacques, Ing. civ. électro-méc. 1970 - MAMBOURG Paul, Dr. méd. chir. acc. 1970 - MARCHAL Jean, Ing. civ. const. nav. 1970 - MARTIN Nicole, Pharm. 1970 - MATHIEU Christine, Lic. philo. clas. 1970 - MATHIEU Françoise, Lic. philo. rom. 1970 - MATHIEU Pierre, Dr. méd. chir. acc. 1970 - MATHURIN Pierre, Dr. méd. chir. acc. 1970 - MENIL Romain, Ing. phys. 1969 - MICHEELS Jean, Dr. méd. chir. acc. 1970 - MISTER Jean, Ing. phys. 1970 - MOLITOR Francis, Ing. civ. électro-méc. 1970 - MOREAUX André, Dr. méd. chir. acc. 1970 - MOREAUX-HEBRANT, Danielle, Dr. méd. chir. acc. 1970 - MOUREAU Jean-René, Dr. dr. 1970 - NABIL Azzam, étudiant - NADIN Charles, Pharm. 1969 - NADIN-NOEL Viviane, Pharm. 1970 - NERO Frédéric, Ing. civ. élect. 1970 - NIVARLET Liliane, Lic. philo. germ. 1970 - NYS Jean, Dr. méd. vét. 1949 - OLIVIER René, Dr. méd. chir. acc. 1970 - OURY Marcel, Dr. méd. chir. acc. 1970 - PAQUAY André, Dr. méd. chir. acc. 1970 - PARENT Marcel, Dr. méd. chir. acc. 1970 - PARMENTIER Guy, Lic. philo. clas. 1970 - PASCHAL Christiane, Dr. méd. chir. acc. 1970 - PASTORET Paul-Pierre, Dr. méd. vét. 1970 - PAUQUET Monique, Pharm. 1970 - PETERS André, Pharm. 1970 - PETRE Léon, Pharm. 1970 - PEVEE Guy, Pharm. 1970 - PICKART Arlette, Cand. phil. lettres 1953 - PILET Myriam, Lic. philo. rom. 1970 - PIRET Michel, Ing. phys. 1969 - PITER Marie-Claire, Pharm. 1970 - PONDANT Christiane, Pharm. 1970 - QUAIRIAT Ferdinand, Dr. méd. vét. 1938 - RABINE Viviane, Dr. dr. 1970 - RALET Philippe, Pharm. 1970 - RAMIC Sonia, Lic. sc. chim. 1970 - RANDAXHE Edmond, Dr. dr. 1962 - RENARD Jacques, Dr. méd. chir. acc. 1970 - RENE de COTRET Yves, Lic. sc. phys. 1970 - ROBERTZ Marcel, Dr. méd. chir. acc. 1970 - ROUELLE Paul, Lic. sc. dent. 1970 - ROUMA Guy, Dr. méd. chir. acc. 1970 - SABAUX Jean-Marc, Pharm. 1970 - SAINT-GEORGES Jean-Claude, Dr. méd. chir. acc. 1970 - SAMAIN Jacques, Lic. sc. dent. 1970 - SAMBON Yves, Dr. méd. chir. acc. 1970 - SAMBON-DUGNOILLE France, Dr. méd. chir. acc. 1970 - SANDRON Monique, Pharm. 1970 - SANDRON-DEGEE Marie-Anne, Dr. méd. chir. acc. 1970 - SARTOR Jean-Claude, Dr. méd. chir. acc. 1970 - SCHAAPS Jean, Dr. méd. chir. acc. 1970 - SCHMEITS Marcel, Lic. sc. chim. 1970 - SNYERS Philippe, Dr. méd. chir. acc. 1970 - SONDAG Jean-Pierre, Dr. méd. chir. acc. 1970 - SOTTIAUX Robert, Cond. civ. 1967 - SOTTIAUX-NOEL Raphaële, Lic. philo. rom. 1969 - SPIRLET René, Lic. adm. aff. 1970 - SPRIET Thérèse, Pharm. 1970 - STAVART André, Dr. méd. chir. acc. 1970 - STEVENOT Bernard, Ing. phys. 1969 - STOFFELS Jacqueline, Pharm. 1970 - TOCK-MALAISE Marie-Thérèse, Lic. philo. germ. 1942 - TODDE Daniel, Lic. sc. dent. 1970 - VANDENBOSCH

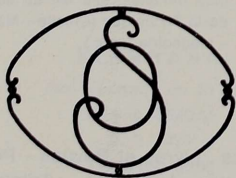
Robert, Lic. sc. dent. 1970 - VAN GARSSE-LYSENS Alain, Dr. méd. chir. acc. 1970 - VANHOFF Daniel, Dr. méd. vét. 1970 - VAN MICHEL (dit VALET) Claude, Dr. méd. chir. acc. 1970 - VAN THEMSCHE Pierre, Dr. méd. vét. 1970 - VERDIN José, Lic. adm. aff. 1970 - VIDOUSE Jean, Dr. méd. chir. acc. 1970 - VILLERS Joseph, Ing. civ. chim. 1970 - VOS Armand, Pharm. 1970 - WATHELET Jean-Charles, Ing. géol. 1970 - WELTER Armand, Pharm. 1970 - WIBRIN Hélène, Lic. sc. com. fin. 1939 - WITVROUW Marcel, Dr. phil. 1949 - WURTH-RENTIER Jeannine, Dr. sc. soc. 1956 - ZUINEN Claude, Dr. méd. chir. acc. 1970.

REPertoire DES ANNONCES

Acior (pp.) 68 - Ansul International, 68 - Assurances Générales, 56 - Assurances Patriotique, 70 - Banque de Bruxelles, 1 - Banque de Schaetzen, 95 - Banque Nagelmackers, 6 - Bureau d'études Courtoy, 6 - Editions Arcadie, couverture 4 - Editions du Jour, encart - Editions Wesmael-Charlier, 45 - Entreprises Fauconnier, 6 - Entreprises Forêt et Lhoest, 2 - Etablissements De Coene, 46 - Etablissements Laurenty, 46 - Fabrique Nationale, 55 - Grand Bazar, 50 - Imprimerie Maison d'Édition, 96 - Imprimerie Michiels, 54 - Librairie Bellens, 68 - Ménage et Jowa, couverture 3 - Phenix Works, 54 - Réforme et Nizet, 45 - Restaurant Capri, 55 - Société Générale de Banque, 69 - Vieille Montagne, 55.

O. de SCHAETZEN & Cie

BANQUIERS



4 - 6, BOULEVARD D'AVROY — 4000 L I E G E

POUR TOUS VOS IMPRIMÉS

Travaux de ville-Administratifs & Privés

vous devez **EN CONFIANCE**
vous adresser à

MAISON D'ÉDITION S. C.

96, avenue de Philippeville - MARCINELLE
Tél. : 07/36.25.36 - 36.45.95 (Belgique)

son imprimerie est des mieux outillées, très moderne, hautement qualifiée, réalisant les compositions les plus difficiles, elle est au service de la Science et de la Technique (Chimie - Mathématiques - Physique - Médecine - etc.)

Elle réalise pour vous : Livres et Revues - Périodiques - Fiches Techniques - Rapports - Annuaire - Catalogues - etc... ainsi que toute la publicité.

MÉNAGE et JOWA

J. JOWA Succ.

Assureurs - Conseils

depuis 1874

LIEGE

53, boulevard d'Avroy
Téléphone 32.38.77 (14 lignes)
Télex : 41.402

BRUXELLES - 5

78, rue de Livourne
Téléphone 38.63.10 (10 lignes)
Télex : 21.270

VERVIERS

14, rue des Minières
Téléphone 241.31 (3 lignes)

CHARLEROI

78, boulevard Tirou
Téléphone { 32.65.64
 { 31.29.78

BERCHEM-ANVERS

Prins Boudewijnlaan, 5
Téléphone 39.58.60
Télex : 32.276

HASSELT

16, place Colonel Dusart
Téléphone 269.99

GAND

2, rue Ravenstein
Téléphone 23.86.86 (2 lignes)

KINSHASA

22a, boulevard du 30 Juin
building IMMOAF
B. P. 1476
Téléphone 30.98

TOUTES ASSURANCES
PRETS HYPOTHECAIRES

voici LE LIVRE INTERDIT

par de puissants groupes initiatiques disséminés à tous les postes de commande

LE TESTAMENT ET LE MESSAGE D'ARCHIVES EXCEPTIONNELLES
d'UNE CIVILISATION SUPERIEURE A LA NOTRE
anéantie brutalement et subitement il y a des milliers d'années

C'est le « Sésame ouvre-toi » de la Montagne des Trésors
(Mont Salvage)

L'ILE DES VEILLEURS

TEMPLE DU SAINT-GRAAL
ET FABULEUX TRESOR DES TEMPLIERS
DANS UNE VILLE SOUTERRAINE DES GORGES DU VERDON

par Alfred WEYSEN

expose une découverte exceptionnelle issue de longues recherches

LE ZODIAQUE GEANT DU VERDON

12 km de diamètre

dessiné et modelé avec une précision ahurissante il y a 5.000 ans dans les
Gorges du Verdon, **cache une ville souterraine** abritant

LE PLUS GRAND SECRET DE L'HISTOIRE

C'est le secret des Veilleurs-Astronomes, le Temple Volant d'Hyperborée (**Platon**),
le Temple du **Saint-Graal** des Templiers et Rose-Croix qu'un groupe initiatique
puissant, mais qui a perdu les clés, **interdit de divulguer**

ESOTERISME, SYMBOLISME MYTHOLOGIQUE ET ALCHEMISME DEVOILES
SECRET DES RELIGIONS REVELE

Parmi les opinions des personnalités du corps savant :

Gérard de SEDE :

Auteur de « Les Templiers sont parmi nous, l'Enigme de Gisors », « Le Trésor
de Rennes ». Directeur de la Collection « Les Lieux et les Dieux ». Editions
Julliard, Paris.

« J'ai lu et relu avec la plus grande attention votre « Ile des Veilleurs ». C'est
un véritable travail de Bénédictin dans lequel j'ai moi-même appris beaucoup
de choses que j'ignorais. C'est un ouvrage presque trop riche. » (21 juin 1971).

UN LIVRE ENTHOUSIASMANT DE 450 PAGES - 80 ILL. ET CARTES

EN SOUSCRIPTION : FB 430 - PARUTION DEBUT 1972

Editions ARCADIE 3, Rue Saint-Phillppe-du-Roule
75 - PARIS 8^e